THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY

809
J71s

ROMANCE
DEPARTMENT

$3.50
+25

LIBRARY
UNIVERSITY OF ILLINOIS
URBANA

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

SAINT GILLES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

SAINT GILLES

ESSAI D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

PAR

E.-C. JONES
Fellow of Somerville College, Oxford
Docteur de l'Université de Paris

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, Quai Malaquais, 5

1914
Téléphone : Gobelins 28-20

809
J71

LIBRARY
UNIVERSITY OF ILLINOIS
URBANA

A

Miss M. K. Pope

A

MM. Ferdinand Lot et Joseph Bédier

325582

Je voudrais exprimer à tous ceux qui m'ont aidée dans ce travail ma plus vive reconnaissance : au Glamorgan Education Committee, dont une mission m'a permis de séjourner et de voyager en France ; à M. Joseph Bédier, qui a bien voulu m'indiquer ce sujet ; à M. Ch.-V. Langlois, à M. Mario Roques, à M. Camille Jullian, à M. H. Hubert, à mon amie Miss Lucy Farrer, qui m'ont donné de précieux conseils ; à M. Bligny-Bondurand, à M. le Chanoine Nicolas et à M. Sabatier d'Espeyran qui m'ont facilité mes recherches aux archives de Nîmes et à Saint-Gilles ; à MM. les Bibliothécaires de la Bibliothèque Nationale de Paris, des Bibliothèques Mazarine et de l'Arsenal à Paris, des Bibliothèques Publiques de Reims et de Rouen, de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, de la Bibliothèque Vallicelliana à Rome, du British Museum, des Bibliothèques de l'Université, du Fitz William Museum, de Magdalene College, de Pembroke College, de Peterhouse à Cambridge, des Bibliothèques Bodléienne, de Queen's College et de Corpus Christi à Oxford, qui m'ont aimablement permis d'étudier les manuscrits renfermés dans ces dépôts ; aux RR. PP. Bollandistes qui ont bien voulu me laisser consulter plusieurs manuscrits de leur bibliothèque ; enfin à M. Ferdinand Lot, qui m'a guidée dans mes recherches avec sa constante bienveillance.

E. C. J.

I

LES DIVERSES RÉDACTIONS DE LA *VITA SANCTI AEGIDII*

Nous connaissons de la *Vita Sancti Aegidii* une dizaine de rédactions, que nous désignons par les lettres suivantes :

P, que nous croyons la rédaction primitive ;
A, publiée dans les *Analecta Bollandiana* ;
A^1, dérivée de celle-ci ;
A^2, également dérivée de *A* ;
R, contenue dans un seul manuscrit de Reims ;
V, œuvre de Vincent de Beauvais ;
G, œuvre de Bernard Gui ;
N, œuvre de Pierre de Natali ;
T, œuvre de Trithème ;
J, œuvre de Jacques de Voragine ;
X, nous comprenons sous ce signe un certain nombre de vies abrégées contenues dans de nombreux manuscrits.

Nous allons d'abord examiner ces diverses rédactions.

La rédaction *P* est contenue dans un grand nombre [1] de manuscrits du XIe au XVe siècle, conservés dans la plupart des bibliothèques de l'Europe. Cette rédaction fut publiée par les anciens Bollandistes [2], d'après un nombre restreint

1. Nous donnons le relevé de ceux que nous avons examinés dans l'Appendice A.
2. *Acta Sanctorum*, septembre, t. Ier, pp. 299-303.

de manuscrits. Nous en donnons en appendice une nouvelle édition, collationnée sur des manuscrits plus nombreux. Nous espérons prouver par notre étude que cette rédaction est la vie primitive de saint Gilles et qu'elle fut écrite au xe siècle par un moine [1] de l'abbaye de Saint-Gilles-en-Provence.

La rédaction *A* est contenue dans de moins nombreux manuscrits du xie au xive siècle [2]. Elle a été publiée par les Néo-Bollandistes [3], d'après deux manuscrits de Paris et de Chartres. C'est une version amplifiée et « embellie » de *P*, mais sans prologue. Elle raconte en longues phrases rythmées les mêmes faits dans le même ordre. Elle ajoute cependant plusieurs miracles : au § 9, guérison d'un muet ; aux §§ 18, 19, guérisons d'un lépreux et d'un paysan tombé dans un précipice. La présence de ces deux miracles pourraient nous faire croire que c'est *P* qui dérive de *A* ; en effet, *P* nous dit au début du § 10 : *sed de multis unum succinte referamus...*, phrase qui donne l'impression que le rédacteur avait sous les yeux un texte plus complet qu'il abrège. Nous ne croyons pourtant pas qu'il en soit ainsi : d'abord la longue vie dit [4] aussi à cet endroit qu'elle ne raconte pas tous les miracles qu'elle pourrait : *Prolixum est ergo enarrare de omnibus quæ inibi gessit Dei famulus.....* La rédaction *P* renferme au § 7 la phrase suivante : *Ibi vero nautæ egressi ut aplustria colligerent, viderunt humana vestigia saburræ littoris impressa.* Dans *A* nous trouvons au § 12 : *Nautæ quoque egre-*

1. La *traduction*, ou l'*édition* de la vie de saint Gilles, est attribuée par de nombreux manuscrits (voy. l'appendice A) à Fulbert de Chartres. C'est sans doute une erreur : voy. C. Pfister, *De Fulberti Carnotensis Episcopi vita et operibus*, Nancy, 1885, p. 14. Fulbert composa un *Office* pour saint Gilles (Migne, *Patrologie latine*, t. CXLI, p. 343), formé d'extraits tirés de la rédaction *P*.
2. Voy. Appendice B.
3. *Analecta Bollandiana*, t. VIII, p. 102 sqq.
4. § 20.

dientes de navi, quatinus perlustrantes insulam aliqua forte reperirent esui necessaria, contemplantes e vicino humana vestigia..... Or si *P* est une rédaction abrégée de *A*, on ne comprend pas qu'on ait voulu rendre le sens, très clair, de *A* par l'expression peu commune *ut aplustria colligerent*. En effet, ces mots veulent dire « pour réparer leur gouvernail [1] » ; mais on ne les a pas compris : nous verrons les copistes les déformer et quelquefois les supprimer ; les traductions de la vie de saint Gilles, basées nous le verrons sur *P*, les rendent de diverses façons : la version de Jean Beleth [2], par exemple, nous donne : *la eissirent li notonier por prendre eue douce et autres choses qui boenes leur fussent s'il les i trovassent* ; il est donc probable que *A* aussi ne les a pas compris et qu'il les a rendus de la façon que nous avons vue, en employant toutefois le mot *perlustrantes* suggéré peut-être par une vague ressemblance avec *aplustria*.

Nous croyons donc que l'auteur primitif écrivit son œuvre dans le style simple de *P* et qu'*A* représente une édition élaborée dans le genre des sermons de l'époque. C'est la phrase même de *P* au § 10 qui a donné au second rédacteur l'idée d'ajouter de nouveaux miracles à cet endroit. La connaissance exacte du pays, témoignée par ces miracles additionnels, montre que leur auteur fut, lui aussi, un moine du pays de Saint-Gilles.

Nous transcrivons, en face l'une de l'autre, quelques phrases prises au hasard dans ces deux textes. On se rendra ainsi compte du genre d'embellissement apporté par *A* au texte original :

P.	*A.*
§ 1 *Exstitit enim Athenis oriundus, patre vi-*	§ 1 *Exstitit namque indigena Atheniensis, ex magna-*

1. Voy. Du Cange, *Gloss.*, s. v. *aplustrum* et *aplaustrum*.
2. Voy. Appendice E.

delicet Theodoro nomine, matre vero Pelagia.

tum stirpe oriundus, cujus vocabulum genitoris in omnium oribus censebatur Theodorus, venerandæ ergo genitricis ipsius oraculum Pelagia efferebatur mellifluum.

§ 11 *Pervenit itaque Dei nutu ad quendam locum haud longe a Rodani fluvii cursu in mare, cui Septimania vocabulum est, frutectis et arboribus obsitum, solisque ferarum lustris frequentatum. Ibi quoddam antrum, reperiens juxta cujus introitum fonticulus, unda pura scatebat, ita laetus Deo gratias reddidit, acsi regii apparatus aulam repperisset.*

§ 22 *Auditor ergo effici desiderans evangelicus, atque post Dominum intrepidus, non est cunctatus adire nudus, crucemque Christi nudis gestans artubus, marinis sese ultroneus contulit prospectibus.*

§ 23 *Haec namque solitudo quam sibi elegit inhabitare Dei famulus, ferarum sistebat tunc temporis coacervata millibus, densissimus quoque arborum opaca tegminibus praevium iter praebebat intrantibus. In hac igitur beatissimus vir ingrediens, continuo in parvo quodam mansit antro secus paludem proximo, ut eum mun-*

dialis vitae sequestratio, contemplativae superque roboraretur consortio. Tanto namque felicior esse credebat quanto artius eremi se solitudine mactabat. Illius vero speluncae prae foribus fons habebatur quam modicus, ex quo satis viro Dei aquae fluebant largius.

La rédaction A^1 est contenue dans trois manuscrits du XI-XIIe siècle de la Bibliothèque Vallicelliana [1] à Rome. Les manuscrits n°s XXIV et XXVI renferment le même texte; le n° XXV donne en outre un prologue. Le texte offert par ces manuscrits est en très mauvais état, celui du n° XXV étant notamment très défectueux. Il n'est d'ailleurs pas difficile de voir que c'est une rédaction abrégée de celle que nous venons d'examiner. Le remanieur, dans son prologue, s'excuse d'entreprendre une nouvelle rédaction d'une vie de saint qui a déjà été rédigée en beau style : « *Cum saepius vestra compulsus karitate, mansuetissimi fratres, et nunc latius vel distincte meo vobis beati Aegidii stilo patescere vitam sapientissimorum scientia, noster cepit animus formidare. Quapropter tamquam pulchra est ordinat[i]o miraculorum compagine, est nostra usurpare, est universis non obedire obsecrationibus. Formidamus siquidem ut pro certissimis super alienum fundamentum construere non sine periculo animae corporisque valemus. Si enim virtus*

1. Voy. A. Poncelet, *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecarum Romanarum*, Bruxelles, 1909, in-8, p. 367, 371, 373.

divina tenebrosam caliginem ad vestrum deterserit sensum, est nobis vota, persolvimus electionem, licet vitiata scripturæ nostræ contegere conamur sermonem. Nonnulli quippe plana et dulcia dicta querunt; alii vero ardua et profunda appetunt, et scriptum est omnibus non omnia placent.

Ce texte renferme tous les incidents racontés dans *A* jusqu'au milieu du § 26. Ensuite le manuscrit abrège beaucoup le début de l'histoire du roi Flavius et se termine ainsi : « *Tunc beatus Egidius oravit ad Dominum. Rex Flavius inclinavit caput suum et venit puer, et mirati sunt omnes. Et habebat vestimenta sua sicut monachica et splendida sicut nix. Rex Flavius veniebat ad pedes beati Egidii cum militibus suis, pontifices beati probati, et salutavit humiliter mente...* (mots illisibles) *De Hactensa civitate natus sum, filius Theodori, et mater mea Pelagia. Per virtutem Domini mei Jhesu Christi feci mirabilia.*

Finis.

Ce texte est fondé sur *A* et non pas *A* sur lui ; car il reproduit les expressions de *A* en les déformant souvent de façon à en changer complètement le sens ; il ajoute parfois des phrases qu'*A* n'aurait pas manqué de reproduire s'il travaillait sur A^1. En somme cette rédaction ne nous paraît offrir aucun intérêt.

La rédaction A^2 est contenue dans un seul manuscrit du XIIe siècle, le n° 11753 du fonds latin de la Bibliothèque Nationale. C'est une édition écourtée et clarifiée de *A*, qu'elle reproduit en partie textuellement. On ne peut pas considérer qu'elle a servi d'intermédiaire entre *P* et *A*, car elle insère au début plusieurs phrases sur Athènes que le rédacteur de *A* n'aurait pas manqué d'utiliser, lui qui ne cherchait qu'à allonger son texte. L'auteur avertit d'ailleurs

à la fin qu'il a exécuté ce travail dans un « style simple », à la prière des frères : « *Haec, jussu fratrum, inerti stilo nisi sumus explicare.* » Nous croyons qu'il ne sera pas inutile de publier ce texte et nous en donnons une édition en appendice.

La rédaction *R*, en vers latins, est contenue dans le manuscrit n° 1409 de la Bibliothèque publique de Reims. Ce ne peut être la vie métrique de saint Gilles dont parle Montfaucon [1], vu le contenu de ce manuscrit. Celle-ci paraît bien être perdue [2]. La rédaction *R* n'apporte aucun nouveau fait ; l'auteur se vante de suivre exactement son original, qui est visiblement *P*. On trouvera une édition de cette vie en appendice.

La rédaction *V*, due à Vincent de Beauvais [3] n'est qu'un court résumé de *P* avec la date de 715 ajoutée d'après la *Chronique* de Sigebert de Gembloux [4]. Vincent de Beauvais, à propos de l'histoire du péché remis, fait la remarque suivante : « *Haec sunt contraria fidei catholicae.* »

La rédaction *G*, contenue dans le *Sanctoral* de Bernard Gui [5], n'est aussi qu'un abrégé de *P*. Aucun nouveau fait n'est ajouté, sauf la date de la mort du saint, 740, « d'après Sigebert de Gembloux [6] ».

1. *Bibliotheca Bibliothecarum Manuscriptorum Nova*, t. II, Paris, 1739, *Catalogus codd. mss. Bib. mon. Sancti Ebrulphi Uticensis*, n° 135, col. 1272 e.

2. Voy. L. Delisle, *Notice sur Orderic Vital*, dans l'*Historia Ecclesiastica* de celui-ci (*Soc. hist. France*), 1855, t. V, p. VII à XI.

3. *Speculum Historiale*, lib. XXIII, ch. XXXIX : *De Imperio Anastasii Secundi et vita Sancti Aegidii.*

4. Pertz, *Mon. Germ. Hist.*, *Script.*, t. VI, p. 329 : 715, *Sanctus Aegidiis veniens a Grecia sanctitate claret in Provincia.*

5. *Paris*, *Bibliothèque nationale*, ms. latin n° 5406, f° 163 r°. Dans sa *Chronique* (Bibl. nat., ms. latin 1171), Bernard Gui fait de saint Gilles un contemporain de Charles le Chauve (f° 39).

6. Sigebert ne mentionne pas saint Gilles à l'an 740. Bernard Gui arrive sans doute à cette date en supposant l'arrivée du saint en Gaule dans l'année 715.

La rédaction *N*, de Pierre de Natali [1], n'est encore qu'un abrégé de *P*. Le roi Flavius n'est cependant pas nommé et l'évêque qui l'accompagne n'est pas désigné, pas plus que la nature du privilège rapporté de Rome par le saint.

La rédaction *T*, œuvre de Trithème [2], est basée également sur *P*. Un élément nouveau est cependant introduit dans la notice de cet auteur, par la confusion absurde de notre saint avec un homonyme, Gilles de Corbeil [3], qui, au XIIIe siècle, écrivit des livres de médecine. L'erreur s'est propagée ; nous la voyons reparaître dans plusieurs manuscrits de livres de médecine attribués à « saint Gilles [4] ». Voici le passage de Trithème :

« *Aegidius abbas, natione Graecus, vir in divinis scripturis eruditus et in secularibus literis valde peritus, philosophus, poeta ac medicus insignis, metro excellens ac prosa : scripsit metrice opus egregium de pulsibus librum unum : de venis quoque eodem genere dicendi librum unum. Si quid amplius edidit ad notitiam meam non pervenit. Hunc nonnulli aestimant sanctum illum fuisse abbatem, cujus festum kalendis Septembris colitur : quod an ita sit, non satis perspicuum habeo. Hoc autem scio quod tempus et patria in eum consentiunt, nec duo hujus nominis monachi in chronicis reperiuntur sed unus. Et verisimile est quod sanctus Aegidius ante conversionem*

1. *Catalogus Sanctorum*, Lugduni, 1534, ch. XVIII, f° CLXXVI v°.
2. *De viris illustribus ordinis Sancti Benedicti*, Coloniæ, 1625, Lib. II, ch. XXII et Lib. III, ch. CLXII.
3. Sur ce personnage, voy. *Histoire littéraire de la France*, t. XVI, 1824, pp. 506-511 ; C. Vieillard, *Gilles de Corbeil*, Paris, 1908.
4. De cette confusion est partie l'idée de Raymond Lulle, qui revendique « un livre de recettes de médecine, révélées en partie à saint Gilles dans sa grotte, en partie à lui, Raymond Lulle. » Ce livre est renfermé dans le ms. de la Bodléienne à Oxford, *Ashmole*, n° 1484, f° 213 : *Raymundus Lullius in librum de aquis, partim beato Aegidio existenti in heremo, a domino Jesu revelatum, et partim ipsi Raymundo, ab ipso Deo.* » Le *ms. Sloane* 351 du British Museum contient un livre de « *Aquae medicinales beati Aegidii* » (f°s 23-24).

suam philosophiæ ac medicinæ operam dederit. Claruit circa annum Domini [*710*]. »

La rédaction *J*, de Jacques de Voragine[1], est un simple abrégé. Les seules additions apportées par cet auteur sont l'essai d'étymologie du nom *Aegidius* que cite G. Paris[2] et la date 700 : *Claruit circa annum Domini DCC.*

Les rédactions *X* ; nous désignons ainsi un grand nombre d'abrégés renfermés dans les légendiers dont on trouvera un relevé en appendice ; elles donnent presque toutes la date de 700 à 740 ; elles nous paraissent sans intérêt.

Nous résumons les relations de ces divers textes entre eux dans le schéma suivant :

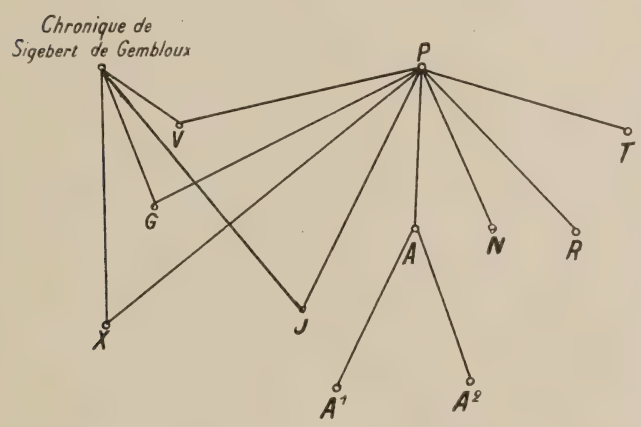

1. *Legenda Aurea* ; sept. 1er, ch. 130 (éd. 1846).
2. *Introduction*, p. LVII : « *Egidius dicitur ab e quod est sine, et geos, terra, et dyam, clarum sive divinam.* »

II

ANALYSE DE LA *VITA SANCTI AEGIDII*

Nous analyserons brièvement ce document avant d'en aborder la critique.

L'auteur débute par un court prologue sur l'utilité d'écrire les vies de saints.

§ 1. Aegidius, Grec d'origine illustre, naquit à Athènes, de parents nommés *Theodorus* et *Pelagia*, tous deux chrétiens très pieux. Dès l'âge le plus tendre l'enfant brille dans les arts libéraux, et de bonne heure il égale ses précepteurs.

§ 2. Un jour qu'il se rend à l'église, le saint enfant est rempli de compassion pour un malade qui demande l'aumône sur la place publique. Oublieux des préceptes de ses maîtres, qu'il avait jusqu'alors respectés, Gilles arrache sa tunique (n'ayant pas autre chose à sa portée) et l'offre au malade. Celui-ci, à peine revêtu de la tunique, est guéri. Gilles rentré chez lui est interrogé sur la perte de son vêtement : « Un inconnu me l'a enlevé », répond-il. Et ses parents lui pardonnent [1], car il était leur enfant unique.

§ 3. Quelque temps après survient la mort de ses parents, que le Saint Esprit annonce à l'enfant. Gilles distribue son patrimoine, se réduisant lui-même à la pauvreté. Revenant un jour de l'église, il guérit un malheureux empoisonné par la morsure d'un serpent.

1. C'est bien la perte du manteau qui lui est pardonnée, le mensonge pieux est admis.

§ 4. Guérison d'un énergumène.

§ 5. La vertu du saint ne peut plus se dissimuler ; de toutes parts lui viennent des malades de corps et d'âme, et leur espoir n'est jamais trompé. Mais Gilles commence à craindre que la popularité n'amoindrisse son mérite. Il se dispose donc à quitter sa patrie et à chercher une retraite d'ermite, au delà de la mer. A l'insu de tout son monde, il se dirige vers la côte, en adressant à Dieu des prières pour qu'il lui soit fourni les moyens de remplir son dessein. Arrivé au bord de la mer, il aperçoit de loin un navire luttant désespérément contre une tempête. Aux prières du saint, la tempête s'apaise et le vaisseau gagne le port.

§ 6. Les matelots, en voyant sur la plage l'homme de Dieu qui continue à prier pour eux, comprennent que c'est par son intercession qu'ils ont échappé au péril. A leurs questions le saint répond qu'il est chrétien et qu'il désire aller à Rome si Dieu lui en envoie les moyens. Les matelots se jettent à ses pieds, en rendant grâces à Dieu de leur avoir envoyé ce compagnon de voyage, qui les a une fois sauvés de la mer, et qui les défendra de tout danger dans leur prochain voyage. Justement ils sont du pays (Rome) où le saint désire se rendre ; ils le transporteront sur leur vaisseau et lui fourniront tout ce qu'il lui faudra pour le voyage. Gilles bénit le ciel, recommande à Dieu son âme et celles de ses compagnons, et s'embarque joyeusement.

§ 7. Ayant navigué quatre jours et quatre nuits sans accident, ils arrivent à une certaine île. Les matelots, descendus pour réparer leur gouvernail, aperçoivent sur le sable des traces de pieds humains, qu'ils suivent et qui les amènent devant une cellule, cachée par des broussailles. En

y pénétrant, ils voient devant l'entrée un homme occupé à lire dans un livre. Gilles le reconnaît aussitôt pour un serviteur de Dieu et lui demande depuis combien de temps et de quelle façon il mène sa vie solitaire : « Depuis douze ans, répond l'ermite, je fais pénitence ici, nourri de racines et d'eau. » Telle est la vie à laquelle aspire Gilles, lui aussi ; il reste donc trois jours auprès de l'ermite, en priant et en louant Dieu. Puis ils se séparent.

§ 8. Le bateau reprend son voyage et arrive au bout de trois jours à Marseille. A ce moment, Césaire, de bonne mémoire, gouvernait l'église d'Arles. Gilles qui avait déjà entendu raconter ses vertus, s'empresse d'aller le trouver. A Arles il est l'hôte d'une riche veuve nommée Theocrita, dont il guérit la fille, depuis trois ans malade d'une fièvre.

§ 9. Le bruit de ce miracle vient aux oreilles du saint évêque Césaire, qui, d'ailleurs, savait déjà par le Saint Esprit, la vie et l'arrivée du jeune saint. Il envoie à sa rencontre son archidiacre, Aurelius, le reçoit avec vénération et obtient que Gilles reste auprès de lui deux ans. Mais, toujours poursuivi du désir de la solitude, au bout de deux ans Gilles se retire secrètement, traverse le Rhône et se met à chercher aux bords du Gardon une retraite propice à son dessein. Il rencontre un ermite nommé *Veredemius*, célèbre par sa sainteté et par ses miracles. Celui-ci habite un rocher creux, dont l'accès est fort difficile à cause de l'aspérité des rochers. Gilles reste quelque temps auprès de cet ermite ; ensemble ils opèrent de nombreux miracles, et il est dit que Gilles par ses prières fit cesser la stérilité de la terre.

§ 10. Un miracle fut cause de la séparation des deux

saints. Un jour que Veredemius était absent, un malade est amené à Gilles, et ceux qui le portent refusent de s'en aller, à moins que le saint ne le guérisse, comme il a guéri tant d'autres. Gilles leur conseille d'aller plutôt chercher Veredemius, car le mérite de toutes ces guérisons lui appartient. « Au contraire », lui répond-on, « c'est toi qui as fait cesser la stérilité de la terre, et si tu veux, tu peux obtenir la guérison de cet homme. » Vaincu enfin, l'homme de Dieu adresse des prières au ciel et le malade recouvre sa santé.

§ 11. Craignant toujours la renommée, et soucieux aussi de ne pas déplaire à son maître Veredemius, Gilles s'enfonce plus avant dans la forêt. Il arrive enfin dans un pays appelé la Septimanie, non loin de l'embouchure du Rhône, où il trouve un antre encombré de broussailles, repaire des bêtes sauvages. Tout près coule une source d'eau pure. Le saint rend grâces à Dieu comme s'il avait trouvé un palais et, pendant trois années, il y vit en prière, nourri d'herbes sauvages et d'eau, et, en outre, du lait d'une biche qui, messagère de Dieu, vient, aux heures de repas, lui apporter son lait.

§ 12. Or il arrive que cette bête miraculeuse est levée par les veneurs du roi Flavius (qui à cette époque tenait la monarchie des Goths) entraînés par la chasse jusqu'à cette forêt. Ils abandonnent les autres bêtes, car celle-ci les dépasse toutes en beauté, et ils la poursuivent jusqu'à l'entrée de l'asile du saint. Elle s'y jette en bramant. L'ermite étonné, entend les aboiements des chiens, puis, ayant compris ce qu'il en est, il se met à genoux, et prie Dieu de préserver sa « nourrice ». Il ordonne alors à la biche de cesser ses plaintes ; celle-ci se couche paisiblement à ses pieds et les chiens n'osent pas approcher de plus près qu'un jet de pierre. La nuit survient et les chasseurs sont obligés de s'en retourner.

§ 13. Le lendemain ils reprennent la chasse abandonnée ; de nouveau ils sont miraculeusement arrêtés. Le roi informé soupçonne un prodige ; il mande donc l'évêque de Nîmes (car il se trouvait dans cette ville) et lui raconte tout ce qui s'est passé. Le jour suivant, ils se rendent ensemble, avec leurs veneurs, à la chasse. Une troisième fois, la biche est levée ; une troisième fois on la poursuit jusqu'à l'antre de son maître ; une troisième fois les chiens sont repoussés. Ils entourent donc l'endroit, inaccessible à cause de l'épaisseur du fourré. Un des chasseurs, pour faire sortir la bête, tire une flèche dans les buissons : la flèche atteint le saint homme, là où il est en prières devant sa caverne, et le blesse grièvement.

§ 14. Les chasseurs parviennent à s'ouvrir un chemin jusqu'à la demeure du saint. A l'entrée de la grotte, ils découvrent un vieillard vénérable, aux cheveux blancs, en habit de moine. Il est assis, car la faiblesse causée par sa blessure l'a forcé à quitter ses prières : à ses pieds est couchée la biche. Seuls le roi et l'évêque s'avancent, après avoir ordonné aux chasseurs de se tenir à distance. Ils saluent humblement l'ermite et lui demandent qui il est, pour quelle raison il a pénétré dans un endroit aussi solitaire et de quel pays il vient. Le saint leur raconte sa vie et la manière dont il est venu dans la forêt, et comment il a été blessé ; le roi et l'évêque se jettent à ses pieds, lui demandent pardon du mal qu'ils lui ont fait, et promettent de lui envoyer des médecins pour soigner sa blessure.

§ 15. Mais le saint déclare qu'il n'a besoin d'aucun remède terrestre et refuse même de regarder les dons qu'on lui offre. Le roi et l'évêque admirent sa grande sainteté et prennent congé en se recommandant à ses prières. Le saint cependant, sentant son corps s'affaiblir, par suite de

la blessure qu'il a reçue, prie Dieu de lui permettre de se perfectionner en gardant toujours cette affliction.

§ 16. Le roi revient souvent auprès de l'ermite et lui offre à maintes reprises des présents, qui sont constamment refusés. Gilles lui suggère, cependant, de bâtir un monastère. « Volontiers, dit le roi, si tu consens à en devenir l'abbé ». Gilles refuse longtemps cet honneur, mais à la fin il cède et c'est lui qui indique au roi l'endroit où sera construit le monastère. Deux églises sont élevées, l'une dédiée à saint Pierre et à tous les apôtres, l'autre, tout près de la grotte du saint, à saint Prisc martyr.

§ 17. Des moines s'assemblent sous la direction de saint Gilles, et le roi leur cède les terres à l'entour du monastère, jusqu'à une distance de cinq milles, distance à laquelle le saint avait été une fois, dit-on, à la rencontre du roi. A la prière de ses moines et de tout le peuple, Gilles est élevé à l'honneur du sacerdoce.

§ 18. Affection générale qu'il inspire. Sa renommée va toujours en grandissant et parvient jusqu'aux oreilles du roi Charles de France. Celui-ci désire vivement le voir et envoie des messagers pour le prier de daigner lui faire visite. Le saint se met donc en route et arrive à Orléans.

§ 19. Entré dans l'église Sainte-Croix, il guérit un démoniaque.

§ 20. Il se rend ensuite chez le roi, qui le reçoit avec de grands honneurs et qui le retient près de lui plusieurs jours. Ils s'entretiennent du mépris du monde, de la recherche des vertus et d'autres questions du même genre. Et, entre autres choses, le roi supplie le saint de prier Dieu

pour lui, à cause d'un péché qu'il a commis, et qu'il n'ose confesser à nul homme, y compris saint Gilles.

§ 21. Le dimanche suivant, pendant que celui-ci célèbre la Messe et lorsqu'au Canon il prie Dieu pour le roi, un ange lui apparaît et dépose sur l'autel une charte où le péché est exposé et où il est dit que les prières de Gilles ont obtenu l'absolution du roi, à condition qu'il ne pèche plus. Et à la fin de l'écrit, on pouvait lire que quiconque invoquera saint Gilles, pour quelque méfait que ce soit, à condition qu'il cesse de pécher, peut être sûr que son péché lui sera remis. Le saint rend grâces au ciel et, l'office terminé, offre la charte au roi. Celui-ci reconnaît son péché et se prosterne aux pieds du saint en le suppliant d'intercéder pour lui auprès de Dieu. Gilles le recommande à Dieu, et l'engage à ne pas renouveler son crime.

§ 22. Le saint retourne à son monastère, chargé de dons et d'honneurs. En traversant Nîmes, il ressuscite le fils du prince qui venait de mourir. Rentré dans son monastère, il prédit à certains de ses frères que leur maison sera bientôt renversée par des ennemis. Il juge donc prudent d'aller à Rome, afin de soumettre son monastère à la juridiction de l'Apôtre, pour qu'aucun laïque ne puisse jamais le subjuguer au mépris de la religion ecclésiastique. Il remplira, ainsi, d'ailleurs, son premier dessein.

§ 23. Le Souverain Pontife lui accorde, en effet, un privilège, et lui offre en plus, en témoin de leur pacte, deux portes en cyprès sculptées avec les images des apôtres. Le saint ordonne qu'on jette ces portes dans le Tibre, et les recommande aux soins de Dieu ; les assistants déclarent qu'il est fou. Puis il reprend son chemin et arrive à

Cavaillon, où il se repose trois jours, et où il guérit un paralytique.

§ 24. Enfin, il rentre à son monastère, où l'on se hâte de lui annoncer l'arrivée dans le port de deux portes sculptées, amenées par les vagues. Le saint s'en réjouit, rend grâces à Dieu de les avoir conduites par cette vaste étendue d'eau, à travers tant de rochers, et par tant de ports, puis il ordonne qu'on les place au portail de l'église, comme témoin visible du pacte du monastère avec le Saint Siège.

§ 25. Le saint abbé confirme alors ses moines dans le service de Dieu, met en ordre les affaires du monastère, puis il prédit sa mort à quelques-uns des frères. Au milieu de la nuit des calendes de Septembre, il émigre au ciel, laissant le monde attristé de sa perte, mais en même temps joyeux de le savoir reçu dans le ciel ; car des fidèles qui assistèrent à son trépas assurent avoir entendu des chœurs d'anges qui recevaient son âme en chantant des louanges.

L'auteur conclut en invoquant l'intercession du saint auprès de Dieu.

III

DATE ET AUTEUR DE LA *VITA SANCTI AEGIDII*

Telle est la vie de saint Gilles. Quelle est la somme de renseignements qu'elle nous fournit sur ce personnage? Pour le déterminer, il faut d'abord se demander à quelle date et par qui elle a été composée, et sur quels matériaux a travaillé le biographe. Les premières questions qu'elle soulève ont été discutées par l'éditeur de la *Vita*, Stilting, dans les *Acta Sanctorum* [1]. Elles ont été reprises par Gaston Paris dans son *Introduction* à la vie de saint Gilles par Guillaume de Berneville [2]; et, presque au même moment, par le chanoine Rembry, dans ses deux gros volumes sur saint Gilles et son culte en Belgique [3].

Le Bollandiste a placé la composition de la *Vita* vers le xe siècle : il croyait avoir un manuscrit de cette date, mais tout porte à croire que le manuscrit de Cambrai, qu'il qualifie de *vetustissimus*, est identique au no 865 de la Biblio-

1. *Loc. cit.*, pp. 284-299, et notes, pp. 303-304.

2. *Société des Anciens Textes français, La vie de saint Gilles par Guillaume de Berneville*, publiée par Gaston Paris et Alphonse Bos, Paris, 1881. (Nous renverrons à l'introduction de G. Paris, qui nous a servi de point de départ dans notre critique de la *Vita*, sous le titre abrégé de *Introduction*.)

3. *Saint Gilles, sa vie, ses reliques, son culte en Belgique et dans le nord de la France, Essai d'hagiographie*, par l'abbé Ernest Rembry, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, Bruges, 1881, 2 vol. in-8o.

thèque actuelle de Cambrai, dont la partie contenant la *Vita Sancti Aegidii* n'est sans doute que du XIe siècle. D'ailleurs tous les manuscrits de la *Vita* que nous avons soit consultés, soit relevés dans les catalogues modernes, sont du XIe au XVe siècle [1].

G. Paris [2] accepte le Xe siècle comme *terminus ad quem* de sa composition, vu qu'elle a été utilisée par Fulbert de Chartres († 1029) dans l'Office qu'il composa en l'honneur de saint Gilles [3]. Elle ne saurait être antérieure à la fin du IXe siècle, parce qu'elle fait de Charlemagne un contemporain de saint Gilles [4].

Il n'a jamais été question de regarder la vie de saint Gilles comme « authentique ». Il suffit de remarquer qu'elle met son héros en relations, à peu d'intervalle, avec saint Césaire d'Arles, mort en 542, et avec un roi Charles de France, dont le premier possible serait (avec une erreur de titre) Charles Martel qui exerça le pouvoir de 714 à 741.

L'auteur, d'ailleurs, ne s'en fait pas accroire : il avoue par deux fois [5] que ce sont des on-dit qu'il rapporte; sa composition est très lâche : le saint, en quittant la Grèce pour aller à Rome, arrive à Marseille, où il débarque ; il est tout jeune en quittant la Grèce, mais après deux ans à Arles, un court séjour en compagnie de saint Vérédème et trois ans dans la solitude, lorsqu'il est découvert par le roi Flavius, le saint est un vieillard aux cheveux blancs ; et il vit encore pour accomplir la plus grande partie de sa destinée.

1. Voy. l'appendice A.
2. *Loc. cit.*, p. XLVII sqq.
3. Cf. *supra*, p. 2, n. 1.
4. Il faut cependant remarquer que le roi de France de la *Vita* est appelé *Carolus* tout simplement, et qu'à différentes époques on l'a identifié non avec Charlemagne mais avec Charles Martel ou avec Charles le Chauve.
5. § 9, § 18.

Il a fallu donc se demander si aucun des éléments de cette vie de saint supporte l'examen ; puis essayer d'expliquer la présence de ceux qu'il a fallu rejeter.

Et d'abord, évidemment, il a fallu choisir entre saint Césaire et le roi Charles.

Du XIIe au XIVe siècle, nous avons vu qu'un certain nombre de manuscrits, de martyrologes, de chroniques, dérivés sans doute de Sigebert de Gembloux, placent saint Gilles vers l'an 700-740 [1]. C'était identifier le roi Charles avec Charles Martel. D'autres textes le mettent sous Charlemagne [2]. Au XVIIe siècle, on remarque qu'un *libellus* de saint Césaire d'Arles, envoyé par celui-ci au pape Symmaque, fut porté par deux personnages dont l'un est Aegidius, abbé. Ce *libellus*, dont l'authenticité n'a jamais été mise en question, a été maintes fois publié [3]. Il se termine ainsi : *Data p[etitio] ab Aegidio abbate et Messiano notario.* Le notaire Messien est un des auteurs de la vie de saint Césaire [4]; l'abbé Aegidius n'est pas autrement connu. Sur l'autorité de ce document les relations de saint Gilles avec saint Césaire furent acceptées par Saxius [5], Aloyse de Lymbourg [6], Mabillon [7], les historiens de Languedoc [8] et, en conséquence, l'histoire du roi Charles fut rejetée.

1. Voy. Appendice A.
2. La *Chronique* de Mousket, *la chanson de Roland* ; nous aurons plus tard l'occasion de parler de ces textes.
3. *Gallia Christiana novissima*, Arles, an 514, col. 52.
4. *Vita Cesarii Episcopi Arelatensis*, ed. Krusch, *Mon. Germ. Hist.*, *SS. RR. Merov.*, t. III, p. 452.
5. *Pontificium Arelatense* (1620), in Menckenius, *Script. Rer. Germ.*, Lipsiae, 1728, t. I, p. 179.
6. *Disceptatiuncula chronologica de Sancto Aegidio abbate Arelatensis et confessore*, Leodii, 1628.
Cf. A. du Saussay, *Opusculum chron-historicum de vero saeculo quo claruit Sanctus Aegidius abbas, deque necessaria bini Caesarii Arelatensis episcopi existentia*, Paris, 1629.
7. *Vetera Analecta*, Paris, 1723, p. 220, et *Annales*, t. I, 1703, pp. 99-100.
8. *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, note LXV.

Stilting objecte que, s'il faut voir notre saint dans le personnage du *libellus*, il reste à expliquer comment il arrive à être abbé avant la fondation de son monastère. On pourrait répondre à cette objection qu'à cette date le titre d'abbé fut quelquefois porté par de simples prêtres séculiers [1].

G. Paris remarque [2] qu'en tout cas l'auteur de la *Vita Sancti Aegidii* n'a pas connu le *libellus*, qu'il n'aurait pas manqué d'exploiter. On observera pourtant que ce fait n'ôte rien à la valeur du témoignage apporté par ce *libellus* ; au contraire. Nous aurons cependant à y revenir.

C'est qu'un autre épisode, impossible à concilier avec celui-ci, a paru à G. Paris, comme à Stilting, plus véridique. Et ils ont trouvé, en effet, des preuves de l'historicité de cet épisode : c'est l'histoire du roi Flavius et celle du voyage de saint Gilles à Rome : « Un moine du xe siècle, dit G. Paris , n'aurait assurément pas songé à l'ancienne domination des Goths en Septimanie, encore moins aurait-il su que les rois wisigoths d'Espagne prenaient le titre de Flavius. Il faut qu'il ait trouvé cela dans un acte authentique [3]. »

Cet acte, G. Paris l'a trouvé dans une bulle de Jean VIII de l'an 878, connue d'ailleurs et publiée par Ménard [4]. Cette pièce parle du monastère de Saint-Pierre de la Vallée Flavienne, où repose le corps du bienheureux Gilles : « *quam vallem Flavius quondam rex præfato beato Aegidio donavit. Qui sanctus Aegidius deinde donationem integriter*

1. Dom Cabrol, *Dictionnaire d'Archéologie et de Liturgie*, Paris, 1903, art. *abbé*, et les références qu'il donne.
2. *Introduction*, p. LVIII, note 1.
3. *Loc. cit.*, p. XLIX.
4. *Histoire de Nîmes*, Paris, 1750, t. I, Preuves, p. 11, col. 2.
Elle a été publiée de nouveau par l'abbé Goiffon dans son *Bullaire de l'Abbaye de Saint-Gilles*, Nimes, 1881 ; c'est le n° 3176 de Jaffé.

Romanæ ecclesiæ fecit..... ». Une seconde bulle[1], de la même année, reproduit les mêmes termes en insérant entre les mots *Flavius — rex*, les mots *quondam Gothorum*. Enfin, ces dires se retrouvent encore, et toujours dans les mêmes termes, dans les *Gesta Johannis VIII*[2], qui fournissent en plus le nom du pape qui reçut la donation de saint Gilles; ce fut un pape Benoît. Comme le remarque G. Paris, l'auteur de la vie a travaillé sur les bulles et non sur les *Gesta* (ainsi que le croyait Stilting, qui ne connaissait pas les bulles) puisqu'il ignore le nom du pape. Il est évident que ces bulles contiennent les données essentielles de la *Vita*.

Le pape Benoît une fois identifié, la date de la fondation du monastère serait établie. Ce ne peut être Benoît Ier († 578) puisque de son temps les rois wisigoths ne s'appelaient pas encore Flavius, titre qu'ils ne prirent qu'à partir de Recared[3] (586). Ce serait donc Benoît II, pape depuis juin 684 jusqu'à mai 685. A cette date les Wisigoths étaient refoulés en Espagne, mais Wamba vint assiéger Nîmes en 673. Le roi Flavius serait donc ce Wamba qui dut connaître saint Gilles lors de son expédition à Nîmes. Sur cette base, Stilting érigea la chronologie hypothétique que voici :

640 Gilles naît à Athènes
665 il vient en Provence,
670 s'établit aux bords du Gardon,
672 fonde son monastère,
684 le soumet au pape.

Une preuve de la véracité de la *Vita* va se révéler maintenant : Gilles prédit la destruction de son monastère

1. Jaffé, n° 3179; Ménard, *op. cit.*, t. I, *Preuves*, p. 13, col. 2.
2. Éd. L. Duchesne, *Liber Pontificalis*, Paris, 1892, 4°, t. II, p. 221-2.
3. G. Paris, *Introduction*, p. LI.

par des ennemis ; or, en 720, la Provence fut dévastée par des Sarrasins, et les moines furent partout chassés de leurs monastères ; en 719, Charles Martel fut à Orléans. Donc Gilles aura été chassé de son monastère, se sera réfugié à Orléans et ce serait là le fond de l'histoire des rapports de saint Gilles avec le roi de France, la *Vita* ayant simplement transposé l'ordre des événements. Stilting arrive ainsi à la même date que Sigebert de Gembloux et les rédacteurs de la *Vita* qui l'ont suivi, et fait mourir saint Gilles vers 720-725.

Ce système [1] proposé d'ailleurs avec réserves par le Bollandiste, G. Paris l'accepte en ce qui concerne la fondation du monastère et la soumission au pape, mais c'est tout. Pour lui, le pressentiment du saint des invasions d'ennemis doit représenter un souvenir traditionnellement conservé dans le monastère, des invasions barbares de 719. Il résume ainsi ses conclusions : « Aegidius, sans doute Provençal et non Grec, obtint en 673 de Wamba la concession de la Vallée Flavienne pour y bâtir un monastère ; il offrit ce monastère au siège apostolique en 685, et reçut en échange un *privilegium* [2] du pape Benoît II. Il était mort en 719, époque où les musulmans envahirent la Septimanie. Telles sont les seules données historiques que nous possédions sur ce personnage ; tout ce qui les dépasse dans sa vie latine appartient au domaine de la fiction [3]. »

1. Le chanoine Rembry, t. I, pp. 21-56, ne fait que l'exposer bien plus longuement.

2. Ce *privilegium* forme la première pièce du *Bullaire de Saint-Gilles*, publié par Goiffon, Nîmes, 1882. Sur ce bullaire voy. L. Delisle, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLV, 1884, p. 209. G. Paris semble accepter le fond de ce privilège de Benoît II, bien qu'il sache que le document, au moins sous la forme qui nous est parvenue, est faux. Voy. sa note reproduisant la démonstration de la fausseté de cette pièce par U. Robert, *Introd. cit.*, p. LIII, note 2.

3. *Introduction*, p. LXXII.

Pour tout accepter, il ne faut donc que des garanties de l'authenticité des bulles de Jean VIII. Pour G. Paris, leur bonne foi fut attestée par les *Gesta Johannis VIII*. Malheureusement, des travaux plus récents viennent jeter précisément sur ces pièces un nouveau jour.

Les *Gesta Johannis VIII* sont bien loin d'être le « petit écrit contemporain de ce pape, rédigé sous ses yeux », que l'on croyait. On sait maintenant [1] que le registre pontifical s'arrête précisément au pape Jean VIII, et que les notices des papes à partir de ce point ont été ajoutées sur le tard, par diverses mains; les *Gesta Johannis VIII*, en particulier, font partie du *Liber Pontificalis*, œuvre de Pierre Guillaume, moine et bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Gilles. Ce personnage est connu : c'est le même qui composa un livre de miracles de son saint patron en 1121 [2], et le manuscrit des *Gesta Johannis VIII*, exécuté à Acey, en Franche-Comté, est de sa propre main [3]. Ce document ne peut servir à garantir l'authenticité de nos bulles. Il faut donc considérer celles-ci en elles-mêmes.

Jaffé les accepte, Mgr Duchesne [4] affirme leur authenticité, L. Delisle [5] ne l'a pas mise en doute. Seul U. Robert [6], inquiet de l'impossibilité d'identifier les noms de diocèses et de prélats cités, éprouve des doutes. Il ajoute, cependant, que ce fait ne suffirait pas à démontrer la fausseté d'un document de cette époque; somme toute, il n'émet pas d'opinion bien nette.

L'unique source de ces deux pièces est le cartulaire de

1. L. Duchesne, *Liber Pontificalis*, t. II, Introduction, et p. 199 sqq.
2. *Analecta Bollandiana*, t. IX, pp. 393-422.
3. Duchesne, *loc. cit.*, p. 199, sqq.
4. Duchesne, *loc. cit.*, p. 222, en note.
5. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome et art. cités, p. 209.
6. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1883, p. 294.

Saint-Gilles, recueil de documents relatifs à ce monastère, formé à Saint-Gilles, et datant du XIIe au XIVe siècle [1]. La première [2] est datée du 21 juillet 878. Elle est adressée à Amelius, prêtre, et à Léon, abbé; elle leur concède ce qu'ils ont demandé, à savoir : le monastère de Saint-Pierre, avec toutes les celles et toutes les dépendances, où repose le corps du bienheureux Gilles, dans la Vallée Flavienne, au *pagus* de Nîmes, au pays de Gothie : lieu que Flavius, jadis roi, avait donné à saint Gilles, qui en avait aussitôt fait rétrocession au Saint-Siège, après y avoir érigé deux églises en l'honneur des apôtres Pierre et Paul. Le Saint-Siège, absorbé par d'autres soucis, n'ayant pu sauvegarder sa propriété sur ce monastère, si éloigné de Rome, l'évêque de Nîmes, Gerbert, se l'était approprié et avait fait sanctionner cette usurpation par un précepte du roi de France ; puis, non content de cette faveur, il s'était rendu à Rome et avait surpris la religion du pape. Le pape Nicolas, de sainte mémoire, bien qu'abusé, eut soin dans sa confirmation de sauvegarder toute revendication ultérieure. « Mais nous, après avoir compulsé nos archives, nous avons trouvé le précepte donné à saint Gilles. Plus tard, étant à Arles, pour les affaires de l'Église, rappelant ces événements, nous avons commis pour enquêter sur cette affaire notre avoué de Ravenne, Deodat. Gerbert, mandant ses légats, voulait se défendre à moyen de la bulle de Nicolas. Mais Rostang, archevêque d'Arles, et un certain nombre de prélats (dont les noms suivent), ayant entendu lecture de cet acte, reconnurent aussitôt qu'il était sans valeur, et jugèrent que l'évêque Gerbert devait rendre le monastère à Amélius

1. *Bibliothèque Nationale, ms. latin* 11018. C'est ce cartulaire, réuni avec d'autres pièces conservées aux Archives de Saint-Gilles, qui forme le *Bullaire* publié par Goiffon, déjà cité.
2. Goiffon, *Bullaire*, pp. 5-10.

et à Léon abbé, et qu'il devait nous payer une amende... ».

Le pape ordonne qu'on restitue le monastère à Léon, abbé, et à Amélius, prêtre. Celui-ci, plus tard évêque d'Uzès, fut en effet, comme l'attestent plusieurs bulles postérieures [1], préposé par le pape au gouvernement du monastère de Saint-Gilles. Le fut-il en 878 ? Certainement non, car c'est une bulle de Marin Ier (882 à 884) qui lui confère cette charge pour la première fois [2]. Remarquons aussi que cette histoire de Nicolas Ier, représenté comme insoucieux de ses droits, ressemble peu à ce que nous connaissons de ce pape.

La seconde bulle de Jean VIII, datée du 18 août 878, n'est, comme nous l'avons vu, que la confirmation de la précédente. Toutes deux paraissent suspectes pour deux raisons : 1° à cause des longues formules d'anathèmes qu'elles renferment, inusitées à cette date [3] ; 2° à cause de l'année de l'Incarnation [4] employée pour dater la seconde, procédé inconnu à la chancellerie pontificale avant le pape Jean XIII (965 à 972).

Or il existe une troisième bulle de Jean VIII que ne contient pas le cartulaire de Saint-Gilles. Stilting la connut [5], mais il n'en tira aucune conclusion. G. Paris l'a négligée. C'est le n° 191 des bulles de Jean VIII dans l'édition de Migne [6]. Cette pièce est datée du 14 juin 879. Nous en reproduisons le texte que nous avons collationné sur le registre du Vatican [7] :

1. Jaffé, nos 3459, 3460; *Bullaire*, nos VI, VII, pp. 18, 19, etc.
2. *Ibid.*, n° 3397; *Bullaire*, n° V, p. 17. Le Pape s'adresse aux moines de Saint-Gilles pour leur annoncer la nomination d'Amélius et pour leur recommander de le recevoir convenablement.
3. Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 670.
4. *Ibid.*, p. 672.
5. *Acta Sanctorum*, septembre, t. I, p. 292.
6. *Patrologie latine*, t. CXXVI, p. 845, et une seconde fois, p. 847. Jaffé, n° 3264.
7. Rome, Archives du Vatican; *Reg. Vat.*, 1, f° 76 v°. Ce registre est décrit par S. Lévi, dans les *Regesti Vaticani*, Roma, 1881, t. Ier, extrait de l'*Archivio della Societa Romana di Storia patria*, vol. IV.

« *Rostanno archiepiscopo Arelatensi, Sigibodo archiepiscopo Narbonensi, et Roberto archiepiscopo Aquensi, apari-bus.*

« *Veracium relatione comperimus Gibertum Nemonensem* (*sic*) *venerabilem episcopum, quoddam monasterium nostrum quod super eumdem episcopum acquisivimus, ipse Gibertus temere invaserit, omnesque res ipsius monasterii per suos homines distribuerit, et illius monachos inde contra sacras regulas omnino expulerit. Quod tantum nobis displicuit quantum, sicut ipse nobiscum advertis, calcata reverentia venerandorum canonum contra privilegium apostolicae sedis eum fecisse non ambigio. Quapropter fraternitati tuae dirigimus, ut vice nostra, cum confratribus et coepiscopis nostris junctis, eumdem Nemonensem episcopum ad commune colloquium convocetis, et ex auctoritate nostra conveniatis, ut ab omni invasione ipsius monasterii tam se quam suos removeat, et ulterius nec res ejus, nec monachos illic Domino famulantes molestare praesumat. Quod si ipse surda aure, quod absit, per vos monita nostra audierit, tunc ex auctoritate beati Petri apostoli, cui idem monasterium pertinet, simul et nostra, illum a ministerio sacerdotali excommunicando suspende, quousque dum aut ab ipsa invasione se subtrahat, aut ad sedem apostolicam vel ad nostram praesentiam a nobis satisfacturus occurrat. Agat in his sanctimonia tua sicut illam agere decet et us nos Deo laudes et tibi gratias referamus.*

Data XVIII kal. Julii, indictione XII ».

Donc, selon cette pièce, en 879, un an après les événements racontés par les deux autres bulles, le Pape s'adresse à Rostang, archevêque d'Arles, à Sigibode, archevêque de Narbonne, et à Robert, archevêque d'Aix, pour les prier de convoquer l'évêque de Nîmes qui s'est attaqué à un monastère que le Saint-Siège venait justement d'acquérir sur ce prélat.

Les archevêques doivent ordonner à l'évêque de Nîmes de restituer les biens du monastère et de ne plus molester les moines ; s'il refuse, le Pape sera forcé de l'excommunier et de le mander à Rome pour trancher-lui-même l'affaire.

Il est impossible de voir dans cette lettre la suite, à une année de distance, des deux pièces que nous venons d'examiner. Elle est visiblement en contradiction avec elles. A laquelle, donc, faut-il ajouter foi ? Nous avons donné les raisons qui nous font douter des pièces de 878. La preuve de l'authenticité de la lettre de 879 achèvera de démontrer leur fausseté. Cette preuve existe : la lettre de 879 fait partie du registre de Jean VIII, registre dont l'authenticité a été établie[1]. Les deux autres bulles n'en font pas partie.

Ce sont donc des faux. Elles n'en restent pas moins apparentées à la *Vita*. Quelle est la source de toutes ces pièces, quel fut leur but, et à quelle date furent-elles fabriquées ?

A en juger par d'autres documents, par la bulle de Marin Ier citée plus haut par exemple, le monastère de la Vallée Flavienne était, encore au IXe siècle, un établissement très modeste, nullement l'abbaye considérable, propriétaire de terres à plusieurs lieues à la ronde, que décrivent les bulles de 878. Il est dit : « *Monasterium quod vocatur Vallis Flaviana.* » Entre 904 et 911, on l'appelle « *Monasterium sancti Petri in Gothia*[2] ». A cette date il n'est pas encore sous l'invocation de saint Gilles[3]. Dans toutes ces

1. Voy. A. Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne : Jean VIII.* Paris, 1895, pp. 1-29.

2. *Bullaire*, p. 20.

3. Les mots « *quae sancti Egidi est* », qui paraissent dans une bulle d'Étienne VI (*Bullaire*, n° 7), ont bien l'air d'être interpolés. Il en est de même pour la bulle d'Adrien III publiée par Goiffon à

pièces, le pape se borne à affirmer son autorité sur le monastère; il n'y est question ni de bulle antérieurement concédée, ni de voyage à Rome; le nom même de saint Gilles n'est pas prononcé. La première fois que nous rencontrons la légende de saint Gilles c'est dans une bulle de Benoît VIII [1] de 1014 environ. Il y est fait allusion nettement dans les quelques lignes qui suivent : « *Quod post obitum nostrum nullus episcopus, nec ullus comes, nec ulla secularis potestas audeat presumptuose monasterium beati Egidii sibi in dominio usurpare; quod si presumpserint facere, omnibus supra laxatis maledictionis obligati, ad regnum numquam valeant intrare celeste, quia ipsum et dominico et salario beati Petri apostoli cenobium cum omnibus rebus sibi pertinentibus, beatus Egidius contradidit.* »

Plusieurs bulles postérieures rappellent la même histoire en des termes semblables.

Il faut examiner maintenant les revendications de Nîmes. Est-il possible de voir clair dans ce démêlé, et de juger laquelle des deux parties eut le bon droit pour elle ?

Les titres exploités par Nîmes nous sont indiqués par le *Catalogue des Évêques de Nîmes*, catalogue tiré d'un lectionnaire du XIIIe siècle [2]. La première partie de ce texte est précisément consacrée à l'affaire qui nous occupe. On n'avait plus, au moment où on le rédigeait, aucun renseignement valable sur la série des évêques antérieurs au XIe siècle; mais on connaissait :

Gerbert : à qui Charlemagne donna l'abbaye de Psalmody.

la page 4 et attribuée par lui (et par l'*Histoire de Languedoc*) à Adrien II (Jaffé, n° 3397).

1. *Bullaire*, p. 21 (Goiffon l'attribue à Benoît IX); Jaffé, n° 4051.

2. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, Paris, 1907, t. I, pp. 310, 311.

Chrétien : à qui Louis donna l'abbaye de Saint-Gilles et celle de Tornac.

Crocus : contemporain de saint Gilles et du roi Flavius.

Isnardus : à qui Nicolas céda ces monastères.

Anglardus : qui reçut une pareille cession.

Rainardus : à qui le pape Jean céda les mêmes monastères.

Utbertus : à qui le pape Serge céda les mêmes monastères.

Ces bulles de cession, de Nicolas, de Jean VIII, de Serge III, nous ne les avons plus. Nous ne savons même pas si elles ont jamais existé, si elles furent authentiques ou supposées ; nous n'avons affaire ici probablement qu'à une réplique aux prétentions de saint Gilles, contemporaine donc de la *Vita Sancti Aegidii* et des bulles soi-disant de 878.

Pour les diplômes royaux, il en va autrement. Nous n'avons plus les originaux, mais nous savons qu'ils ont existé et nous en connaissons la teneur. De l'acte de Louis le Pieux, nous avons un *vidimus*[1] de l'an 1334. Cet acte rapporte qu'en 814, le 28 novembre, Louis le Pieux, à la demande de Chrétien, évêque de Nîmes, confirme à ce prélat un diplôme de son père, Charlemagne, diplôme par lequel celui-ci « accorde à Chrétien, évêque, l'immunité de l'église de Nîmes, dédiée à la Vierge et à saint Baudile, et lui concède un petit monastère appelé *Tornagus*, construit en l'honneur de saint Étienne, et l'abbaye appelée *Vallis Flaviana* qui est construite en l'honneur de saint Pierre ». Cet acte de Charlemagne a disparu. Mais Ménard[2] en donne un résumé qui montre bien que celui de Louis le Pieux ne faisait, en effet, que le confirmer : les petites « celles » de Tornac et de la Vallée Flavienne y sont

1. *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, p. 93. L'Inventaire des Archives du Gard (série H, p. 54) place sous l'an 1304 un *vidimus* qui paraît bien être le même.

2. *Histoire de Nîmes*, éd. cit., vol. I, p. 115.

également soumises à l'évêque de Nîmes. L'authenticité de ces actes n'a soulevé aucune discussion [1].

Nous avons vu que Jean VIII dans la bulle de 879 avoue n'avoir acquis le monastère que « dernièrement ». L'évêque de Nîmes avait donc sans doute tout de suite fait valoir ses droits, et les menaces du Pape ne suffirent pas à l'intimider. Le différend se poursuivit pendant les xe et xie siècles [2]; ce n'est qu'en 1091 qu'Urbain II trouva moyen d'y mettre fin par une transaction [3]; il eut l'idée de conseiller aux moines de Saint-Gilles, tout en leur confirmant leurs privilèges, de demander l'ordination de leurs prêtres aux évêques de Nîmes.

Nous arrivons donc au résultat suivant : il y avait dans la Vallée Flavienne, dans le premier quart du ixe siècle, un monastère dédié à saint Pierre ; monastère dont nous ne discernons pas encore bien nettement l'origine, mais que nous voyons, à cette date, protégé par le roi et soumis par lui à l'évêché de Nîmes. Ce monastère, le Pape l'acquit, vers 878, dans des circonstances que nous ignorons également. Alors survint une contestation entre le monastère, qui voulait

1. Sickel, *Regesten* (1867), p. 301, L 27 ; cf. Böhmer-Mühlbacher, *Regesta Imperii*, 2e éd. (1899), n° 549 (530) : à l'an 814.

Elle nous semble confirmée par un fait curieux qu'on verra se produire plus tard : en 1163, les moines de saint Gilles attaqués par les comtes de Toulouse recherchent l'appui du roi Louis le Jeune, en invoquant eux-mêmes un diplôme qui a bien l'air d'être celui de Louis le Pieux. Louis le Jeune leur accorde un acte (*Histoire de Languedoc*, t. V, col. 1279) qui n'est que la confirmation de celui de son « ancêtre ».

2. Le xe siècle, époque des invasions barbares, ne nous offre pas de documents, à part ceux que nous venons d'examiner. Mais, au moment où le bullaire reprend après un intervalle de plus de cent ans, en 1062-66, c'est pour nous montrer l'évêque Frotier réprimandé pour avoir excommunié les moines de Saint-Gilles (*Bullaire*, p. 24).

3. *Bullaire*, pp. 29-30; Jaffé, n° 5454. Plus tard encore, les évêques de Nîmes renouvellent leurs prétentions. Voy. Jaffé, n° 5773; Goiffon, p. 37.

dépendre uniquement du Saint-Siège, et l'évêque de Nîmes qui entendait sauvegarder son autorité. Les décisions mêmes de la papauté ne réussirent pas à trancher la question. On se battit à coups de faux : Nîmes, armé de ses diplômes authentiques, répétait que le Pape lui-même avait cédé le monastère de Saint-Gilles ; tandis que le Pape promettait l'indépendance au monastère, tout en essayant peut-être de se concilier Nîmes. Les moines de Saint-Gilles, de leur côté, prirent sur eux de se défendre : ils s'abritèrent sous l'autorité d'un saint fondateur. Leur *Vie de saint Gilles* répondit à tout : si le Pape seul avait de l'autorité sur leur monastère, c'est que leur fondateur, saint Gilles, prévoyant les dangers à venir [1], avait été lui-même à Rome, et avait, en personne, soumis son monastère au Pape : témoin les deux portes données par le Pape et placées par le saint même au portail de son église en signe visible du pacte entre le monastère et le Saint-Siège ; témoin, d'ailleurs, le précepte donné par le Pape, qu'ils fabriqueront tout à l'heure. Inutile de parler d'un diplôme de Louis ni de Charlemagne ; le monastère fut fondé avant leur temps ; saint Gilles connut et eut des relations avec le roi de France, mais c'était après la fondation de son monastère et le roi de France n'y fut pour rien ; le monastère fut fondé par un roi du pays, un roi Flavius ; d'ailleurs, l'évêque de Nîmes avait assisté à l'entretien de ce roi avec saint Gilles, et on saurait bien si, par hasard, le roi avait mis le nouveau monastère sous la protection de l'évêque voisin : il n'en fut rien ; l'évêque de Nîmes s'inclina avec le roi, devant saint Gilles, et ce fut tout.

Tel est visiblement le but qui inspira la composition de la *Vita Sancti Aegidii*, telle que nous l'avons. Le person-

1. Il ne faut donc pas voir dans ces dangers une référence aux invasions barbares (G. Paris, *Introduction*, p. LXXI).

nage du saint fut-il, cependant, créé de toutes pièces à cette fin, ou bien a-t-il eu une existence indépendante de la nécessité où se trouvèrent ses moines d'avoir un autre champion que le Pape ?

Pour le déterminer, il faudra examiner chacun des éléments qui demeurent, une fois notre histoire tendancieuse écartée. Avant de procéder à cette recherche, précisons les dates déjà acquises.

La dispute entre Nîmes et Saint-Gilles a duré depuis 879 jusqu'à 1091. La vie de saint Gilles fut connu au nord de la France avant 1029, puisqu'elle fut utilisée par Fulbert de Chartres pour l'Office dont nous avons déjà parlé [1]. Nous pouvons remonter plus haut. S'il faut en croire la *Chronique de Figeac*, Saint-Gilles était un but de pèlerinage déjà en 988, année où y mourut Adacius, abbé de Figeac [2], qui faisait à Saint-Gilles une étape de son pieux voyage à Rome. Une charte de donation de Nîmes de l'an 923 [3] en voulant délimiter un terrain nomme la vigne de Saint-Gilles : « *De oriente infrontat in ipsa via que de Valle Anagia in Litoraria discurrit, de meridie, conlaterat in vinea Sancti Egidii monasterii.* »

Un bréviaire de Saint-Gilles, rapporté par Saxius [4], parle d'une invention du tombeau de saint Gilles qui eut lieu en 925 : « *Lugubrem et deplorandam hujus cladis memoriam habes in inventione (ex breviario secundum usum Abbatiae Sancti Aegidii ad Rodanum) corporis sancti Aegidii, quae tamen in eo titubat, quod velit accidisse anno DCDXXV cum Frodoardus, accuratissimus illius aetatis scriptor,*

1. *Supra*, p. 2, note 1.
2. Baluze, *Miscellanea*, t. IV, Lucae, 1761-4, p. 1 ; cf. Desjardins, dans *Bib. Ec. Chartes*, t. XXXIII, 1872, p. 260 sqq.
3. Germer-Durand, *Cartulaire de Nîmes*, 1875, pp. 42-3.
4. *Pontificium Arelatense*, éd. cit., col. 233.

in annum XXIV rejiciat. » Voici le passage de Flodoard[1] : « *Hungari per abrupta transeuntes Alpium juga, veniunt in Galliam : quos Rodulfus, Cisalpinae rex Galliae, et Hugo Viennensis Hungaros inter angustias collium Alpinarum claudunt. Unde, inopinato loco per devia montis evadentes, Gothiam impetunt.* »

Il se peut que les choses se soient passées ainsi ; que les reliques furent déterrées pour être mises en lieu de sûreté au moment du danger. Dans ce cas, il faut supposer que le culte de saint Gilles était bien établi en 924, qu'il avait même déjà pris une certaine importance. Il se peut aussi que le mot *invention* ne désigne que la découverte officielle, pour ainsi dire, des reliques de notre saint. C'est plutôt cette hypothèse que nous paraissent appuyer les résultats auxquels nous sommes parvenus. Un autre fait vient s'ajouter à ceux-ci : c'est du xe siècle que doit dater le tombeau de saint Gilles, qu'on a déterré de nouveau dans la crypte de l'église actuelle en 1865 [2]. C'est un sarcophage grossier en calcaire tendre et qui porte l'inscription suivante :

IN H·TML·QI
C·B·ÆCD·

In hoc tumulo quiescit corpus beati Aegidii.

Cette inscription est tracée, avec peu de soin, sur la face interne du couvercle, un peu de côté. M. de Lasteyrie [3] la date du xe siècle d'après le système d'abréviation employé.

En tout cas, il semble que l'adoption de saint Gilles

1. *Annales*, éd. Lauer, Paris, 1906, p. 22, cf. p. 26 et voy. R. Poupardin, *Le Royaume de Provence*, Paris, 1901, pp. 214 sqq.

2. Revoil, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1865-6, p. 618.

3. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Fondation Eugène Piot, t. VIII, 1902, p. 88, note. M. de Lasteyrie n'entre pas dans les détails et n'émet, au fond, qu'une opinion négative, très décidément contraire, pourtant, à celle de Revoil (art. cit., et dans *Architecture Romane du Midi de la France*, Paris, 1874, 3 vol., vol. II, p. 50.

comme patron du monastère de la Vallée Flavienne ne précéda que de très peu la rédaction de la *Vita Sancti Aegidii* que nous possédons. Comme il est prouvé qu'elle n'a été composée que dans un but tendancieux, il est invraisemblable qu'une rédaction antérieure ait existé. Nous concluons que saint Gilles fut considéré comme le patron de ce monastère dans le premier quart du xe siècle. Sa vie fut composée au cours de ce siècle ; nous ne croyons pas possible de préciser davantage. L'existence antérieure du saint sera donc toute légendaire.

IV

LA LÉGENDE

Nous examinerons tour à tour les divers éléments mis à contribution par le moine de Saint-Gilles pour fabriquer la *Vita Aegidii*. Nous essayerons ainsi de déterminer si ce document recèle quelque tradition ancienne.

Le roi Flavius. — L'histoire de la soumission du monastère au Pape, sans être vraie dans la forme qu'elle revêt, renferme néanmoins un fond de vérité : le monastère était réellement soumis au pape. Mais nous savons aussi qu'il était protégé par Charlemagne. Que faut-il maintenant penser du roi Flavius et de l'origine gothique que revendique la *Vita* ?

L'identification de ce personnage avec Wamba repose sur la coïncidence de l'expédition de celui-ci à Nîmes en 673, et la soumission du monastère au Pape, censée de 685, après un intervalle suffisant pour bâtir et organiser un monastère. La date de 685 étant fondée sur une erreur, cette identification devient beaucoup moins séduisante [1].

En l'absence d'actes authentiques pour le renseigner, le moine du xe siècle, quelque invraisemblable que cela paraisse [2], a dû trouver en lui-même l'idée de faire fonder

1. Il s'agirait d'un roi résidant en Espagne, qui, venant se battre à Nîmes, aurait l'idée et le temps de faire connaissance avec un ermite, de se laisser persuader de donner un terrain et d'y voir bâtir un monastère.

2. G. Paris (remarques citées plus haut).

son monastère par ce Flavius, roi des Goths. Il n'était peut-être pas nécessaire pour cela de songer[1] à l'ancienne domination des Goths, ni de savoir que ces rois s'appelaient Flavius. Ces deux mots, il les a pris dans la toponymie : le monastère, avant de s'appeler Saint-Gilles, s'appelait *Vallis Flaviana* ; il s'appelait aussi *Sanctus Petrus in Gothia*[2]. Encore aujourd'hui le nom de la *Sylve Godesque* ou *Selve Godesque* est familier au peuple du pays. On parlait officiellement encore de *la Gothie* dans les actes du XIe siècle, et nous avons vu que le nom s'employait avant le Xe siècle. Le nom de la *Vallis Flaviana*, que nous trouvons usité encore au XIIe siècle[3] pour désigner la ville de Saint-Gilles, est bien plus ancien encore.

A Espeyran, propriété située à trois kilomètres de Saint-Gilles, nous avons des restes considérables d'une *villa* romaine[4] : poteries, pierres tumulaires, sarcophages, monnaies ; c'est à de tels biens-fonds de plaine qu'on donnait, aux premiers siècles, le nom de *Vallis*[5], en y ajoutant souvent le nom du propriétaire. Une inscription funéraire vient témoigner qu'en effet des Flavii avaient occupé cette villa : c'est le n° 4121 du *Corpus*[6] :

1. Au XIIe siècle cependant nous voyons le rédacteur de A^2 faire allusion à la domination gothique, car il ajoute en parlant de Flavius : « *per idem tempus Gothorum et Hyspaniae regnum Flavius nobiliter regebat.* »
2. Cf. les bulles citées plus haut, p. 27.
3. Voy. une bulle de Pascal II de l'an 1107, *Bullaire*, p. 47.
4. Germer-Durand, dans les *Mém. Acad. du Gard*, 1860, p. 174.
5. Voy. Du Cange, s.v. *vallis*.
6. Hirschfeld : *Inscript. Galliae Narbonensis Latinae*, Berlin, vol. XII, d'après Pelet, dans *Procès-verbaux de l'Acad. du Gard*, 1853, II, p. 29.

L'inscription rapportée au *Corpus* est malheureusement perdue. Les historiens du Languedoc (éd. Privat, t. XV, p. 963) la croient inexactement copiée par Pelet. La lecture qu'en donne celui-ci (*Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, 1853, p. 29) est certainement mauvaise. Il faudrait lire comme les historiens de Languedoc,

D M
T FL AVIANO
VALERIAE·CAS(tae)
VXORI CA(ri)SS/
A/VIVA/S///
P·

Remarquons d'ailleurs que les empereurs Flaviens, très populaires dans le Midi, ont donné leur nom, dans le même pays, au pont Flavien [1], comme à de nombreux endroits au nord de l'Italie et en Espagne.

C'est donc un pur hasard qui a fait que notre moine, en réunissant ces deux noms, a incité ses critiques à chercher le roi Wamba au delà des Pyrénées.

Le nom du roi écarté, l'histoire de la fondation du monastère par un roi à la chasse, amené auprès d'un ermite par une bête miraculeuse, rentre dans une classe de thèmes hagiographiques.

Charlemagne. — Ces conclusions nous mèneront tout de suite à examiner de nouveau les relations du roi Charles avec saint Gilles. C'est un épisode de la *Vita* qui a été étudié à deux reprises par G. Paris [2].

Celui-ci remarque d'abord que la légende du péché remis se retrouve dans d'autres vies de saints, dans celle de saint Eleuthère [3] (où le roi dont il s'agit est Clovis) et dans

Aux Dieux Manes, Titus Flavius Avianus à Valeria Cas..., son épouse, etc. Il paraît probable que cette inscription n'est que la partie gauche (perdue) de celle que les historiens de Languedoc rapportent à la page 961, n° 1398. Quoi qu'il en soit, la présence du gentilice *Flavius* est attestée.

1. Villeneuve, *Statist. des Bouches-du-Rhône*, 1821, t. II, p. 181.

2. D'abord dans l'*Histoire poétique de Charlemagne*, éd. P. Meyer, 1905, pp. 378-398, ensuite, en modifiant certaines de ses conclusions dans l'*Introduction* à la vie de saint Gilles de Guillaume de Berneville, pp. LXIV à LXX et LXXV à LXXXV.

3. *Acta Sanctorum*, Feb. t. III, p. 190.

celle de saint Théodule [1] (où le roi est de nouveau Charlemagne). Il n'en conclut pas que l'histoire de saint Gilles dérive de l'une ou de l'autre de ces deux vies de saints, puisque toutes deux, dans l'épisode en question, sont postérieures à celle de saint Gilles. Le début du récit qu'elles offrent toutes deux lui paraît cependant plus vraisemblable [2] que celui de la vie de saint Gilles, qui fait venir le saint du Midi au nord de la France ; c'est l'invraisemblance de ce début qui amène G. Paris à chercher ailleurs la forme primitive du récit.

Il examine ensuite les diverses formes revêtues par cet épisode dans la littérature du Moyen Age ; il montre que, des nombreux textes qui le renferment, la plupart dérivent directement de la *Vita* ; deux textes cependant lui paraissent remonter à une autre origine. Ce sont la *Karlamagnus Saga* [3] et la *Chronique* de Philippe Mousket [4].

La *Chronique* de Mousket, compilée au premier quart du XIIIe siècle, est un recueil d'histoires, puisées à des sources variées, vies des saints, chroniques, chansons de geste, et rapportées d'après ces sources avec une assez grande fidélité. Elle décrit la découverte de saint Gilles dans son ermitage par le roi Charles à la chasse, et le miracle du péché remis, qui se produit dans l'ermitage. De la différence entre le début de cette version et celui de la *Vita Sancta Aegidii*, G. Paris conclut que Mousket ne connut pas notre texte, mais que son récit remonte à une version de la *Vita Sancti Aegidii* différente de celle que nous avons.

1. *Acta Sanctorum*, Aug., t. III, p. 278.
2. Dans la vie de saint Eleuthère, le roi vient à Tournai et y entend prêcher l'évêque ; dans celle de saint Théodule, l'évêque est invité par le roi à un concile.
3. Éd. Unger, Christiana, 1860, p. 31. Cf. G. Paris dans *Bibl. Éc. des Ch.*, 1864, pp. 89-123.
4. Éd. Reiffenberg, 1836-8, Bruxelles, 2 vol. in-4, vol. I, pp. 159 sqq.

La *Karlamagnus Saga*, recueil de légendes sur Charlemagne, formé également au XIIIe siècle, rapporte l'histoire du péché du roi Charles, péché que le roi ne veut pas avouer mais qui est miraculeusement révélé à saint Gilles et qui est remis au roi, d'ailleurs sans intercession spéciale de la part du saint. Dans ce texte, le saint est nommé, tantôt *Gilem*, tantôt *Egidius* ; d'où G. Paris conclut que l'auteur avait sous les yeux un texte français remontant à un texte latin. Le caractère de ce texte latin, il ne le précise pas, mais ce serait, vu les différences essentielles qu'il présente, un texte indépendant de la *Vita Sancti Aegidii*[1]. La *Karlamagnus Saga* ressemble à Mousket en ce qu'elle représente saint Gilles comme l'intermédiaire involontaire, pour ainsi dire, de la rémission du péché ; elle en diffère par la manière dont le roi fait connaissance avec le saint et par sa connaissance de la nature du péché. En effet, cette version représente l'abbé Egidius comme un personnage attaché à la cour du roi ; le miracle a lieu à Aix ; le péché remis, ce sont les amours de l'Empereur avec sa propre sœur, amours dont Roland est le fruit.

Pour G. Paris, ce récit représente, sinon la version primitive, au moins une forme plus primitive que celle de la *Vita Sancti Aegidii* : les relations du saint avec le roi sont « plus naturelles » et l'histoire du péché même a un caractère mythique, donc de haute ancienneté. Il conclut que « cette légende s'est formée dans le nord de la France, qu'elle était d'abord étrangère à saint Gilles, mais inséparable de Charlemagne, et que l'auteur de la Vita l'a empruntée à la tradition orale ou à quelque poème aujourd'hui perdu, non sans la modifier gravement »[2].

Nous nous étions d'abord demandé, avant d'adopter les

1. *Introduction*, p. LXXVI et note 2.
2. *Introduction*, p. LXX.

conclusions sur le caractère tendancieux de la *Vita Sancti Aegidii* exposées plus haut, s'il ne faudrait pas entrevoir une vie primitive différente de celle que nous possédons. On supposerait une rédaction antérieure, où saint Gilles serait l'intermédiaire de la rémission du péché royal et où il aurait reçu en récompense une donation de terrain ; une histoire, en somme, de fondation carolingienne que la vie tendancieuse aurait remplacée, au moment où le monastère de Saint-Gilles voulait revendiquer une origine plus reculée. Et il nous a, d'abord, semblé que les conclusions de G. Paris viendraient à l'appui d'une pareille hypothèse. La *Chronique* de Mousket fournit même à peu près la forme du récit que nous aurions supposé ; la *Karlamagnus Saga* confirmerait l'ancienneté des rapports entre saint Gilles et Charlemagne.

Cette hypothèse, nous ne l'avons formée que pour l'abandonner aussitôt. D'abord les différences entre la *Chronique* de Mousket et la *Vita* s'expliquent sans qu'on ait besoin d'avoir recours à une version antérieure. Son texte nous montre un procédé de simplification très naturel et que l'on rencontre dans les abrégés et dans les traductions des vies de saints. Intéressé surtout à Charlemagne, le chroniqueur raconte le miracle du péché remis, puis, à propos de saint Gilles (dont le culte fut très célèbre dans son pays[1], et dont il connaissait sans doute la légende sans se reporter nécessairement au texte latin), il se rappelle l'histoire de la biche et conçoit l'idée d'utiliser ce trait pittoresque comme introduction à l'histoire du péché. Aucun élément nouveau n'intervient donc en réalité : c'est le texte de notre *Vita* arrangé pour les besoins du chroniqueur et pas autre chose.

La *Karlamagnus Saga* diffère davantage. G. Paris voit des indications d'une source française remontant à une

1. Voy. *Rembry*, *op. cit.*, vol. II passim.

source latine dans les deux formes du nom *Gilem* et *Egidius*. Mais la forme du nom *Egidius* dans un texte norvégien n'implique pas nécessairement une source latine. On sait que ce nom a gardé sa forme savante dans les pays du nord[1]; il paraît sous cette forme justement dans les textes allemands cités par G. Paris[2]; ce sont des textes du XIIIe siècle, époque où le culte de saint Gilles était bien établi dans ces pays et où l'on s'attendrait à trouver une forme populaire. Nous ne croyons donc pas qu'il soit possible de rien conclure de ces formes du nom.

Pour G. Paris ce texte renferme ensuite deux indices d'ancienneté : 1° dans la plus grande convenance qu'il montre en représentant le saint comme attaché à la personne du roi ; 2° dans le caractère mythique du péché.

Nous croyons pourtant que les gens du Xe siècle n'auraient rien vu de bien étonnant à l'idée du voyage de saint Gilles à Orléans[3]. Le saint personnage qui fait de longs voyages pour aller figurer à la cour du roi n'est point rare dans les écrits hagiographiques, et pour saint Gilles, le voyage qu'il fit par la grande route d'Auvergne, non sans accomplir, chemin faisant, des miracles, ne serait-il pas simplement celui que devaient faire les pèlerins qui venaient visiter son tombeau? Ensuite, sommes-nous tenus de conclure qu'une histoire renfermant un trait mythique soit nécessairement une histoire très ancienne ? Et faut-il croire que c'est

1. Cf. Reinsberg-Duringsfeld, *Festkalender aus Boehmen*, Prag, 1862, p. 429.

2. *Introduction*, appendice VI, p. CX ; *ibid.*, appendice VIII, p. CXII ; *ibid.*, appendice IX, p. CXIV.

3. G. Paris remarque que le miracle de la charte céleste ne doit pas être placé à Orléans, parce que l'accueil que le roi fit au saint devait nécessairement être le premier épisode. Il avoue cependant qu'on a compris au moyen âge que c'était à Orléans, car on conservait dans l'église de Sainte-Croix la charte céleste elle-même. Remarquons d'ailleurs que, dans la vie de saint Gilles, l'arrivée du saint

la forme la plus complète d'une histoire quelconque, qui est la forme la plus ancienne? On sait que c'est le contraire qui se produit le plus souvent : que ce sont les remanieurs de légendes qui essaient de les lier ensemble, de les compléter, et de leur donner une certaine cohérence. Pour le détail même, il reste à prouver que cette histoire mythique est très ancienne ; nous la retrouvons au Moyen Age dans d'autres textes français[1] et dans la légende Arthurienne[2], mais aucun de ces textes, dans la forme où nous les possédons, ne remonte plus haut que le xe siècle, date de la *Vita Sancti Aegidii.*

La théorie de G. Paris suppose, d'ailleurs, l'existence d'un corps de légendes sur Charlemagne, antérieur au xe siècle. Elle suppose ensuite que pour s'attacher à cette histoire, le nom de saint Gilles fit un voyage au Nord de la France et retourna au Midi, avant la rédaction de la *Vita.* Or nous avons vu que le vocable du monastère était à peine établi au moment où celle-ci fut rédigée. En somme, cette théorie étudie l'épisode de Charlemagne à travers les développements folkloriques, mythiques, épiques, qu'il a revêtus dans les versions postérieures. Mais, tel que la *Vita Sancti Aegidii* nous le présente, l'épisode nous paraît tout simplement de l'invention du moine de Saint-Gilles[3].

Nous avons vu notre moine intéressé à introduire le personnage de Charlemagne dans son récit, après la fondation

à Arles est toute pareille : cette façon d'amener un personnage dans une ville et de faire précéder son accueil par des exploits remarquables est caractéristique de la littérature du moyen âge.

1. *Histoire poétique de Charlemagne*, éd. cit., pp. 380 sqq.

2. Malory, *Morte d'Arthur*, éd. Sommer, 1889-91, Book I, chap. XIX, p. 64, et cf. vol. III, p. 58.

3. Il suffit pour s'expliquer l'histoire mythique que renferme la *Karlamagnus Saga* d'observer que la *Vita* soulève la question de la nature du péché commis (nous voyons d'autres textes se la poser : *Tristan de Nanteuil, Huon de Bordeaux*) : la *Karlamagnus Saga* ne fait qu'y répondre.

du monastère. Pour le fond de cet épisode, qui sert à introduire le roi de France, nous chercherions plutôt une influence théologique. Une grande question de doctrine commençait en effet à préoccuper l'Église [1] : celle de la confession obligatoire. Notre moine y vit un point de départ pour son histoire carolingienne; il y vit aussi, sans doute, le moyen de créer un beau rôle pour son saint, celui d'un remetteur de péchés sans confession, rôle qu'on ne manqua pas d'exploiter [2]. Les histoires inspirées par la question de la confession ne sont pas rares dans les vies de saints. Celle de saint Jean l'Aumônier, certainement connue de notre auteur [3], en renferme une qui a pu suggérer, nous semble-t-il, le récit du péché de Charlemagne. La voici en résumé [4] : une femme avait commis un péché, qu'elle n'osa pas confesser. Saint Jean lui ordonna de l'écrire, de sceller son écrit et de le lui apporter; ce qu'elle fit. Survint la mort du saint et la femme, craignant que son document ne tombât entre des mains étrangères, s'en alla pleurer au tombeau du saint. Celui-ci sortit du sépulcre et lui remit son écrit tout scellé en lui disant de le lire. Elle l'ouvrit et trouva à la place de ce qu'elle y avait écrit ces mots : « *Ton péché est effacé par les mérites de Jean mon serviteur.* »

Nous croyons donc l'histoire de saint Gilles et de Charlemagne, tendancieuse par sa forme, inspirée quant au fond,

1. Voy. H. C. Lea, *A History of Auricular Confession and Indulgences in the Latin Church*, 3 vol., London, 1896, vol. I; et Aelfric, *Homilies*, éd. Thorpe, *Aelfric Society*, 1843, vol. I, p. 233 à 235.

2. Nous avons déjà vu (p. 7) les observations de Vincent de Beauvais à ce sujet. De nombreux manuscrits renfermant la *Vita Sancti Aegidii* (voy. appendice A) ajoutent des remarques sur cette spécialité de notre saint, que nous voyons citée souvent aussi dans les litanies.

3. Nous citerons plus bas d'autres points de ressemblance avec la *Vita Sancti Aegidii*.

4. *Acta Sanctorum*, janvier, t. II, p. 529, Cap. XIV.

peut-être par la vie de saint Jean l'Aumônier, en tout cas sans doute par des idées théologiques analogues.

S. Vérédème. — L'histoire de la fondation écartée, examinons les divers éléments qui l'entourent.

Son nom et un certain nombre de lieux [1] où il est vénéré sont tout ce que nous savons de saint Vérédème. « *Is in cujusdam rupis concavo morabatur, quo saxorum asperis anfractibus satis erat difficilis ascensus.* » La *Baume* [2] de saint Vérédème, où se réunissent encore les fidèles, sur la rive gauche du Gardon, à une quinzaine de kilomètres de Nîmes, répond exactement à la description qu'en donne la *Vita Sancti Aegidii.* La rédaction *A* ajoute quelques détails à cette description, et une remarque en commentaire qui ne nous éclaire point et qui nous paraît indiquer que le rédacteur manquait également de renseignements sur ce personnage : *alterius oraculi clarebat nomen Stephani* [3].

Nous n'avons pas de vie de ce saint [4] et son nom ne paraît pas dans les Martyrologes anciens [5]. *Les Acta Sanctorum* nous offrent cependant deux saints Vérédème : l'un, évêque d'Avignon, fêté le 15 juin [6]; l'autre, solitaire près d'Uzès, au 23 août [7]. D'un côté, Gonon [8] nous parle d'un contrat de l'an 1050, conservé aux archives de Saint-André,

1. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'Ancienne Gaule*, Paris, 1907, t. I, p. 270.

2. C'est une grotte néolithique qui a été fouillée en 1904 par le frère Sallustien-Joseph, *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1904, pp. 1-36.

3. *Éd. cit.*, § 16. Il y avait à Collias, près de Remoulins, une église de saint Étienne non loin d'une chapelle de saint Vérédème ; la confusion est peut-être sortie de ce fait.

4. Voyez la *Bibliotheca Hagiographica Latina* des Bollandistes.

5. H. Quentin, *Martyrologes historiques du Moyen Age*, Paris, 1908.

6. *Acta Sanctorum*, Jun., t. III, p. 411.

7. *Ibid.*, Aug., t. IV, pp. 636 à 640.

8. *Vitae et Sententiae Patrum Occidentis*, Lugduni, 1625; lib. 3, p. 161.

contrat par lequel Rostand, évêque d'Avignon, charge un moine de faire un reliquaire qui doit renfermer les restes de saint Vérédème. Et un manuscrit du Martyrologe d'Adon, du XIe siècle, conservé à la Bibliothèque d'Avignon [1], renferme, au 15 des kalendes de juillet, la mention suivante : « *Apud Avennicam civitatem... translatio sancti Veredemii episcopi et confessoris.* »

De l'autre côté, la *Chronique d'Uzès* [2] renferme le passage suivant : « *Hoc tempore* (*tempore regis Gothorum Flavii*) *fuit sanctus Veredemius, gloriosissimus Christi confessor et heremita, in diocensi Uticensi, sepultus in loco Sancti Privati de Garcio* [3]. » Les *lectiones* reproduites aux *Acta Sanctorum*, au 23 août, d'après un bréviaire d'Uzès, sont visiblement puisées dans la *Vita Sancti Aegidii* [4].

Ces deux *Veredemius* sont sans doute un seul et même personnage. L'auteur de la vie de saint Gilles n'en savait rien, mais il l'associe à son héros à cause de la popularité dont il jouissait : plusieurs anciennes chapelles rurales du pays [5] lui sont dédiées et il est resté jusqu'à nos jours le patron des bergers de la Crau [6] ; c'était donc un saint rural. Si les églises d'Uzès et d'Avignon, aux XIe et XIIe siècles, se sont disputé la possession des reliques de saint Vérédème, c'est le succès qu'avait obtenu son compagnon saint Gilles, qui lui valut cette gloire. Cet épisode ne nous intéresse donc que comme indice du caractère agreste du culte de notre saint.

1. N° 98, f° 68 v°.
2. *Histoire de Languedoc*, t. II, Preuves, p. 23, § 7 ; cf. J. Bédier, *Les Légendes épiques*, t. I, p. 153 sqq.
3. C'est Uzès.
4. Grec d'origine, le saint quitte son pays, fait un voyage pareil à celui de saint Gilles, et arrive à Marseille, d'où il se retire dans la solitude près d'Uzès.
5. A Pujaut, à Eyguières, à Verquières, à Collias.
6. Voyez Canron, *La vie de saint Vérédème*, Avignon, 1869, p. 13.

Les autres matériaux utilisés par notre auteur sont pour la plupart des lieux communs qu'on retrouve dans mainte vie de saint. En les examinant [1] de nouveau nous voudrions essayer de dégager leur caractère spécial, et, par suite, la méthode qui a présidé à leur choix.

On reconnaît tout de suite des traits imités de la vie du Christ : Gilles enfant se montre d'une précocité remarquable et de bonne heure il égale ses maîtres dans les sciences.

L'origine grecque. — L'idée d'en faire un Grec (et de lui donner des parents nommés *Theodorus* et *Pelagia*) peut être venue à l'auteur de l'apparence grecque du nom Aegidius [2]. Il faudrait dans ce cas que la dédicace de l'église fût établie avant qu'on composât la vie du saint ; ce qui n'est pas encore démontré. Remarquons d'ailleurs que notre moine écrivait au xe siècle, qu'il avait donc sans doute présente à l'esprit la vie de saint Trophime, et celle de saint Denis, tous deux Grecs venus en France. La rédaction *A* fait elle-même la comparaison de saint Gilles aux saints venus d'outre-mer : « *sequi inhianter ambiens apostolorum vestigia, qui olim doctrinae verbo transnavigarunt maria* [3]. » La rédaction A^2 fait aussi à son début de longues remarques sur les saints illustres sortis d'Athènes, et surtout sur saint Denis : « *Insuper etiam in Christi Jhesu Domini nostri fide et doctrina clarissimos et eloquentissimos viros genuit ; ex quorum numero primus extitit Dionisius, qui Ariopagita nuncupatur, quem beatus Apostolus docuit, et in eadem civitate episcopum constituit.... Fuerunt et alii quamplurimi*

1. G. Paris les a rapidement caractérisés : *Introduction*, p. LVI sqq.
2. Comme le suggère G. Paris, *Introduction*, p. LVII.
3. *Analecta Bollandiana*, t. VIII, p. 106, § 10.

viri in eadem civitate geniti, inter quos Egidius... » Rappelons aussi que c'est aux IXe et Xe siècles qu'on commençait à revendiquer les origines apostoliques des églises occidentales et qu'en Espagne la légende de saint Jacques de Compostelle se formait [1]. Peu après on devait faire venir en France les compagnons du Christ, Marie-Madeleine, Lazare, Marie. Si saint Gilles est venu d'outre-mer, c'est que notre auteur, sans en faire un apôtre, s'est sans doute plu à lui donner, pour ainsi dire, un certain cachet apostolique.

Vie érémitique. — Sa vie d'ermite est calquée sur celles des pères du désert [2]. A l'exemple des saints Antoine, Paul ermite, Jean l'Aumônier, Gilles abandonne son riche héritage et fuit le monde. Comme saint Jean l'Aumônier il prévoit la mort de ses parents, sa propre mort et les dangers à venir. De même que celui-ci puise son inspiration auprès de saint Antoine, Gilles va s'édifier tour à tour auprès de l'ermite de l'île et de saint Vérédème, aux bords du Gardon. Il trouve une grotte au désert avec une fontaine tout près, et, de même que le corbeau apporte à saint Paul un pain, la biche vient nourrir saint Gilles de son lait [3].

La biche. — C'est l'épisode de la biche qui a surtout frappé l'imagination populaire et que nous trouvons repré-

1. Mgr Duchesne, *Saint Jacques en Galice*, dans les *Annales du Midi*, t. XII, 1900, pp. 145-179.

Le récit du voyage et du débarquement sur l'île est peut-être une réminiscence du voyage de saint Paul à Rome.

2. Surtout sur celle de saint Jean l'Aumonier qui venait justement au IXe siècle d'être traduite du grec en latin (*Acta Sanctorum*, tom. cit., p. 496).

3. La rédaction *A* fait elle-même ce rapprochement (*éd. cit.*, § 24, p. 111) : « *Quemadmodum enim Heliae olim prophetico spiritu pleno anachoritarumque proto omnipotens Dominus praestitit et Paul in corvi obsequio, ita et hunc animantis victu aluit lacte.* » (Cf. *Acta sanctorum*, t. I, p. 603).

senté dans l'iconographie [1]. Nullement originale quant au fond, cette histoire paraît bien, dans la forme qu'elle revêt ici, sortir de l'imagination de notre auteur. Nous y discernons deux thèmes : celui du personnage nourri dans le désert par un animal miraculeux, thème classique [2], devenu très populaire au Moyen Age dans les vies des saints [3] et dans la littérature romantique [4], et celui, également classique, du personnage conduit auprès d'un autre personnage par une bête à la chasse [5]. Notre auteur a conçu l'idée de réunir ces deux thèmes, ce qu'il a fait en employant la même bête pour les deux histoires. Il y ajoute le thème hagiographique des chiens de chasse miraculeusement empêchés d'approcher de la bête [6], et un petit trait qui paraît bien original et d'où est sorti, nous le verrons plus tard, tout un côté du culte du saint : l'ermite reçoit lui-même la flèche destinée à chasser la biche et en reste blessé toute sa vie.

Les miracles. — Dans les miracles attribués à saint Gilles, on retrouve, bien entendu, des démons exorcisés, des morts ressuscités, des malades guéris. Les miracles, ainsi qu'il est naturel dans ce pays chaud et marécageux, sont surtout des guérisons de fièvres [7], et de morsures de serpents.

1. Le saint est représenté devant sa grotte avec la biche; celle-ci couchée à ses pieds, tantôt blessée de la flèche, tantôt protégée par le saint qui reçoit lui-même la blessure. Nous donnons en appendice la liste des miniatures que nous avons relevées.

2. Cf. la légende de Jupiter nourri par la chèvre.

3. Voy. Cahier, *Les caractéristiques des saints*, t. I, p. 188.

4. *Tristan de Nanteuil.*

5. G. Paris cite un exemple oriental, recueilli dans *Çakountala* (*Introd. cit.*, p. LXII).

6. Ce thème a sans doute pour origine l'histoire biblique de Daniel avec les lions. De même saint Martin immobilise les chiens qui chassent un lièvre (Sulpice Sévère, *Dialogues*, II, § 9). Les exemples analogues foisonnent dans les vies de saints.

7. On attribue encore à l'eau du puits de la crypte de Saint-Gilles la vertu de guérir de la fièvre. On verra le culte du saint se propager

Plus caractéristiques sont des miracles maritimes, sur lesquels l'auteur insiste longuement : Gilles apaise une tempête, délivre un vaisseau en train de faire naufrage, assure un heureux voyage au bateau dans lequel il traverse la mer, et fait arriver de Rome à Saint-Gilles les deux portes [1] que lui donne le Pape. Le *Guide des Pèlerins de Saint-Jacques* [2] en énumérant les miracles de saint Gilles raconte en détail celui-ci : « *immo duo cypressina ostia, praelatorum imaginibus Apostolorum insculpta, a Roma urbe usque ad Rhodani portum per marinas undas sine aliquo regimine, soli potenti imperio suo, perveniunt.* » Le *Liber Miraculorum* de Pierre Guillaume [3] ajoutera plusieurs autres miracles du même genre.

C'est que Saint-Gilles fut port de mer. On n'a qu'à regarder un document intéressant en langue d'oc, publié par M. Bondurand : *La leude et les péages de Saint-Gilles au XIIe siècle* [4], pour se rendre compte du commerce considérable qui s'y faisait à cette date. L'existence du port remonte bien plus haut [5]. Il ne paraît pas douteux que le

dans les pays marécageux, puis tomber en désuétude dès que des travaux de dessèchement eurent chassé la plaie des fièvres. Voy. Rembry, *op. cit.*, t. II, p. 206.

1. Légende classique exploitée très fréquemment dans les vies de saints. Voy. Delehaye, *Légendes hagiographiques*, éd. 1905, pp. 34 à 37. Bérenger-Féraud, *Superstitions* et *Survivances*, Paris, 1896, t. III, p. 135 sqq., cite de nombreux exemples, surtout des statues de la Vierge.

2. *Le Codex de Saint-Jacques de Compostelle*, livre IV, pp. F. Fita et Vinson, Paris, 1882, p. 23.

3. *Ed. cit.*, pp. 394 à 421.

4. *Nemausa*, 1883, p. 321. Cf. *Revue du Midi*, 1898, 2e partie, p. 553-62.

5. Que Saint-Gilles ait été colonisé par les Grecs (voy. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, 1908, t. I, p. 400, note 2), que ce soit le *Heraclea oppidum in ostio Rhodani* de Pline, la Ἡραχλεια d'Etienne de Byzance, nous n'en avons pas de preuve (on ne saurait rien fonder sur les fragments d'inscriptions grecques trouvés à Saint-Gilles : Kaibel et Lebègue, *Corpus* : n° 2444) ; la situation de la ville semblable à d'autres colonies grecques sur la côte méridionale favorise au moins l'hypothèse.

nom de Ra [1], conservé par le texte languedocien cité plus haut, ne soit l'endroit dont parle Avienus, en décrivant son voyage d'Arles à Marseille [2] :

Gens hinc Nearchi, Bergineque civitas
Salyes atroces, oppidum priscum Ra.

Il y a eu là, aux premiers siècles de notre ère, non seulement une villa mais un port considérable.

En dehors de ce passage d'Avienus nous n'avons jusqu'au XIe siècle pas d'autre renseignement sur l'activité de ce port. On s'en est sans doute servi comme port d'embarquement pour le pèlerinage en Terre Sainte ; on y passait en allant à Rome [3] ; au Xe siècle le pèlerinage de Compostelle commençait à y amener des pèlerins. La ville se trouve en effet à l'extrémité des deux grandes routes qui reliaient le Midi avec le Nord de l'Europe : de la grande route d'Auvergne d'un côté, qui bientôt même prit le nom de chemin de Saint-Gilles (*via Aegidiana*) [4], et de la route fluviale du Rhône, de l'autre. C'est donc d'abord à sa situation géographique et au commerce amené par les grands pèlerinages de Rome, de Compostelle et de Jérusalem, que la petite *cella* de la Vallée Flavienne dut de devenir l'abbaye florissante que nous connaissons aux XIe et XIIe siècles ; et ce sont ces faits géographiques qui expliquent aussi la plupart des miracles et des traits caractéristiques attribués à notre saint par l'auteur de sa vie au Xe siècle.

1. Voy. un article de T. Gazay, dans les *Annales du Midi*, 1910, juillet, p. 293, note 1.
2. Le texte d'Avienus a été reproduit par M. C. Jullian, *Revue des Études anciennes*, t. V, janvier-mars 1903, p. 137.
3. C'est pourquoi on trouve de si bonne heure (1125) une église de saint Gilles à Rome (voy. Lamius, *Deliciae eruditorum*, Florence, 1736-1755, t. XVI, p. 1371).
4. Voy. le *Codex de Saint-Jacques de Compostelle*, livre IV, ch. VIII, p. 20.

Nous avons déjà remarqué le caractère agreste de l'association de saint Gilles avec saint Vérédème. Notre auteur insiste longuement sur le miracle opéré sur la terre du pays, qui, grâce à saint Gilles, devint fertile. La rédaction A insiste davantage[1] : « *Clarissimis etenim fidei suae precibus sanctus praecipue Aegidius, turmis populorum saepissime ad se confluentibus, siccis ariditate temporibus superficiem totius telluris pluviae irrigabat ubertatibus, Helias quemadmodum olim egit prophetarum eximius* .» C'est ce côté du culte du saint qui conserve encore sa popularité dans le pays : entre la ville actuelle de Saint-Gilles et la propriété d'Espeyran se trouve un arbre séculaire, vénéré « de tout temps » [2], but d'un pèlerinage qu'on faisait encore publiquement au XVIIIe siècle et qu'on fait encore en particulier en temps de sécheresse [3]. A une cinquantaine de mètres de cet arbre se trouve un bassin, qu'on appelle la fontaine « Jullienne », vénéré pour la vertu médicale de ses eaux.

Notre saint nous apparaît donc comme un saint agreste, protecteur de la terre. Et ce côté de son culte se retrouve dans d'autres pays : en Angleterre, *saint Giles* est le patron

1. *Éd. cit.*, p. 109, § 20.

2. Nous hasardons l'hypothèse que c'est à cet arbre qu'il faut voir une allusion dans un vers du roman de *Bœuve de Hamtone*, éd Suchier, *Bibliotheca Normannica*, t. VII, Halle, 1899.

v. 3382 Puis vint a sent Gile e vint à l'arbre grant.

3. En 1775 l'abbé se refusait à faire la procession parce qu'il n'y avait pas de croix à la Baume (Archives de Saint-Gilles, conseil ordinaire du 30 avril 1775). Des disputes naquirent au sujet de la propriété et la procession publique paraît tomber en désuétude à la fin du XVIIIe siècle. La Baume de saint Gilles est sans doute le reste de quelque vieille chapelle rustique, païenne ou chrétienne, peut-être les deux. Les débris de tuiles et de tronçons de colonnes de marbre dont parlait en 1885 le chanoine Everlange (*Histoire de Saint-Gilles*, Avignon, 1885, p. 50) n'y subsistent plus, mais on y trouve encore des morceaux de mosaïque, « sculptés par saint Gilles ».

des bois[1], et *Giles* est le nom traditionnel du fermier. En Catalogne[2] il est le patron des bergers. En Bretagne on l'invoque pour avoir une bonne année de pommes et pour guérir les porcs malades.

Ces faits s'expliquent évidemment par la date de la Saint-Gilles, le 1er septembre. C'est la fête de la moisson[3] et du commencement de l'hiver[4], c'est la date de l'ouverture de la chasse[5]. Le chanoine Rembry cite de nombreuses coutumes saisonnières associées avec la fête de saint Gilles[6]. Cette date nous apparaît donc comme un fait de première importance.

Nous arrivons ainsi au point de notre étude où il nous

1. Mrs. Jameson, *Legends of the Monastic Orders*, London, 1852, in-8°, p. 28.

2. Du Broc de Segange, *Les saints patrons des corporations*, Paris, 1887, vol. II, p. 217 :

Advocat seu dels Pastors
Glorios abat sant Gil.

3. En Bretagne ; *Revue celtique*, t. III, p. 79.

Septembre arrivé
Le soir on bat le blé.

C'est aujourd'hui la Saint-Gili
Cent liesses, mille soucis.

A la saint Gili
L'hiver vient au pignon de la maison.

4. Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, Arras, 1874, t. IV, p. 305 :

A l' Saint-Gilles, Saint-Leu ;
El' lampe à ch' cleu.

5. L. Delisle (*Chronique de Robert de Torigni*, dans *Soc. hist. Norm.*, t. I, 1872, p. 351, note) rapporte l'usage d'offrir un cerf devant l'image de saint Gilles, près Saint-Lô. Une coutume semblable existait en Angleterre à la saint Cuthbert (Dyer, *British Popular Customs*, London, 1876, p. 371). Ce seraient peut-être des coutumes associées à cette date de l'année qui rattachèrent à saint Gilles, comme à d'autres saints de cette saison (S. Lambert encore, le 17 septembre), une légende de cerf.

6. *Op. cit.*, t. II, p. 174.

reste comme seuls éléments pouvant être personnels au saint, son jour de fête, son nom, et l'histoire de ses rapports avec saint Césaire d'Arles.

Ces faits capitaux, où l'auteur les a-t-il pris ? Seraient-ce des traditions conservées dans le monastère ? Au moins pour la date nous hésitons à l'affirmer.

La fête du 1er septembre. — On remarquera que dans notre édition de la rédaction *P*, nous remplaçons au § 16, le nom *Privati* de l'édition des Bollandistes, par celui de *Prisci*.

Les manuscrits, depuis les plus anciens jusqu'aux plus récents, sont à peu près également partagés sur ce point, et dans le texte même rien ne permet de se décider pour l'une de ces deux lectures. Il faut donc chercher ailleurs pour savoir laquelle des deux est la bonne.

Il y avait à Saint-Gilles une église dédiée à saint Privat en 1170, année où elle paraît dans un testament de Pierre de Toulouse [1]. Nous ne savons cependant rien de cette église avant cette date. C'est une église de paroisse, située dans la ville et non dans le monastère. L'église *Privati-Prisci* de la *Vita* est pourtant située sur la caverne du saint : « *juxta speluncam in qua ipse solus quamdiu vixit.* » Impossible alors de l'identifier avec l'église Saint-Privat de 1170.

Quelle est donc l'église de la *Vita* ? Au début du XIIe siècle, nous connaissons trois églises du monastère. En 1116, au moment où l'on commençait de nouvelles constructions, on démolit, nous dit le moine Pierre Guillaume [2], trois églises, l'une dédiée à la Vierge, la seconde à saint Pierre, et *l'é-*

1. Cf. Nicolas, *Anciennes Paroisses de Saint-Pierre de Via Sacra, Saint-Privat, Saint-Jean l'Évangéliste, Saint-Jacques ou des Trinitaires à Saint-Gilles*, Nîmes, 1906, p. 37.

2. Mabillon, *Annales*, t. V (1713), p. 623, § CXXXI (c'est une partie du *Liber Miraculorum* déjà cité).

glise majeure, qui avait trois cryptes et qui était déjà ancienne à cette date : *ecclesiam majorem, quae cum tribus cryptis maximis et quadratis lapidibus antiquitus exaedificata fuerat.* Cette église majeure a dû être située au même emplacement que l'église actuelle dont la crypte renferme en effet une partie beaucoup plus ancienne que le reste de l'édifice ; elle porte des traces de fresques et d'ornements qui doivent être ceux que décrit longuement le *Codex de saint Jacques*[1] et qui indiquent sans doute la partie la plus vénérée de l'église ; c'est là qu'on déterra en 1865 le sarcophage de saint Gilles dont nous avons déjà parlé, et c'est là qu'on montre encore un rocher et un puits censés être ceux du saint ermite. Il est donc vraisemblable que cette crypte représente l'église primitive, dédiée au XIIe siècle au patron du monastère.

A qui donc fut dédiée, au Xe siècle, l'église primitive de la *Vita*, à saint Privat ou à saint Prisc ? Ce dernier saint eut une renommée très répandue dans le haut Moyen Age. Nous le trouvons dans le Martyrologe de Wandalbert de Prüm [2], dans un manuscrit du Martyrologe de Bède du IXe siècle [3] ; et un vieux martyrologe saxon de 850 à 890, publié par Herzfeld[4], ajoute à la mention de son nom la remarque suivante :

On þone ærestan dæg þæs mondes bid þæs martyris tid sancti Prisci, þæs mæsse bid gemeted on þam yldran mæssebocum.

(Le premier jour du mois est la fête de saint Prisc, dont on trouve la messe dans les plus anciens livres de culte.)

Au XIIe siècle, cependant, son culte décroît. Un manuscrit

1. *Éd. cit.*, p. 22-26.
2. *Mon. Germ. Hist.*, *Poetae*, éd. 1884, t. II, p. 593.
3. Ms. n° 834 du fonds Palatin, au Vatican ; Dom Quentin, *op. cit.*, p. 19 à 20.
4. *Early English Text Society*, London, 1900, p. 160.

du Martyrologe d'Usuard [1], qui est peut-être de la main de notre Pierre Guillaume (l'exécution et l'écriture ressemblent en tous points à celles du manuscrit *Additional* n° 16979 du British Museum, qui est de notre moine ; et la note qui se trouve à la fin [2] semble bien indiquer le monastère de Saint-Gilles comme lieu d'origine du manuscrit) transforme son nom en *Cypri*, tandis qu'il disparaît complètement de la plupart des martyrologes [3]. En même temps le culte de saint Privat se répand. Il y avait peut-être un certain nombre d'églises dédiées à ce saint [4] dès le xe siècle, mais c'est aux xie, xiie siècles, et surtout sans doute à partir de l'an 1170, date de l'invention de ses reliques, que le culte de ce saint prit une extension considérable [5]. On ne comprendrait donc pas à cette date la substitution par un scribe de la forme plus courte et plus rare de *Prisci* au nom familier de *Privat*. Le contraire nous paraît tout à fait probable [6].

Nous croyons donc que l'église primitive, dont nous parle la *Vita*, fut dédiée à saint Prisc ; qu'au xie-xiie siècle on y vénérait le corps de saint Gilles, que la dédicace originale disparut, et qu'on en vint à substituer dans les manuscrits de la *Vita Sancti Aegidii* le nom de Privat.

Or, la fête de saint Prisc coïncide avec celle de saint Gilles, c'est le 1er septembre. Il nous paraît donc très pro-

1. *British Museum, Additional ms.* n° 16918, f° 51 r°.
2. F° 62 r°.
3. Voy. Dom Quentin, *op. cit.*
4. *Histoire de Languedoc*, t. V, col. 193 et 216. Celle dont parle une charte de 943 du *Cartulaire de Nîmes* (éd. cit., p. 77) est peut-être l'église qui nous occupe à Saint-Gilles.
5. Voy. L. Delisle, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1862, Bviii, pp. 51-67, et l'Introduction de Clovis Brunel à son édition des *Miracles de saint Privat* (Paris, 1912, p. xxxv), dans la collection A. Picard.
6. Nous verrons le traducteur anglo-normand (Appendice E) qui ne connaît pas plus S. Privat que S. Prisc, copier le nom latin du manuscrit qu'il traduit, et arriver à écrire « *Priv.* ».

bable que notre saint hérita d'un prédécesseur et son église et son jour de fête.

Saint Césaire d'Arles. — Nous abordons enfin les rapports qui lient saint Gilles à saint Césaire d'Arles.

Le nom de la femme *Theocrita* qui reçoit le saint, et celui du diacre *Aurelius*, envoyé par saint Césaire à sa recherche, ne nous sont pas connus par ailleurs, bien que ce dernier soit très fréquent dans les documents de l'époque [1].

Pour saint Césaire, nous avons de nombreux documents et une vie historique [2]. Nous avons vu que le nom d'un abbé Aegidius paraît dans un *libellus* adressé au pape Symmaque comme celui du personnage qui aurait porté ce document au pape en compagnie d'un certain *Messianus* ; que celui-ci reparaît dans les documents arlésiens, tandis que l'abbé Aegidius ne reparaît pas ; enfin que l'auteur de la *Vita Sancti Aegidii* ignora ce *libellus*.

Il connut cependant la *Vita sancti Caesarii* : le premier miracle qu'opère Gilles, la guérison d'un malade par le manteau que lui donne le saint encore enfant, est inspiré non pas par celle de saint Martin [3], mais par un passage de la vie de saint Césaire : le saint enfant rentré chez lui et interrogé par ses parents sur la disparition de sa tunique, répond par un mensonge : « c'est un passant qui la lui a enlevée. » La guérison par attouchement est inspirée visiblement, comme celle de saint Martin, par l'Evangile ; mais le mensonge pieux est une idée puisée dans la vie de saint Césaire où l'épisode est raconté dans les termes sui-

1. Remarquons aussi que plusieurs inscriptions gallo-romaines trouvées à Saint-Gilles portent ce nom. Voy. *Histoire de Languedoc*, t. XV, nos 1390, 1402, 1408.

2. *Mon. Germ. Hist.*, *Passiones Vitaeque sanctorum aevi Merovingici*, éd. Krusch, t. III, 1896.

3. Comme le suggère G. Paris (*Introd. cit.*, p. LVI).

vants[1] : « *Qui sanctus ac venerabilis cum septimum seu amplius gereret aetatis annum, ex vestimentis, quae circa se habuisset absque ulla dubitatione pauperibus tribuebat. Saepe domi seminudus revertens vir beatus, cum visus a parentibus suis fuisset, sub districtione discussus quid de vestimentis suis fecerit, ipse hoc tantum modo respondebat a transeuntibus sibi fuisse sublata.* »

Comme on voit, les termes sont presque les mêmes. De plus on peut remarquer que saint Césaire alla à Rome chercher l'appui du Pape contre ses ennemis, et qu'il eut des relations avec un roi wisigoth auquel appartenait le royaume d'Arles. Nous pouvons donc conclure que l'auteur de la *Vita sancti Aegidii* a utilisé la *Vita sancti Caesarii*. Mais il fait plus ; il met son personnage en rapport avec saint Césaire lui-même : il convient de se demander pourquoi. Est-ce tout simplement qu'il a voulu introduire dans son récit un personnage illustre et un personnage pré-carolingien, qu'il a pensé à saint Césaire et qu'il l'a inséré sans aucun souci de vraisemblance ? C'est peut-être à cette conclusion qu'il faudrait s'arrêter.

Le nom *Aegidius*. — Certains faits nous font pourtant hésiter. Que faut-il penser du nom *Aegidius* ? Il se peut, si la présence de saint Césaire dans notre vie est un pur hasard, que le nom *Aegidius* soit également un nom pris au hasard ou inventé même par le moine de Saint-Gilles. Remarquons cependant que ce nom ne fut pas porté, à ce qu'on peut voir, au xe siècle. Il est vrai que nous n'avons que peu de documents de cette époque ; mais nous en avons tout aussi peu pour les ve et vi^e^ siècles, et à cette époque nous trouvons le nom d'Aegidius porté par trois person-

1. *Éd. cit.*, § 3, p. 458.

nages [1] ; ce sont : le célèbre maître de la milice [2], mort en 464 ; un évêque de Reims déposé en 590 [3], et notre abbé missionnaire de saint Césaire auprès du pape Symmaque en 514. Au xe siècle, le nom reparaît sans avoir subi de modifications phonétiques [4] qui témoigneraient de son usage en langue vulgaire pendant l'intervalle. Donc, ou le moine de Saint-Gilles l'a inventé, ou il l'a pris au hasard (peut-être dans un document que nous n'avons plus) ou une tradition monastique l'a conservé.

Si nous avions quelque renseignement sur les origines de la *cella* de la Vallée Flavienne, nous pourrions peut-être préciser davantage; malheureusement ces origines restent obscures. Nous ne pouvons que hasarder des conjectures. Nous avons vu que la Vallée Flavienne fut occupée aux premiers siècles par une *villa* romaine. Au cours des fouilles exécutées dans l'église de Saint-Gilles en 1865, on a déterré, avec le sarcophage dit de saint Gilles, et avec de nombreux sarcophages païens un tombeau qu'il faut croire, d'après la symbolique [5], celui d'un païen converti du IVe au Ve siècle. Nous pouvons donc croire qu'un gallo-romain, un personnage considérable à en juger par la beauté du sarcophage, habitant de cette *villa*, devint chrétien. On sait [6] que les propriétaires de campagne bâtissaient souvent des ora-

1. G. Paris les dit nombreux, sans cependant citer d'autres que les trois en question.

2. Le Père Cahier, dans une lettre au chanoine Rembry (*op. cit.*, t. II, p. 3), conjecture que saint Gilles doit une partie de sa renommée en Picardie à celle du *comte Egidius* qui a laissé son nom dans des emplacements militaires de ce pays.

3. Baronius, *Annales*, éd. 1741, ad. ann. 594, § XVII.

4. G. Paris dans la *Romania*, t. VI, p. 133, et *Introduction*, p. LXXIII.

5. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1866, p. 120, et De Rossi, *Bulletino di archeologia cristiana*, 1866, anno IV, p. 63, et 1867, p. 5.

6. Imbart de la Tour, *Les Paroisses rurales du IVe au XIe siècle*, Paris, 1900, p. 6 sqq.

toires dans leurs terres, que ces oratoires furent généralement desservis par un prêtre séculier et ne furent pas soumis à l'autorité épiscopale [1] ; qu'enfin ces oratoires furent très nombreux au temps de saint Césaire d'Arles [2].

D'autre part, nous voyons la *Vita Sancti Aegidii* revendiquer pour le monastère une origine indépendante de l'évêque du diocèse, antérieure à l'époque carolingienne ; nous voyons les églises anciennes dont elle parle, dédiées l'une à saint Prisc, dont le culte remonte aux premiers siècles du christianisme, l'autre à saint Pierre, patronage surtout populaire à l'époque mérovingienne [3] ; nous la voyons enfin relier le fondateur de ces églises à saint Césaire, donner à ce fondateur un nom du ve-vi^e^ siècle, qui fut en effet porté par un personnage d'Arles de cette époque.

Conclusions. — De là à identifier ces deux personnages, il y a loin. A supposer une église chrétienne du ve au vi^e^ siècle dans la Vallée Flavienne il reste à relier cette fondation au monastère du ixe que nous connaissons. Y eut-il une *cella* de propriétaire romain chrétien, qui subsista et qui conserva le souvenir de son fondateur pendant deux ou trois cents ans ; cette *cella* reçut-elle aux viiie et ixe siècles la protection royale ; les deux parties dans le grand procès qui nous a tant occupés, auraient-elles chacune un peu du bon droit ? ce n'est pas impossible. L'absence de documents ne nous permet pas de résoudre la question et nous oblige à ne donner à notre étude que des conclusions, en somme négatives. Encore est-il que sans l'accumulation de petits faits que

1. Marignan, *Études sur la civilisation française*, Paris, 1899, vol. I, p. 201 sqq.
2. Malnory, *Saint Césaire d'Arles*, Paris, 1894, p. 134.
3. Marignan, *op. cit.*, t. II, p. 11, et cf. R. de Laigue, dans les *Mémoires de l'Association bretonne*, 3e série, t. XXV, Saint-Brieuc, 1907, p. 212-215.

nous venons de rappeler, nous aurions, sans doute, avancé sur l'existence même de saint Gilles, comme sur les origines du monastère revendiquées par la *Vita*, des opinions toutes sceptiques.

Somme toute, la *Vita Sancti Aegidii* nous apparaît comme un document forgé au xe siècle et dans un but tendancieux. Les éléments qui la composent ont été suggérés, pour la plupart, par les faits et les circonstances de ce temps. Elle recèle peut-être une tradition reliant l'église de Saint-Gilles et son fondateur au ve siècle et à saint Césaire d'Arles ; elle aurait d'authentique peut-être le nom de ce fondateur ; elle ne nous apprend cependant rien d'historique sur ce personnage.

V

VIE POÉTIQUE DE SAINT GILLES

Ce vague personnage jouit cependant pendant plusieurs siècles d'une vie littéraire considérable. Le port et la ville de Saint-Gilles se développèrent rapidement, le monastère patronné par les Papes [1] devint de plus en plus florissant, puis tomba en décadence. La légende du saint se développa aussi sous diverses influences, puis elle aussi déchut. Il est assez curieux d'observer les différents aspects que revêt notre personnage au cours de sa vie poétique.

Nous avons signalé l'addition d'un certain nombre de miracles dans les rédactions postérieures de la vie latine. Au XIIe siècle, dans le *Liber Miraculorum* du moine Pierre Guillaume, nous voyons notre saint ajouter à son rôle de protecteur de voyageurs par mer, celui de libérateur de gens emprisonnés [2]. Ce sont évidemment les croisades qui ont inspiré la plupart des histoires qu'on nous raconte à cette date. De même, à différents moments, saint Gilles arrive à protéger contre le feu, contre la mort subite ; on trouve quantité de ces détails curieux dans le livre du chanoine Rembry, il est inutile de les reproduire. Nous allons nous occuper plutôt de l'histoire littéraire du saint.

Traductions.

D'abord nous examinerons les traductions de la *Vita Sancti Aegidii* en langue vulgaire. Nous en connaissons les neuf suivantes :

T_1. La vie anglo-normande en vers de Guillaume de Berneville, dont nous avons déjà cité l'édition. G. Paris

1. De nombreux privilèges furent conférés par les papes Urbain II, Alexandre III, Innocent III, Grégoire IX et surtout par Clément IV, natif de Saint-Gilles. Voy. *Bullaire*, pp. 33, 35, 83, 85, 89, etc.
2. *Éd. cit.*, §§ 23, 24, 25, 26, etc.

démontre[1] que cette vie date de 1170 et que sa matière est tirée de la rédaction *P*.

T_2. Une vie française composée au XIVe siècle[2] par Jean de Vignay. La compilation de vies de saints dont elle fait partie fut publiée plusieurs fois[3] au XVe siècle et elle fut utilisée par Caxton[4], pour la traduction anglaise qu'il fit de la Légende Dorée. La vie de saint Gilles est une simple traduction du latin de Jacques de Voragine, et nous paraît dépourvue d'intérêt.

T_3. Une traduction anglaise par Caxton[5], basée sur Jacques de Voragine et sur la traduction de Jean de Vignay, nous paraît également sans intérêt.

T_4. Une traduction[6] faite probablement sur un abrégé de la rédaction *P*, est renfermée dans le ms. de la Bibliothèque Nationale, à Paris, fonds français, n° 988, et le ms. de la Bibliothèque Publique de Lille, n° 451. Elle est sans intérêt.

T_5. Un poème anglais de Lydgate[7] (1370-1451) est basé sur la rédaction *P* et sur le poème de Guillaume de Berneville[8]. Celui de Lydgate débute par une prière, où saint Gilles est invoqué comme patron particulier des pauvres et des malades :

O gracious Gile of poore folk cheef patroun
Medicyne to sik in ther distresse
To alle needy sheeld and protecciou n.....

1. *Introduction*, p. XXVII.
2. Le ms. *Royal* 19. B.XVII, du British Museum est daté 1382, f° 355. L'auteur dit (f° 1) qu'il composa ce livre pour Jeanne de Bourgogne, reine de France.
3. Voy. Brunet, *Manuel du Libraire*, s.v. Voragine.
4. Voy. Blades, *The Biography and Typography of William Caxton*, London, 1863, vol. II, p. 151-153.
5. Ed. Ellis, London, 1892, in-8°.
6. Voy. M. P. Meyer, *Notices et Extraits*, t. XXXVI, p. 1 sqq.
7. Ed. Horstmann, *Altenglische Legenden*. Neue Folge, Heilbronn, 1881, p. 371.
8. Voy. G. Paris, *Introduction*, p. LXXXVII.

C'est un rôle que notre saint a pris surtout en Angleterre, nous verrons comment.

T_6. Une version italienne, publiée par W. Friedmann[1] et datée par l'éditeur de la première moitié du XIVe siècle.

M. Friedmann, sans l'examiner en détail, dit[2] que cette vie ne s'écarte pas beaucoup de l'original, qui serait le *Legenda Aurea* de Jacques de Voragine. Elle ne nous paraît cependant pas être tirée de cette compilation. Elle est en tout cas très abrégée ; elle n'est même pas localisée, saint Césaire d'Arles devient « un santo veschevo molto vechio », le roi Flavius « un gran conte ». En revanche, l'histoire de la biche est racontée longuement et un détail est ajouté qui ne paraît dans aucune des rédactions latines que nous connaissons : *Alora messer san Çilio, veçando la cerva soa en cossì mala condicione començà adorare e a pregare Deo chi guardasse la cerva sua d'impedimento, et orando, un caçadore començà sagitare la cerva e la sagita vene in la gamba de san Çilio; e siando el cossì ferì, el laudà e regracià lo nome del nostro segnore Yhesu Cristo*[3].

Le miracle du péché remis est raconté ensuite, mais à la fin nous avons une pénitence accomplie par le roi : *Quando lo re vide questo cossì gran miracolo, si se çettò in terra e disse a san Çilio ch'el era aparechiato de fare quella penitencia ch'a lui piacesse. Alora misser san Çilio si ge dè questa penitentia, ch'el facesse fare per lo so regname molti monasteri et abadie, açò che i amisi de Deo crescesseno e multiplicasseno. E lo Re sì fece fare lo so comandamento e poi menò soa vita si fata e tale ch'al so trapassamento l'anima soa andò en vita eterna.*

1. *Altitalienische Heiligenlegenden* dans la *Gesellschaft für Romanische Literatur*, t. XIV, Dresden, 1908, pp. 11 à 15.
2. *Éd. cit.*, *Introduction*, p. XIV.
3. *Éd. cit.*, p. 13.

Toute l'histoire du voyage de saint Gilles à Rome est omise, et l'auteur termine en disant : *E qualunquana persona s'acomanda a lui, no pò morire de morte subitana.*

Malgré les divergences que montre ce texte de la vie latine, nous ne croyons pas qu'il faille en chercher une autre source que la rédaction *P*. C'est un simple abrégé où l'on raconte les deux épisodes les plus célèbres de la vie du saint et où les éléments locaux sont supprimés. La pénitence attribuée à Charlemagne est introduite tout simplement par la piété du rédacteur, choqué de cette histoire contraire à l'orthodoxie du XIVe siècle. Nous retrouverons et nous étudierons tout à l'heure la blessure de saint Gilles à la jambe.

T_7. Nous la retrouvons dans la version de cet épisode que donne le chroniqueur Philippe Mousket. Celui-ci, comme on se rappelle, s'en sert pour introduire le roi Charles à saint Gilles. Voici les vers en question que nous reproduisons d'après l'extrait donné par G. Paris [1] :

v. 3960 Es vous un arcier acourant,
D'une saiaite bien trencant
Volt la bisce ferir et traire
Pour prendre et a la mort atraire ;
En la quisce feri l'iermite
Et la bisce fu de mort quite.

Comme nous l'avons remarqué, l'histoire de Mousket nous paraît être un souvenir plutôt qu'un abrégé de la *Vita Sancti Aegidii* et, sauf pour ce petit détail de la blessure, il ne faut pas en chercher une autre source que la rédaction *P*.

T_8. Ce détail se retrouve encore dans une traduction française renfermée dans une compilation de vies de saints

1. *Introduction*, p. XCV.

qui a été l'objet de plusieurs notices détaillées de M. Paul Meyer [1]. La traduction est attribuée par plusieurs des manuscrits à un certain Jean Beleth que, d'après M. Meyer, il ne faut pas confondre avec son homonyme connu du XIIe siècle, et à qui d'ailleurs (toujours d'après M. Meyer) l'attribution même de cette œuvre est douteuse.

Pour résoudre la question de l'origine et de la composition de cette collection, une étude de l'ensemble des manuscrits est nécessaire, étude que nous n'avons pu entreprendre au moment actuel. Nous publions [2] toutefois, d'après le manuscrit *Royal* 20. D.VI, du British Museum, la vie de saint Gilles, contenue dans tous les manuscrits de ce recueil, qui diffèrent pourtant quant à leur composition.

D'après ce seul texte en prose, il est assez difficile de fixer la langue dans laquelle le texte original fut écrit. Le ms. *Royal* 20. D.VI est d'origine anglaise. Une main postérieure il est vrai à celle du texte a écrit sur une feuille de garde, les mots suivants : *God save Kyng Harry And Kyene Ellissabet* [3]. L'auteur doit être du nord : il ne reconnaît pas le nom, pourtant bien connu, de Nîmes, qu'il garde dans la forme latine : Nemausense ; il ne connaît pas non plus le nom de Veredemius ni celui de Cavaillon. Et il faudrait peut-être, malgré les réserves de M. Paul Meyer, tenir compte du nom de Jean Beleth, revendiqué par les manuscrits ; et dans ce cas il faudrait chercher l'auteur en Normandie, ou plutôt en Angleterre [4]. Nous remarquons aussi les formes *barhaine*, *barhainneté*,

1. *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XXXVI, 2e partie, p. 409, et cf. t. XXXIV, 1re partie, p. 194, et *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 411 sqq.
2. Appendice E.
3. Ce serait donc Henri VII.
4. P. Meyer, *Notices et Extraits*, t. XXXVI, p. 409 en note. Le *Dictionary of National Biography* nous offre plusieurs personnages anglais porteurs de ce nom.

formes anglo-normandes (d'où l'anglais *barren*) du mot *brehaine*. Enfin nous croyons que l'histoire de la blessure à la cuisse ne s'explique que par une origine anglaise. Pour le reste, cette vie est une traduction exacte de la rédaction *P*.

T_9. Nous retrouvons enfin cette histoire de blessure sous une forme légèrement différente, dans une vie de saint Gilles en vers anglais, attribuée à Robert de Gloucester, rédigée en tout cas, dans le pays de Gloucester, et probablement dans ce monastère, aux environs de l'an 1290. Cette vie est traduite non pas du français mais du latin ; les mots *rex Gothorum* ajoutés en marge dans le ms du British Museum *Additional* n° 10301, en sont la preuve ; elle est basée non pas sur la rédaction *P*, mais sur celle de Jacques de Voragine dont elle reproduit la fin :

« *He deide sene hondred yer, after þ^t god was y bore.* »
(*Claruit circa annum Domini Dcc.*)

Nous nous proposons de publier prochainement une édition des vies de saints de Robert de Gloucester (dont quelques-unes ont déjà été imprimées [1]). Pour le moment, nous nous occupons seulement de l'histoire de la blessure. Celle-ci est racontée ainsi dans la version anglaise [2] :

An arwe he nom þis hinde to schete. at þe arwe gan mys fle,
And hyte þis sely man sein Giles. almest þorn þe kne.

« Il prit une flèche pour tirer sur la biche ; mais la flèche s'égara et frappa l'innocent saint Gilles, et lui perça le genou. »

1. Ed. Furnivall, *Early English Text Society*, 1901, et C. Horstmann, *E.E.T.S.*, 1892.
2. Oxford, Bodleian Library, ms. *Vernon*, f° 50 v°.

Saint Gilles devient ainsi le patron des boiteux ; il ne le fut point à l'origine, et il le devint non pas dans son propre sanctuaire, mais en Angleterre [1].

En voici, croyons-nous, l'origine. En 1090, ou vers cette date [2], une église dédiée à saint Gilles fut élevée à Londres dans le quartier de *Cripplegate*. Cet endroit s'appelait ainsi avant l'arrivée du culte de saint Gilles : nous le trouvons dans les lois d'Ethelred IV, de l'an 1000 [3]. Et il semblerait bien que ce nom ne signifiait point ni *cripple* ni *gate*, dans le sens moderne de ces deux mots. En effet la forme *Crypelgeat* se retrouve dans un texte du Domesday Book, où elle désigne un endroit du Wiltshire [4] : *đonne ford be đare đic on Crypelgeat* (De là on va à côté de la digue par le *Crypelgeat*), qu'il faut interpréter comme une *voie creusée* (geat = voie, crepel = creusé [5] ; le mot saxon pour boiteux est *creopere*). D'ailleurs il n'y avait probablement au Cripplegate de Londres, à cette date [6], qu'une poterne ; une charte de Guillaume Ier [7] de l'an 1068 la désigne « *posterulam quae dicitur Cripelesgate.* » Remarquons que ce texte ne traduit pas le nom. Nous le voyons conservé dans sa forme saxonne jusqu'en 1295 où nous

1. En Angleterre on dit « a lame Giles » ; en Bretagne aussi saint Gilles guérit les estropiés : voy. l'*Almanach des traditions populaires*, Paris, Maisonneuve, 1883, 1er septembre.

2. *Book of the Foundation of Saint Bartholemew's*, pub. par N. Moore, dans les *St. Bartholomew's Hospital Reports*, t. XXI, 1885, p. lxix.

3. Thorpe, *Ancient Laws and Institutes of England*, London, 1840, p. 127.

4. Kemble, *Codex Diplomaticus Aevi Saxonici*, London, 1847, vol. V, p. 215.

5. Voy. Bosworth and Toller, *Anglo-Saxon Dictionary*, Oxford, 1882.

6. Voy. Denton, *Records of Cripplegate Without*, London, 1883, p. 195.

7. A. J. Kempe, *Historical Notices of the Collegiate Church of Saint-Martin-le-Grand*, London, 1825, p. 174.

le trouvons dans le registre [1] de l'église de saint Paul : « *Sancti Egidii extra Crepilgate.* » Un autre texte cependant, de 1174 à 1189 [2], le traduit : « *Edificaverat senex idem non multo ante ecclesiam sancti Egidii ad portam civitatis quae lingua Anglorum Crepelesgate, latine vero porta contractoram vocatur* [3]. »

On voit donc ce qui s'est passé. Nous avons d'abord un endroit portant un nom saxon *Crypelgeat*, nom dont le véritable sens échappe aux Normands, qui d'abord le laissent en saxon dans leurs chartes. A la fin du XIe siècle saint Gilles devient patron de l'église du quartier qui de bonne heure prend le nom de Saint-Giles-Cripplegate. On interprète le mot d'après le sens plus moderne des mots *Cripple* et *gate*, et désormais saint Gilles devient patron des boiteux, et de blessé qu'il était devient blessé à la jambe, donc lui-même boiteux.

Comment cette histoire se retrouve-t-elle chez Philippe Mousket, et dans la version italienne ? Nous ne le savons pas. Mousket, comme l'on sait [4], a eu des sources anglo-normandes pour une partie de sa chronique et il n'est nul-

1. *Registrum statutorum et consuetudinum Ecclesiae Sancti Pauli Londinensis*, éd. Simpson, 1873. Book I, Part. III, cap. 10.

2. *St Bartholomew's Hospital Reports*, éd. cit., p. XLIII.

Lydgate, dans la vie de saint Edmond (Ed. Lord Francis Hervey, *Corolla Sancti Eadmundi*, London, 1907, p. 500) raconte des guérisons de boiteux opérées à cet endroit :

He kam to Londene toward eve late
At whos komyng blynde men kauhte syht
And when he was entred Crepylgate
They that were lame be grace they gon upryght.

Cf. le proverbe anglais « as lame as St Giles Cripplegate ».

3. Ms. du British Museum, *Vespasien*, B IX, f° 15 r°.

Il paraît clair que c'est à ces faits que saint Gilles doit d'être devenu, surtout en Angleterre, le patron des hôpitaux. On lui en a dédié un grand nombre dans ce pays au cours du XIIe siècle.

4. P. Meyer, *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XXXII, 2e partie, p. 63.

lement étonnant de voir une légende née en Angleterre au XIIe siècle, voyager jusqu'à Tournai au cours de cent ans. L'Italie est plus loin et nous ne devinons pas pourquoi un moine de ce pays écrivant un abrégé de cette vie de saint et supprimant grand nombre de détails, a tenu à insérer ce petit trait. Peut-être a-t-il vu quelque miniature représentant le saint blessé à la jambe, représentation sortie soit de la légende de Cripplegate, soit du simple hasard, du choix du miniaturiste. Du moment que le saint devait être blessé il fallait bien le faire blesser quelque part, aussi trouvons-nous des représentations diverses[1] de la blessure : à la main, à la jambe, à la cuisse, à la poitrine.

Nous croyons donc que les traductions de la vie de saint Gilles, tout autant que les rédactions latines, remontent plus ou moins directement à la rédaction *P*. Les variantes introduites dans ces versions proviennent soit de l'imagination du rédacteur, soit des exigences de l'abréviation, et, en ce qui concerne la blessure, d'une légende locale née d'un contresens.

Nous résumons ainsi les rapports qui relient ces diverses traductions entre elles :

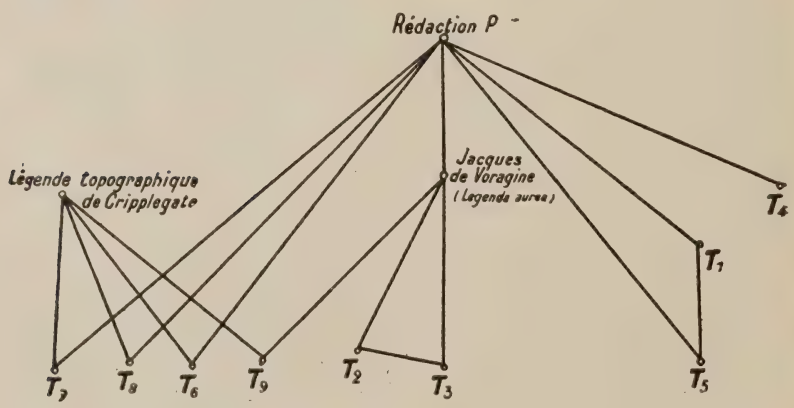

1. Voy. l'appendice F.

Saint Gilles dans la littérature épique et romantique.

La Chanson de Roland. — Nous avons déjà tracé le développement littéraire que prit l'histoire du péché de Charlemagne. C'est probablement par cette voie que saint Gilles est entré dans les chansons de geste, où il arrive à jouer un rôle assez curieux. Dans un passage fameux de la *Chanson de Roland*, nous voyons attribuée à notre saint une histoire de ce qui se passa à Roncevaux :

v. 2095[1] Ço dit la geste e cil ki el camp fut
Li ber sainz Gilies por qui Deus fait vertuz,
E fist la chartre el mustier de Loüm ;
Kil contredist ne l'ad prod entendut.

Avant Turpin donc, saint Gilles aurait été historiographe royal. D'autres textes ont développé cette idée : on la retrouve dans le *Karl der Grosse* du Stricker[2], dans la traduction allemande, le *Rolandeslied*[3] de Conrad le clerc, dans le *Kaiserchronik*[4]. M. Bédier a tout dernièrement suivi l'évolution de ce thème dans les chansons de geste[5] ; il a démontré que saint Gilles est entré dans la littérature épique, parce que cette littérature fut inspirée par les pèlerinages et parce que le sanctuaire de Saint-Gilles était une étape du grand pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle et un but de pèlerinage lui-même, au moment où l'on composait ces chansons.

1. Ed. Stengel, Leipzig, 1900, et voy. G. Paris, *Introduction*, p. LXXVIII sqq.
2. Ed. Karl Bartsch, Quedlinburg, 1857, vers 8239 sqq.
3. Ed. Bartsch, Leipzig, 1874, p. 254, v. 6646.
4. Ed. Massmann, 1849, Zweiter Theil, p. 391, v. 15031.
5. *Les Légendes épiques*, t. III, p. 357 sqq.

Nous allons considérer maintenant deux autres groupes de poèmes : 1°, *Elie de Saint-Gilles*[1], *Aiol*[2], et la seconde partie de *Raoul de Cambrai*[3]; et 2°, les romans de *Tristan de Nanteuil*[4] et de *Parise la Duchesse*[5].

La geste de Saint-Gilles. — Les rédactions d'*Aiol* et d'*Élie de Saint-Gilles*[6] que nous avons ne représentent pas, comme on sait, l'état original de ces deux poèmes. A l'état primitif ces histoires n'avaient aucun rapport ni l'une avec l'autre, ni avec saint Gilles. L'idée de les lier ensemble de façon à en composer une « geste de Saint-Gilles » est due au remanieur du XIIIe siècle. Pour relier *Élie* à *Aiol*, celui-ci inventa une nouvelle fin pour l'*Élie* : au lieu de donner pour femme au héros de ce poème l'héroïne qui lui fut destinée par l'auteur primitif, on lui fait épouser la mère d'Aiol qui, dans le poème de ce nom, fut Avisse, sœur du roi Louis :

D'Elye vint Ayous, si con avant orés,
Ichi faut li romans de Julien le ber
Et d'Elye son fil qui tant pot endurer ;
Cil engenra Ayoul qui tant fist a loer,
Si con vous m'orés dire, sel volés escouter.

Julien de Saint-Gilles fut le père d'Élie. C'est la seconde partie de *Raoul de Cambrai* qui nous racontera son histoire et comment il devint comte de Saint-Gilles.

Cette seconde partie de Raoul de Cambrai n'a, comme l'on sait, aucun rapport avec la chanson de geste qu'est

1. Éd. G. Raynaud, *Société des Anciens Textes français*, 1879.
2. Normand et Regnard, *Société des Anciens Textes français*, 1877.
3. *Société des Anciens Textes français*, éd. Meyer et Longnon, 1882.
4. Voyez l'analyse de M. P. Meyer dans le *Jahrbuch für romanische u. Englische Literatur*, 1868, t. IX, pp. 1-42 et 353-398. Voy. aussi *Histoire littéraire de la France*, t. XXVI.
5. Ed. Guessard, *Anciens Poètes de la France*, t. IV, 1860.
6. *Elie de Saint-Gilles*, pp. XIX, XX.

la première partie. C'est un pur roman d'aventures, soudé postérieurement à la chanson de geste proprement dite. Les personnages principaux, Bernier et Béatrix, sortent de celle-ci, mais leurs aventures ultérieures ne font aucunement suite à ce qui précède. Le roman débute par le mariage de ces deux personnes à Saint-Quentin. Une fois marié, Bernier a l'idée d'aller en pèlerinage à Saint-Gilles. Sa femme l'accompagne. A peine arrivée, celle-ci met au monde un fils : c'est Julien.

v. 6612 En l'andemain que li jors parut cler,
Ont fait l'enfant baptisier et lever.
Le nom de Saint Gilles l'ont fait deviser
Por ce qu'il fu dedans la ville nés ;
D'or en avant iert Juliens nommés.

Mais l'émir de Cordoue et le roi Corsuble viennent mettre le siège devant Saint-Gilles. Bernier est fait prisonnier et emmené en Espagne, et son fils nouveau-né aussi est emporté, sans que son père le sache. Béatrix désespérée rentre à Ribemont. Suivent de longues histoires d'amour et de prouesses, à la fin desquelles Bernier rentre en France (en passant par Saint-Gilles) et finit par retrouver sa femme. Leur fils Julien reste toujours en Espagne et bientôt Bernier y retourne pour le chercher. Nouveaux récits de combats et d'aventures ; à la fin tout le monde rentre en France, toujours en passant par Saint-Gilles, et la famille se réunit. Après la mort de Bernier, Julien devient seigneur de Saint-Quentin et de Saint-Gilles.

Nous avons vu que le poète fait dériver le nom de Julien de celui de la ville de Saint-Gilles. Et nous remarquons la même forme de nom dans la *Fontaine Jullienne* dont nous avons déjà eu l'occasion de parler[1]. Le personnage de Julien semble pourtant avoir joué un rôle dans le texte primitif

1. P. 52.

de l'*Élie* ; on le trouve en tout cas dans la rédaction norvégienne de cette chanson. Donc si, comme on le suppose, la rédaction primitive n'avait rien à faire avec Saint-Gilles, nous ne pouvons pas croire que le nom de Julien dérive réellement de celui de cette ville. Il est cependant vraisemblable que c'est la présence du nom de Julien dans le poème primitif, qui suggéra au remanieur le choix de ce poème pour créer sa geste de Saint-Gilles.

Ce remanieur des poèmes d'*Élie* et d'*Aiol*, et probablement aussi de la seconde partie de *Raoul de Cambrai*, est picard. Pourquoi s'intéresse-t-il ainsi à créer une geste de Saint-Gilles ? Il n'est pas difficile de s'en rendre compte. Non seulement les gens de son pays pratiquaient beaucoup le pèlerinage de Saint-Gilles ; mais partout en Picardie aux XIIe et XIIIe siècles, on bâtissait des églises dédiées à ce saint. Nous n'avons qu'à renvoyer au livre du chanoine Rembry dont le second volume est consacré à l'étude du culte de notre saint dans ce pays.

Les comtes de Toulouse et la ville de Saint-Gilles. — Les deux autres poèmes qui nous occuperont ont un intérêt local encore plus marqué. Ce sont des histoires des comtes de Toulouse et de Saint-Gilles. Avant de les examiner, il faut se rappeler ce qu'étaient ces comtes de Saint-Gilles.

On s'est bien des fois demandé l'origine des prétentions des comtes de Toulouse à la propriété de Saint-Gilles. Au fond la question de droit importe peu. La maison de Toulouse paraît d'abord comme protectrice du monastère : en 961 [1] Raimond Ier lui lègue des biens. En 1014, une bulle [2] adressée au comte Guillaume et à sa mère Adélaïde excommunie les détenteurs des biens du monastère. En 1037 [3],

1. *Histoire de Languedoc*, t. V, col. 242.
2. Jaffé, n° 4051 (3086) ; Goiffon, *Bullaire*, p. 21, la met 1033.
3. *Histoire de Languedoc*, t. V, col. 428.

nous voyons Pons, comte de Toulouse, assigner en douaire à sa femme Majore la moitié de l'abbaye de Saint-Gilles. En 1066, la comtesse Almodis et son fils Raimond font donation de l'abbaye de Saint-Gilles à celle de Cluny [1]. En 1095, une bulle d'Urbain II [2] nous apprend que Raimond, comte de Toulouse, a restitué au monastère une partie des biens que lui et ses ancêtres avaient détenus. Une charte du même Raimond [3] de la même année confirme cette restitution sans avouer complètement toutefois qu'il n'avait aucun droit à la propriété de l'abbaye : *Quidquid juste sive injuste videbat obtinere, sive omnes rectas sive pravas consuetudines quas ego vel antecessores*... En 1096 [4], nous voyons le même Raimond (toujours pour réparer les torts commis par sa maison envers le monastère) faire certaines donations à l'église du Puy, à condition qu'on y célèbre tous les ans la fête de saint Gilles. Il semble bien que ce soit ce Raimond IV qui, le premier, érigea la ville de Saint-Gilles en capitale de ses domaines, et qui, le premier, prit le titre de comte de Saint-Gilles. C'est sans doute lui qui le premier battit monnaie à Saint-Gilles [5]. Il partit pour la Terre Sainte en invoquant son patron qui ne manqua pas d'opérer pour lui des miracles insignes [6]. L'hôpital des Frères de Saint-Jean-de-Jérusalem, fondé au début du XIIe siècle à Saint-Gilles, reçut de ces comtes de nombreux bienfaits [7]. Bientôt

1. *Chartes de l'Abbaye de Cluny*, éd. Bruel, n° 3410.
2. Jaffé, n° 5540 (4147); *Bullaire*, p. 30.
3. *Histoire de Languedoc*, t. V, col. 743.
4. *Histoire de Languedoc*, t. V, col. 747.
5. Dans l'acte de 1096, il confirme sa donation en plaçant sur l'autel de l'église deux « sols de Saint-Gilles ».
6. Raimond d'Agiles, *Rec. hist. croisades, Occid.*, t. III, p. 241. La *Canço de San Gili*, poème sur la première croisade, paraît être perdue. V. Dumège, *Histoire de Languedoc*, éd. Paya, 1841, t. III, additions pp. 108-110; t. VI, additions p. 39.
7. C'est probablement à cet hôpital qu'il faut reporter les vers

après cependant, nous voyons Raimond V attaquer le monastère[1] à main armée, élever des fortifications, détruire des églises. Et ces alternatives de bienfaits et d'hostilités continuèrent jusqu'à la chute de la maison de Toulouse; enfin c'est devant le portail de l'abbaye de Saint-Gilles que Raimond VI fit pénitence à la suite des guerres des Albigeois, et c'est dans l'abbaye que fut enseveli Pierre de Castelnau.

Tristan de Nanteuil. — C'est une énorme compilation inédite, mais dont nous avons une analyse détaillée par M. Paul Meyer. G. Paris aussi analyse et donne de nouveaux extraits de la partie qui nous intéresse[2]. C'est le plus fantastique des romans : l'auteur promène ses personnages à travers tous les pays du monde et leur prête les aventures les plus bizarres. Saint Gilles y figure en personne, pour jouer un rôle considérable et non pas le moins saugrenu. Il y paraît pour donner une origine illustre à la maison des Comtes de Toulouse. Voici comment:

Tristan de Nanteuil (Nanteuil c'est Utrecht[3]) épouse Blanchandine. Ils ont un fils Raimond, ainsi nommé

pour la condicion
Que dessoubz la ramée ou bois le treuva on

d'Elie de Saint-Gilles, p. 1, v. 4 :

Certes, chou est d'un conte qui fu nés à Saint Gille.
Signor, il vesqui tant que la barbe ot florie;
Ains ne fist en sa vie traïson ne boisdie,
Ains ama mout forment le fieus sainte Marie
Et mout bien honora mostier et abeie,
Et si fist bons pons faire et grant ostelerie...

1. *Bullaire*, pp. 96, 100, etc., etc.
2. *Introduction*, pp. XCVIII-CX.
3. La cité de Nantuel a ore à non Utretz
Car puis la conquist Charle, sy fut ly noms mués.
Utret a ore à nom, c'est fine vérités.
A l'entrée de Frise, là sciet celle cités...
(*Jahrbuch f. rom. u. Eng. lit.*, tom. cit., p. 355.)

Par moult grant avanture, ainsy que vous diron.
. . . . . .
Le nom ne lui chey en trestout son vivant
Duc fut de Valvenise, la cité souffisant,
S'ot Parise espousée au gent corps advenant.

Blanchandine, à la suite de nombreuses aventures, est miraculeusement changée en homme, et c'est ainsi qu'elle arrive à épouser la fille du soudan, Clarinde. Blanchandin (comme il faut l'appeler maintenant) et Clarinde ont un fils qui n'est autre que saint Gilles. Celui-ci naît bien en Grèce, comme le voulait la légende, car ses parents y sont portés par une tempête. Blanchandin conçoit l'idée de conquérir ce pays afin de le convertir. Il demande donc au Pape un cardinal. Le cardinal envoyé par le Pape s'appelle Gilles et c'est pourquoi on nomme ainsi l'enfant dont Clarinde accouche au moment de son arrivée :

En la cité de Gresse, si con j'oi conter,
Fu nez cil royaulx enffes dont vous m'oés parler
Que Jhesu par sa grace fist tellement resner
C'on le peut en Prouvence bien saint Gille clamer.
Ainsy le nous tesmoigne sainte escripture au cler ;
Et qui encontre ce en vourroit argüer
Si voit a Nostre Dame a Tournay, c'est tout cler [1].

Après de nombreuses aventures qui séparent Blanchandin de sa femme et de son fils, ceux-ci arrivent à Couvelance (Coblentz) où Gilles est élevé par un bon évêque, et c'est de là qu'il part pour se faire ermite en Provence. Dans son ermitage, il est retrouvé par son demi-frère Raimond et c'est l'histoire de la biche qui sert à réunir ces deux personnages :

Ou païs de Prouvence, par delà Advignon,
Longtemps y conversa, en bonne entencion,

1. *Loc. cit.*, p. 375.

Et puis fut retrouvez de son frere Raymon
En suyvant une biche qui couroit de randon.
La biche le mena tout droit en la maison
Du beneoist hermite qui saint Gilles a non.
La biche, pour avoir de la mort guerison,
Vint courant à saint Gille en requerant pardon.
Li preudons, quant le vit en telle advision,
Sa main mist par devant, mais le duc d'un boujon
Droitement le navra en la main, ce dit-on,
Et depuis l'en mena par dedans sa maison
Et sceut par ses parolles et par vraye achoison
Que c'estoit le scien frere de droit'e' estracion
Et fils a Blanchandine qui cuer a de lion[1].

L'histoire du péché de Charlemagne sert également à une nouvelle fin. Charlemagne revenant d'Espagne, entend parler des vertus du saint ermite et s'arrête à Avignon où à sa prière Gilles lui rend visite. C'est là qu'a lieu le miracle de la charte céleste qui nous a déjà tant occupés. Or, Raimond de Vauvenice rentré en France, après des absences prolongées, avait trouvé ses fiefs saisis par Charlemagne; aussi, quand l'Empereur veut récompenser saint Gilles de la faveur que celui-ci lui a obtenue du ciel, le saint lui demande le rétablissement de Raimond dans ses terres. C'est ainsi que celui-ci recouvre ses biens de Provence, et son comté de Nanteuil.

Ce n'est pas la fin des aventures de Gilles et de Raimond. Le poème étant incomplet à la fin, comme au début, nous ne savons pas ce que le sort réservait à ces personnages. Les quelques épisodes que nous venons de raconter suffisent pourtant à montrer quel était au moins un des buts de l'auteur. Il voulait visiblement plaire aux comtes de Toulouse en leur donnant comme ancêtre mythique[2]

1. *Loc. cit.*, pp. 375, 376.
2. De même les chevaliers de la Table Ronde furent parents de saints : voy. Malory, *Morte d'Arthur*, éd. Sommer, 1889, vol. I, p. 94:

le saint dont ils s'étaient approprié le nom, et en attachant au personnage même du saint leur titre de propriété.

Comment sait-on cependant que Vauvenice, le titre qu'on donne le plus souvent à Raimond, est bien Saint-Gilles ? C'est le poème de *Parise la Duchesse* qui nous l'apprend. Avant d'y arriver, remarquons que la scène de *Tristan de Nanteuil,* à part les nombreux épisodes qui se passent en Orient, est, d'un côté, celle de *Raoul de Cambrai* ; le nord-est de la France, la Picardie et les pays voisins de l'Allemagne, et, de l'autre, la Provence.

Le même paysage se retrouve dans *Parise la Duchesse.*

Parise la Duchesse. — Nous donnons un résumé de ce roman d'aventures un peu détaillé, l'édition que nous en avons n'étant pas toujours facile à trouver.

Huimais porrez oïr del riche dux Rammont
Qui fu dus de Saint Gile et fu moult gentilz hom.
Il tenoit Vavenice et la terre anvirun.
Biaucaire et Taracon et Valence anvirun.
Li dus prist une famme qui Parise avoit nom ;
Il n'ot si belle fame deci qu'em pré Noiron :
Fille fu duc Garnier, le nobile baron.
Dex lor dona .I. fil qu'an apella Hugon,
Qui soffri tante poine c'onques tant n'en ot on,
Com vos porrés hoïr ès vers de la chançon.

C'est l'histoire des malheurs soufferts par la famille de Vauvenice par la trahison de douze traîtres :

Herdréz et Aloriz et Tiebauz d'Apremunt,
Et Pineauz et Rogiers, et Herveias de Lion,
Pinabiaus et Roers, et Sanses d'Orion ;
Cil furent del lignaigne al cuvert Ganellon.

and Kynge Pellam was nyghe of Joseph kynne; et p. 573, *Pelles Kynge of the foren countrey and cosyn nyghe unto Joseph of Armathye...*

Ayant tué le duc Garnier, père de Parise, et craignant d'être découverts par celle-ci, ils forment le projet de l'empoisonner, elle aussi, et de marier Raimond à la fille de l'un d'eux, Berengier. Ils envoient donc à Parise des pommes « envenimées » que celle-ci accepte et dont elle offre une au frère de Raimond, Boeve. Mort de Boeve. Parise se désole, car le duc croira sûrement que c'est elle qui a tué son frère.

En effet, les traîtres par leurs mensonges finissent par faire croire à Raimond que sa femme est coupable. Un combat judiciaire est décidé, mais celui qui combattra pour Parise sera un traître déguisé qui se fera récréant. On dit la messe au grand monastère de Saint-Gilles, et on apporte, pour prêter serment, les reliques de saint Gilles, de saint Martin et de saint Firmin. Le combat s'engage. Le traître se laisse renverser, et le duc se voit obligé de condamner sa femme à être brûlée vive. Celle-ci annonce alors qu'elle est enceinte et supplie le duc de l'épargner, au moins jusqu'à la naissance de son enfant ; après elle se laissera couper la tête ou elle entrera au couvent. Raimond finit par bannir sa femme. Celle-ci se réfugie chez Clarembaut, vieillard vénérable, père de quatorze fils vaillants. Clarembaut charge ses dix fils aînés de suivre la duchesse et de la garder. Ils se préparent à partir ; et nous avons une assez jolie scène où Parise, désolée, entre doucement dans la chambre de son mari et l'embrasse pendant qu'il dort :

v. 757. La dame vit la tor o norri ot esté ;
Dist à sez compaignos : « Un petit m'atendez,
Tant que mon seignor aie veu et esgardé. »
« Dame, disent si home, merci por amor Dé !
Se li dus le savoit, n'an porron eschaper ;
Maintenant nos fera toz les mambres coper. »
Et respondi la dame : « Il ne puet estre el. »
Ele se laise a terre de la mule coler,

Et trespassa la dame les chevaliers membrez,
Qui gisent où palais ès couches lez à lez,
Puis vint elle où palais où li dus Raimons ert.
Tant a ploré li dus toz an fu agrevez ;
Par devant lui ardirent dui grant cirge alumé.
Atant ès vos la dame au gent cors honoré ;
Elle ne l'ose mie esveillier ne boter ;
An la face le baise coiement et soé,
Puis prit andeus ses ganz qui sont a or paré,
Après leva sa main, si l'a de Deu seigné :
« Sire dus de Saint Gile, de Deu soiez sauvez !
Or somes moi et toi à doleur desevré
Que jamais à ma vie des ieuz ne me verez. »

Elle rejoint ses compagnons, et ensemble ils sortent de la ville. Ils voyagent vers le nord, en passant à côté de Senlis et du Vermandois, et ils arrivent à Valenciennes. De là ils tournent vers le Chanoi (Le Quesnoy) et passent une nuit à Namur. Le lendemain ils vont à Loges (Liège) et à Cologne où ils traversent le Rhin. Ils passent ainsi par l'Allemagne et arrivent en Hongrie. Là, dans un bois naît l'enfant de Parise. C'est un fils et il est marqué à l'épaule d'une croix royale. C'est lui qui vengera sa mère, qui tuera toute la race des traîtres, qui conquerra quatorze villes et qui sera roi de Hongrie. On construit une cabane dans le bois pour la mère et l'enfant. Par malheur, des larrons viennent la nuit, qui, croyant enlever la belle couverture du lit de Parise, emportent aussi l'enfant.

Arrivés à la capitale de la Hongrie, ils portent l'enfant au roi Hugues. Celui-ci le fait baptiser, lui donne son propre nom, et le fait élever à la cour.

Sur ces entrefaites, Parise avec ses chevaliers se rend à Cologne, où elle entre comme nourrice chez le comte Tierry.

Cependant Hugues devient un chevalier des plus accomplis, et le roi se propose de le marier à sa propre fille. Mais

un traître, Gontagles de Losanne, cousin de Ganelon, proteste contre ce projet. N'y a-t-il pas à la cour assez de fils de familles honorables pour que le roi ne donne pas sa fille à cet enfant trouvé ? Les traîtres complotent contre Hugues, sans succès d'ailleurs, mais Hugues jure de retrouver ses parents avant de se marier.

Il part donc, fait par hasard le même voyage qu'avait fait sa mère, et arrive enfin à Cologne où il est reçu par le comte Tierry. Parise reconnaît son fils et lui raconte son histoire. Antoine, fils de Tierry, se joint à Hugues et tous deux, avec six cents hommes, partent à la recherche de Raimond.

Pendant ce temps les traîtres avaient tant fait que Raimond avait épousé la fille de Bérengier, et lui avait donné en dot le château de Vauvenice et la meilleure partie de la terre, en déshéritant Parise. Seul Clarembaut s'oppose à ce qui se passe, sort de Vauvenice, fait construire un château (la Nueve Ferté), s'y enferme avec ses hommes et se met à faire la guerre contre Raimond et les traîtres.

Cependant Hugues avance. Il traverse l'Ardenne, la Champagne et la Bourgogne, mais il ne veut pas s'arrêter avant d'arriver en Gascogne (on ne voit pas pourquoi on parle de la Gascogne, si ce n'est pour la rime ; c'est évidemment la Provence qu'il faut entendre). Chemin faisant il rencontre deux sergents, qui viennent de là-bas et lui annoncent ce qui se passe. Hugues décide d'aller se joindre à Clarembaut. Il se présente donc avec Antoine à celui-ci qui les adoube. Plusieurs batailles ont lieu. Le duc Raimond se résout à aller lui-même à l'assaut de la Nueve Ferté. Il mande Richier, le maire de Vauvenice, et lui ordonne de faire marcher à son aide les bourgeois de la ville. Le maire refuse : si le duc sort de la ville, il n'y entrera plus ; il a eu tort de chasser la duchesse, de laquelle il tenait ses terres.

Le duc reconnaît que le maire a raison : il mande cependant ses hommes et marche sur la Nueve Ferté, tandis que le maire Richier s'empare du château de Raimond et chasse la fille de Bérengier.

Raimond s'avance contre les insurgés. Hugues combat avec son père et le renverse. Suivent plusieurs récits de combats. Les bourgeois de la ville se rangent aux côtés de Clarembaut. Celui-ci finit par faire connaître son fils au duc. On jette les traîtres en prison.

Raimond se rend avec Hugues à Cologne d'où il ramène Parise, son fils et Antoine, à qui il promet une partie de ses terres. Retour joyeux à Vauvenice.

Arrivent, cependant, deux messagers de la Hongrie : le roi de ce pays cherche depuis deux ans son filleul Hugues, pour le marier à sa fille, et pour lui donner la moitié de ses terres. Le roi Hugues finit par arriver lui-même à Vauvenice. Les traîtres sont brûlés, Hugues est marié à Sorplante, la princesse hongroise, et plus tard il devint roi de Hongrie et seigneur de Vauvenice.

Cette histoire paraît, au premier abord, toute fantaisiste et d'une assez grande banalité : on aperçoit tout de suite des lieux communs de romans, tel le thème de l'empoisonnement, et toute l'histoire de l'épouse persécutée. Pour le reste ce semblerait être un récit tout romanesque, où les personnages se promènent de la Provence en Allemagne, de l'Allemagne en Hongrie, où le héros est à la fois roi de Hongrie et comte de Provence : « aussi pourrait-on, dit Paulin Paris [1], sans invraisemblance regarder l'origine de cette légende de Parise comme entièrement germanique. Ces récits de Cologne semblent du moins n'avoir rien de commun avec l'histoire du Midi de la France. » C'est, croyons-nous, tourner le dos à la vérité.

1. *Histoire littéraire de la France*, t. XXII, p. 659.

Tout d'abord, il faut établir l'emplacement de Vauvenice. Les autres noms de lieu sont faciles à identifier; les voyages faits par les divers personnages sont décrits avec précision. Le seul endroit qui paraît porter un nom de fantaisie est le plus important de tous, celui de Vauvenice.

Dans Vauvenice se passe tout le début et toute la dernière partie de l'histoire. C'est là qu'est la « maître abbaie », où l'on porte le corps de Bœve, où on l'enterre, où le jour du combat, on va prier saint Gilles :

v. 407. Al grant mostier saint Gile font la mese chanter
Li dus Raimons offrit mj pailes roëz.
« Tenez, sire sainz Gile, ce dit Raimons li bers
Que vous laissiez ma fame de cest blame eschaper. »

Raimond nous est présenté comme duc de Vauvenice, au début ; mais pendant tout le reste du récit on l'appelle « duc de Saint-Gilles ». Tout près de la ville, le fleuve coule rapidement, « de ravine », comme le petit Rhône devant Saint-Gilles. Avant le grand combat au début du poème, on apporte les reliques de saint Martin, de saint Gilles et de saint Firmin. Ce dernier fut en effet un saint du pays (d'Uzès), et il y avait à Saint-Gilles une église de saint Martin [1]. Nous savons qu'on conservait dans l'abbaye de Saint-Gilles les reliques du saint patron et fondateur : « *Erubescant igitur Hungari, qui dicunt se habere ejus corpus, conturbentur omnino Cammelarii, qui somniant se habere ejus integrum corpus. Tabescant Sancti Sequanici, qui extollunt se habere ejus caput; revereantur similiter Constantiani Normanni, qui jactant se habere to-*

1. Voy. Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du département du Grand*, 1868, p. 217.

tum ipsius corpus, cum nullo modo ejus Ossa sacratissima, ut a multis probatur queant extra oras ipsius deferri », dit le *Guide des Pèlerins* [1]. Il nous paraît évident que Vauvenice n'est autre chose que Saint-Gilles.

L'histoire du retour de Hugues et des combats de Clarambaut, du duc Raimond et du maire Richier, a pu être décrite à l'imitation des événements qui se sont passés à Saint-Gilles aux XIIe et XIIIe siècles, événements que nous entrevoyons à travers d'assez nombreux documents. Nous avons déjà parlé des bulles lancées contre les comtes de Toulouse, où les papes ordonnent à ces comtes de cesser leurs vexations envers l'abbaye de Saint-Gilles, et notamment de détruire une *tour* qu'ils avaient élevée pour s'emparer des péages dûs aux abbés. Cette tour, les bulles papales l'appellent *Mira petra* ; c'est probablement un essai de latinisation du nom de *Mirapeys*, endroit que nous connaissons par ailleurs, et qui fut, en effet, un lieu de péage. Une « sentence arbitrale » de l'an 1257, conservée aux archives de Saint-Gilles [2], nous montre en effet quelles difficultés s'étaient élevées au sujet des droits

1. *Éd. cit.*, p. 26. On réclamait, en effet, les reliques de saint Gilles à Chamalières-sur-Loire (les *Cammelarii*), à Saint-Seine-l'Abbaye (Sancti Sequanici), et en Cotentin ; voy. le *Cartulaire de l'abbaye de Chamalières-sur-Loire*, p. p. Augustin Chassaing, Paris, 1895 ; pour Saint-Seine, *Gallia Christiana*, t. VI, pp. 695-703, et pour le Cotentin, article de Lebeuf, *Journal de Verdun*, 1753, p. 295.

2. Ces archives sont depuis 1909 réintégrées aux archives du Gard Le registre AA.I. qui renferme la sentence arbitrale, f°s 83 à 124, contient les *Lois et Coutumes de Saint-Gilles* publiées par Lamothe dans *Comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. IV, 1872, p. 121 sqq. L'édition de Lamothe est incomplète et défectueuse. M. E. Bligny-Bondurand publie actuellement une édition complète et critique de ce document intéressant à tant de points de vue. M. Bondurand a eu l'extrême obligeance de nous communiquer les feuilles de la partie déjà imprimée de son travail. On y trouvera notamment une étude, plus détaillée que la nôtre, de la localisation du port du Ra et de Mirapeys.

de ce péage. La sentence arbitrale essaye de les résoudre : « *Decima-septima quaestio Syndicorum est super ledis, pedagiis et postanagiis, in villa et Rhodano et Mirapeys, et in quibusdam aliis locis, contra antiquam consuetudinem, a domino abbate, vel ab ejus predecessoribus noviter impositis et exactis. Super quo, nos, praefati diffinitores, de assensu dicti domini Guidonis, statuimus et ordinamus quod si quae novitates super praedictis ledis et pedagiis et postanagiis sunt fractae vel impositae a domino-abbate, vel a praedecessoribus ejus, in villa vel extra, penitus revocentur, et nos revocamus. Verum, ne super hoc possit esse dubitatio vel altercatio, cum nobis non constet quae sunt illae novitates, statuimuus quod dominus Abbas, usque ad proximum festum Natalis Domini, super praedictis diligenter inquirat veritatem cum viris, fide dignis, fideliter de plano; et si quas reperierit, male vel noviter praeter antiquum usum factas vel impositas, casset penitus eas et revocet ; si vero super praedictis aliqua erit dubietas, remaneat jus suum salvum hominibus villae ut superius jus suum presequatur, domino abbate in possessione in qua est usque ad sententiam remanente ; sed dominus abbas, ad requisitionem hominum hujus villae, statuat eis judicem non sus pectum qui super hoc de plano, sine strepitu judicii, inquirat et diffiniat quod justum fuerit sine morâ.* »

Nous avons vu le monastère de Saint-Gilles se plaindre au roi de France, en 1163[1], de ce que les comtes de Saint-Gilles s'appropriaient les péages. Au XIIIe siècle intervient un nouveau personnage, le peuple de la ville, qui demande à partager la prospérité générale et à maintenir son indépendance.

Où était donc ce péage de Mirapeys ?

1. Voy. la charte de Louis le Jeune, de l'an 1163, déjà citée, *Histoire de Languedoc*, t. V, col. 1279.

Ce sont les *Lois et coutumes de la ville de Saint-Gilles*, qui nous l'apprennent. Ce document contient entre autres choses, des règlements concernant la propriété d'Espeyran, à la suite desquels il est ajouté que : « *so que es dessus dict delz raubatoris hou delictz faitz et comesses al dict bosc d'Espeyran, ha luoc contre aquellos que raubon ou defraudon le peage de Mirapeys*[1]. » C'est évidemment près d'Espeyran.

Cet endroit est situé, comme nous avons vu, tout près d'une boucle du Rhône, à quelques kilomètres de Saint-Gilles ; c'est l'emplacement de la villa romaine dont nous avons parlé. Or un manuscrit conservé aux archives de Saint-Gilles[2] rapporte un acte d'inféodation[3] de la propriété d'Espeyran au XVIe siècle, où il est dit qu'il restait à cet endroit « un château ou forteresse très délabrée ».

Le poème de *Parise la Duchesse* nous parle également d'une tour bâtie à quelque distance de la ville :

v. 1671. A .I. [grant] sol placer qui fu d'antiquité,
A fait .I. chastel faire ; autrefois i a esté.
Si fit faire le[s] murs et baisier les fosez,
Et une tor moult haute por asaut andurer.
An la porte devant a fait .I. pont lever.
Et li placers fu granz anvirun de toz lez,
Et l'aive refu granz environ de toz lés,
Que trestuit en san plein icil prevont fosé ;
De bois et de rivière orent à grant planté.
. . . . . .
Quant li chastiau[s] fu faiz et très bien manovrez,
Se li mistrent son nom à la Nueve Ferté.

1. *Éd. cit.*, p. 172.
2. Ms. de M. Mazer, habitant de Saint-Gilles qui recueillit et copia au XIXe siècle un nombre de documents avec l'intention de publier une histoire de la ville de Saint-Gilles.
3. *Ms. cit.*, vol. 3, p. 607.

et un peu plus loin on nous dit que c'était près du fleuve.

v. 1743. Antre bois et rivieres a .1. chastel fermé

Il nous semble donc que l'auteur de *Parise la Duchesse* connaissait bien la ville de Saint-Gilles, qu'il était au courant des disputes qui s'y étaient élevées aux XIIe et XIIIe siècles, et que toute cette partie du poème avait pour les habitants de cette ville un intérêt spécial. Et remarquons que, tandis que l'auteur de *Tristan de Nanteuil* veut flatter la maison des comtes de Saint-Gilles, l'auteur de *Parise* cherche à plaire au peuple ; le ton de son histoire est très populaire : le rôle qu'il prête à Raimond est ridicule, tandis que celui du maire Richier est très beau[1].

Pourquoi, cependant, désigner la ville par le nom de Vauvenice, et la forteresse par celui de la Neuve Ferté ? C'est la même raison, supposons-nous, qui fait que Thomas Hardy, en plaçant la scène d'un roman à Oxford, préfère appeler cette ville *Christminster* ; de même l'auteur de *Tristan de Nanteuil* appelle Utrecht *Nanteuil* ; il essaye aussi de donner à Saint-Gilles un nom de fantaisie, que nous ne retrouvons pas ailleurs :

> Saint Gille fut regnans en Prouvence la lée ;
> Saint Gille par son nom est la ville nommée,
> Mais devant n'estoit pas sy faictement clamée,
> Car l'escripture dit *Barbemont* yert clamée.
> Or fut pour le corps saint changée et retournée[2].

Les noms qu'emploie l'auteur de *Parise* ont bien pu être

1. Que faut-il entendre par le vers où le maire Richier en refusant de mener ses hommes avec Raimond, lui dit : *Vous êtes .1. Lombardz de Lombardie nez* (p. 61) ? C'est peut-être une allusion aux rapports qu'avaient entretenus les comtes de Saint-Gilles avec les Génois et les Pisans (Muratori, *Scriptores Rerum Italicarum*, t. VI, p. 248).

2. *Loc. cit.*, p. 369.

pourtant de vrais noms de pays. Le nom *Ferté* se trouve employé[1] pour des châteaux forts dans l'est et le nord-est de la France. Celui de Vauvenice existe : il désigne actuellement un ruisseau du département de la Haute-Saône, et deux fontaines qui se trouvent à huit kilomètres à l'est du bois de Gy[2].

Or ce pays a bien pu être celui de l'auteur de *Parise la Duchesse*. La langue du poème est le dialecte bourguignon du XIIIe siècle : pour n'en citer que quelques traits, nous avons le c + a > i (*chivallers*, *eschirpe*), e *entravé* > a (*eschaxs*), o protonique > e (*serorje*, *sen*, *prevont*, *enor*), l'*h* initiale très fréquente (*hardra*), la forme du pronom possessif *si*, *mel* pour *mal* en rime avec *pesez*.

Nous croyons donc que le poème de *Parise* fut composé par un auteur bourguignon qui connaissait bien Saint-Gilles, qui écrivait pour la ville de Saint-Gilles, et que la partie de son poème qui se passe à Saint-Gilles lui a été suggérée par des événements réels, qu'il a peut-être vus se dérouler sous ses yeux.

Peut-on également expliquer les histoires de Cologne et de la Hongrie ? Rappelons les rapports qui reliaient le monastère de Saint-Gilles à ces deux pays au XIIe siècle. Le moine Pierre Guillaume nous dit[3] : *Cum sancti confessoris Aegidii suffragia atque beneficia quorumcumque hominum mentes se toto affectu deprecantium ad suas sublevandos miserias et necessitudines semper experiantur, gens tamen Alemannorum, quae eum attentiori cultu et magis pia devotione exorat et veneratur, copiosius illustratum et remuneratur virtutum ejus donis et miraculorum.* Nous ne

1. Ferté-en-Pontieu, Ferté-lès-Saint-Valéry, Ferté-Milon, Ferté-sur-Grosne.
2. Sur la carte de l'État-Major, feuille n° 133, Gray-sur-Saône.
3. *Liber Miraculorum*, éd. cit., p. 394.

savons pas ce qui inspira cette dévotion spéciale, mais en fait, en regardant le *Liber Miraculorum*, on est frappé de la prépondérance des miracles opérés pour des Allemands [1]. On sait que le culte de saint Gilles s'est beaucoup répandu [2] en Allemagne au XIIe siècle, et que ce saint est devenu un des quatorze « *Nothelfer* [3] ».

L'origine des relations de la Hongrie avec Saint-Gilles est rapportée par la *Chronique* de Martin Gallus [4] :

Le duc Wladislas Hermann et sa femme Judith attendaient avec impatience la naissance d'un héritier. L'évêque de la Grande Pologne, Franke, leur conseille d'avoir recours à l'aide divine, et leur dit : « *Est quidam sanctus in Galliae finibus contra austrum juxta Massiliam, ubi Rodanus intrat mare, circa Provinciam, et sanctus Egidius nominatur; qui tanti meriti apud Deum existit, quod omnis qui in eo habet devotionem, et memoriam ejus agit, quidquid ab eo petierit, indubitanter obtinebit. Admodum ergo pueri imaginem auream fabricate, regalia munera praeparate, eaque sancto Egidio mittere festinate.* » On prépare l'image et des offrandes en or et en argent et des vêtements sacrés, et on les expédie, par des messagers fidèles, au monastère de Saint-Gilles, avec la lettre suivante :

« *Wladislaus, Dei gratia dux Poloniae et Juditha legitima conjux ejus O[diloni], venerabili abbati sancti Egidii, cunctisque fratribus humillime, devotionis obsequium. Audita fama quod sanctus Egidius praerogativae pietatis*

1. §§ 23, 24, 25, 26, etc.

2. Nous renvoyons encore au livre du chanoine Rembry. Voy. aussi sur Cologne : Samson, *Die heilige als Kirchen patrone und ihre Auswahl für die Enzdiöcese Köln, und für die Bisthumer Munster, Paderborn, Trier, Hildesheim und Osnabruck*, Paderborn, 1892, p. 103-4.

3. Cahier, *Caractéristiques des Saints*, p. 102.

4. *Scriptores Historiae Poloniae vetustissimi*, éd. Gedani, 1749, p. 78, année 1085.

praemineat dignitate, et quod promptus sit adjutor, sibi data divinitus potestate, pro spe sobolis munera sibi nostrae devotionis offerimus, vestrasque sanctas orationes in auxilium nostrae petitionis humiliter imploramus. »

Trois jours de jeûnes et de prières sont observés au monastère de Saint-Gilles, et pendant ces jours mêmes, la femme de Wladislas conçoit et donne peu après le jour à un héritier. Cet héritier fut Boleslas III qui plus tard vint lui-même en pèlerinage à Saint-Gilles [1]. C'est à partir de cette époque (1085, dit la chronique) que des églises et des monastères de Saint-Gilles furent fondés en grand nombre, en Pologne et en Hongrie.

Quoi qu'il en soit de cette histoire et de cette date (la bulle de 1091 revendiquée par le cartulaire de Saint-Gilles paraît bien être un faux [2]), il est certain que sous l'influence des Clunisiens, le culte de saint Gilles se propagea partout en Pologne et en Hongrie au XIIe siècle, et que les rapports qui unissaient les fondations de ces pays à l'abbaye-mère de Saint-Gilles furent très étroits [3]. Enfin, c'est à l'empereur d'Allemagne et au roi de Bohême et de Hongrie que le monastère de saint Gilles, tombé au XVe siècle dans une grande misère, adresse des suppliques [4], pour prier ces princes de venir à son secours.

Il n'y a donc rien d'étonnant à voir un auteur du XIIIe siècle choisir comme scène de son récit ces pays unis par tant de liens à Saint-Gilles-en-Provence. Le roman de *Parise la*

1. Voy. Malinowski, dans les *Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, 1878, t. X, p. 241.

2. Voy. F. Baumgarten, dans *Századok*, 1906, p. 591 ; c'est le n° 5453 de Jaffé, *Bullaire*, p. 27.

3. Voy. la bulle de Pascal II de 1106, Goiffon, p. 41 ; Jaffé, n° 6098.

4. Archives du Gard, H 2. Voy. un article de M. Bondurand, dans le *Bulletin d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques*, 1899, p. 435-445.

Duchesse, composé d'histoires fantaisistes ou banales, mais ayant pour scène la ville de Saint-Gilles et la tour d'Espeyran, Cologne et la Hongrie, possédait, pour les gens de ce pays et de cette époque, un haut intérêt « d'actualité ».

On pourrait peut-être s'attendre, vu l'importance qu'atteignit la ville de Saint-Gilles, à constater une influence littéraire plus considérable. Mais la prospérité de la ville et du monastère fut de courte durée. Les causes qui l'avaient amenée disparurent une à une, au cours du XIIIe siècle : d'un côté, le port d'Aiguemortes remplaça celui de Saint-Gilles ; de l'autre, la foire de Beaucaire absorba son commerce, et la chute de la maison de Toulouse fut sans doute aussi un malheur pour la ville. La grande église de Saint-Gilles ne fut jamais achevée ; elle reste un monument de cette gloire passagère.

Seule, la fête du saint demeure un jour important : dans son pays, grâce à la vendange ; dans d'autres, grâce à d'autres faits de la fin d'année agricole. Nous voyons donc notre saint se perpétuer dans ce que nous avons trouvé être son rôle primitif, celui d'un saint agreste.

APPENDICES

APPENDICE A

Liste des manuscrits que nous avons utilisés pour notre édition de la rédaction *P* :

XIe SIÈCLE	Paris, Bibliothèque Nationale, fonds latin	5340	= *a*
	Bruxelles, Bibliothèque Royale	3193	= *b*
	Cambrai, Bibliothèque Publique	865 (768)	= *c*
	Paris, Bibliothèque Mazarine	1709	= *d*
XIIe SIÈCLE	Bruxelles, Bibliothèque Royale	3132	= *e*
	» » des Bollandistes	444	= *f*
	» » »	5	= *g*
	» » Royale	3212	= *h*
	Cambridge, Fitz William Museum, *Mc Clean*	100	= *i*
	Rouen, Bibliothèque Publique	1404	= *j*
	» »	1388	= *k*
	» »	1398	= *l*
	» »	1399	= *m*
	London, British Museum, *Cott. Tib.* D. IV.		= *n*
	Paris, Bibliothèque Nationale, fonds latin	12605	= *o*
	Oxford, Bodleian Library *Rawlinson. A.*	416	= *p*
	» Corpus Christi	221	= *q*
	Reims, Bibliothèque Publique	1409	= *r*
XIIIe SIÈCLE	Paris, Bibliothèque Nationale, fonds latin	13772	= *s*
	» » »	2025	= *t*
	» » »	5278	= *v*
	» » »	8995	= *w*
	» » »	14364	= *x*
	» » »	13779	= *y*
	» Bibliothèque de l'Arsenal	995	= *z*
	Cambridge Fitz William Museum, *Mc Clean*	101	= *a'*
XIVe SIÈCLE	Paris, Bibliothèque Nationale, fonds latin	5360	= *b'*
	» » » »	11759	= *c'*
	» » » »	12616	= *d'*
	» » de l'Arsenal	162	= *e'*
	» » Mazarine	399	= *f'*
	» » »	398	= *g'*
XVe SIÈCLE	Bruxelles, Bibliothèque des Bollandistes	209	= *h*
	Rouen » de la ville	1415	= *i'*

Les manuscrits suivants attribuent à Fulbert de Chartres la vie de saint Gilles qu'ils renferment :

Paris, Bibliothèque	Nationale,	fonds	latin	5284
»	»	»	»	5345
»	»	»	»	3809
Bruxelles,	»	des Bollandistes		444
Cambridge, Fitz William Museum, *Mc Clean*				100

Les manuscrits suivants renferment le seul épisode du péché du roi :

Oxford, Bodleian Library, LXI, f° 49 v°
British Museum, *Harleian*, 2385, f° 58 v°
» » » 912, f° 183 v°

Le manuscrit n° 3193 de la Bibliothèque Royale de la Belgique offre devant le prologue de la *Vita Sancti Aegidii* qu'il renferme, la note suivante : « *Kal. Septembris in loco vallis quæ dicitur Flaviana in prospectu maris, natale sancti Egidii abbatis et confessoris, apud Athenis orti, ex patre Theodoro, matre Pelagia. Si quis in aliquod grande peccatum inciderit quod timeat, messam in die festivitatis istius sancti in memoriam patris et matris ejus cantari faciat, et antequam finiatur, remissionem peccati illius deprecamine habebit.*

Le manuscrit additionnel D 106 de la Bibliothèque Bodleienne paraît avoir contenu une vie de saint Gilles qui a disparu du volume.

Les manuscrits suivants contiennent des textes de la *Vita Sancti Aegidii* que nous avons examinés sans rien trouver à y remarquer :

Paris, Bibliothèque	de l'Arsenal,	935	
»	»	195	
Bruxelles, Bibliothèque	Royale,	3131	
»	»	3212	manque le prologue
»	»	3223	»
»	»	3225	
»	»	3233	
Rouen,	»	de la ville 1388	
»	»	» 1404	
»	»	1415	

British Museum, *Sloane*	1772
» » *Egerton*	2656
Cambridge, Peterhouse	172

Les manuscrits suivants contiennent des abrégés de la rédaction *P*, sans intérêt. Presque tous ajoutent à la fin la date de saint Gilles (vers 700 à 740).

Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève	547
» » »	552
» » »	125
» » »	131
Bruxelles, Bibliothèque Royale	3167
Munich, »	3083
» »	3249
» »	5242
» »	7798
» »	7336
» »	7604
» »	6384
» »	7453
» »	8740
» »	8135
» »	22243
» »	19208
Rome, Bibliotheca Vallicelliana,	t. XVI
» »	t. XVII
Rouen, Bibliothèque Publique	1398
London, British Museum, *Additional*	15457
» » *Additional*	18360
» » *Additional*	21430
» » *Burneian*	347
» » *Harleian*	3545
» » *Additional*	30057

Les manuscrits suivants renferment des *Litanies*, sans intérêt.

Rouen, Bibliothèque de la ville	1396
Cambridge, Magdalene College	13
» Emmanuel	84
» Fitz William, *Mc Clean*	89

Cambridge,	Fitz William,	*Mc Clean*	77
»	»	»	92
»	»	»	95
»	»	»	42
»	Christ's College		8

La rédaction P.

Aucun des manuscrits de la *Vita Aegidii* n'offre un texte irréprochable. Nous prenons comme base de notre édition le ms. latin n° 5340 de la Bibliothèque Nationale. C'est un des plus anciens et un des plus soignés; son texte a été revu et un certain nombre de corrections ont été ajoutées par une main contemporaine, mais dans une encre plus pâle. Le manuscrit est décrit par le Père A. Poncelet dans son *Catalogus Codicum hagiographicorum Latinorum Bibliothecae Nationalis Parisiensis* [1]. Il n'y a pas de division en paragraphes. Nous conservons celle de l'édition des Bollandistes. Nous transcrivons les *e* par *æ* ou *œ*. Nous mettons en italiques un certain nombre de corrections que nous tirons de l'ensemble des autres manuscrits que nous avons collationnés en donnant en note la lecture de *a*. Nous ajoutons aussi en note les variantes offertes par ces divers manuscrits en transcrivant entre crochets les mots qui manquent dans ces manuscrits.

Ces manuscrits diffèrent sur un seul point d'importance : le nom de l'église *Saint-Prisc* ou *Saint-Privat*, que nous avons déjà discuté [2]. Il nous paraît inutile de les classer.

1. T. II, p. 262.
2. Voir plus haut, p. 54 sqq.

Incipit vita Sancti Aegidii abbatis et confessoris.

Sanctorum quidem ac[1] propensiori cultu[2] reverentiae[3] venerandorum Patrum gesta cauta deliberatione prisci fideles decreverunt multimoda prosecutione celebrare, celebrantesque tota mentis devotione venerari. Sic enim laus Dei, per illos operantis et in illis regnantis, latius diffunditur, atque mentis auditorum, tantae virtutis opinione percepta, ad bene vivendi cultum ardentius incitantur[4]. Majorum siquidem[5] imagines suorum quondam gentiles erigebant, ea videlicet intentione, ut eas aetatis venturae posteritas intuens, ad virtutis appetitum gloriaeque consecutionem animum ferventius applicare niteretur[6]. Quanto magis ergo Christianorum devotio, praecedentium Patrum facta sibi saepius representans[7], in illis oportet, velut quibusdam speculis, ut sese[8] pervidendo cognoscat[9]?

§ 1. Sanctus igitur[10] Aegidius, natione Graecus, a praeclaris parentibus originem duxit. Extitit enim Athenis oriundus, patre videlicet Theodoro nomine, matre vero Pelagia : qui uterque regia stirpe progeniti, atque licet inter totius orbis[11] primores praeclari[12], christianissimam tamen duxerunt vitam. Praedictus vero Aegidius aevo tener ad liberalia rudimenta dispositus, doctores summos, Spiritus scientiae gratia perlustratus, brevi[13] aequiperavit. Docili[14] quoque puero gratia Dei non defuit, ejus vitam omni morum honestate perornans[15], jam jamque foris scintillabat indiciis intus succensa lampas caritatis[16].

§ 2. Quadam enim die, dum ad ecclesiam pergeret, accidit ut quidam aeger in urbis mediae platea jaceret, a transeuntibus alimoniam petens. Cujus vocibus miserandis sanctus puer compunctus[17], quamvis adhuc pedagogi sententiam sibi formidabilem aestimaret, tamen extractam, qua induebatur tunicam, aliud quod oportunius daret non habens, tribuit aegro[18]. Qua[19] indutus, aeger, illico totius corporis sanitatem se recepisse gavisus est. At[20] domum reversus Aegidius, et ubi tunicam

1. *c d f g h i j k m p* a; *e* [a]. — 2. *a'* cultu Christi. — 3. *p* [cultu] reverentia. — 4. *f* [incitantur]. — 5. *r* quidem. — 6. *h'* niterentur. — 7. *e* replicans. — 8. *e* ut se semper vivendo cognoscat. — 9. *n* cognoscere. — 10. *c* [igitur]. — 11. *r* regni. — 12. *e'* praelati. — 13. *c* summos prescientiae perlustrans, doctores summos brevi tempore, *b h* brevi tempore. — 14. *r* Docibili. — 15. *a'* perornavit. — 16. *r* claritatis. — 17. *e* compassus. — 18. *n* aegroto. — 19. *i'* quam. — 20. *j* Igitur; *h' h r* ad domum áutem reversus Egidius.

amisisset, ut puer, interrogatus, respondit quendam non sibi satis notum illam abstulisse. Cujus rei facile sibi venia conceditur, quoniam a parentibus, quibus erat unicus, tenerrime diligebatur.

§ 3. Nec multum vero post [1], parentibus ejus [2] in pace defunctis, quorum obitum ipse parum ante, Spiritu [3] revelante, praesciverat, patrimonii sui, quod ei satis magnum remanserat, Christum fecit haeredem. Mirabili quoque modo pauperando ditescebat [4], dum pro [5] temporalium impendiis aeterna lucraretur. Interea dum quadam die rediret de ecclesia, obvius ei fuit quidam miserrima specie, qui nuper a serpente percussus tumenti cute fatebatur sese mortiferum recepisse virus. Quem vir sanctus, oratione fusa pro illo, pristinae sanitati restituit [6]; atque jussit [7] ut inde grates Deo ageret [8] cujus erat clementia sanatus.

§ 4. Die vero Dominica, dum sacra [9] mysteria celebrarentur, forte quidam miser arreptus a daemonio, coepit terribilibus clamare vocibus, donec fere tota turbaretur ecclesia. Sed Aegidius, qui ibi aderat more solito, prius humi prostratus breviter oravit, statimque surgens [10] Domini pietate fretus, arreptitio huc illucque labanti [11] sese confidenter objecit, et ut ab eo exiret maligno spiritui palam [12] imperavit. Qui sancti imperium transgredi nequiens, hominem, quem invaserat, horribiliter clamans ac mugiens incolumem reliquit.

§ 5. Verum, ubi viri sancti virtus, prae magnitudine sua [13], latere non potuit, confluebant ad eum plurimi, corporis animaeque remedia postulantes. Nec vero ubi dator hilaris, et quod daretur habunde aderat [14], spei suae munere frustrabantur. Cumque mira gesta laudum praeconia sequerentur, ejusque nomen per omnes Graeciae partes magis ac magis innotesceret, timens ne sibi vento favoris quantulumcumque minorarentur merita, atque judicans incautum esse, levis famae pretio bonae conscientiae thesaurum venditare [15], nativitatis suae patriam

1. *n* post tempus. — 2. *b* suis. — 3. *h x f'* Spiritu Sancto. — 4. *c'* diluescebat. — 5. *i'* [pro]. — 6. *b'* restituitur. — 7. *r* imperavit. — 8. *b c d etc.* redderet. — 9. *d'* sacra missarum mysteria. — 10. *r* consurgens. — 11. *w b' c' b h'* labenti; *r* laboranti. — 12 *h* [palam]; *c'* publice. — 13. *b* [sua]. — 14. *r* erat. — 15. *r* vendere.

sua presentia viduaturus, ut liberius Deo vacaret [1], solitariam [2] vitam expetens, transeundum mare disposuit. Dum [3] vero clam [4] suis omnibus [5], ad littus maris solus deveniret, utque [6] sibi ad propositum suum adimplendum [7] *auxiliari* [8] dignaretur, summo regi preces funderet, vidit a longe navem quamdam inter pelagi [9] procellas tempestuosis fretorum fluctibus [10] jactari, nautasque [11] jam desperatos, ac totius gubernationis oblitos pene naufragari. Pro quibus mox ut orationis suffragium [12] Deo obtulit, sedata tempestate, pervenerunt ad portum.

§ 6. Videntes autem nautae Dei virum [13] in littore [14] adhuc incumbere [15] orationibus, animadverterunt se marina per illius orationes evasisse pericula. Interrogantibus [16] eis [17] quis esset, vel cujus rei causa portum maris [18] adisset, respondit se christianum esse, atque velle Romam, si sibi Deus facultatem suppeditaret, pergere. At illi, pedibus ejus provoluti : « Grates inquiunt, maximas referimus [19] Domino, qui te nobis talem socium conferre dignatus est, qui nos et a praesenti tempestate liberaret, et hinc [20] per alta pelagi [21] remigantes [22], ab omni fluctuum timore [23] tutaret. Nos enim de illis partibus sumus, et si eo pergere cupis, libenter nobiscum te, sine pretio, feremus [24]; insuper et omnia corporis amminiculabimur [25] ob iter [26] necessaria ». Quod vir sanctus audiens, laetus Dominum benedixit, et sua [27] sociorumque animabus Deo commendatis [28], hilaris et gaudens exul egregius navem conscendens, oppansis velis iter medii pelagi [29] cum sociis [30] arripuit.

§ 7. Quatuor igitur diebus, totidemque noctibus prospere directumque navigantes, cuidam insulae [31] applicuerunt. Ibi vero nautae egressi, ut aplustria [32] colligerent, viderunt

1. *s b'* serviret. — 2. *i* solitum. — 3. *j* cum. — 4. *e* Dum vero cum suis omnibus. — 5. *c'* omnibus derelictis. — 6. *h* et ut quaeque. — 7. *d x* [adimplendum]. — 8. *a* auxiliare; *c'* auxiliaret. — 9. *e* [pelagi]. — 10. *b c d etc.* pulsibus. — 11. *x* nautasque ipsos. — 12. *b* munus. — 13. *x* servum. — 14. *s* [in littore]. — 15. *c'* incumbantem. — 16. *b c d etc.* interrogantibus autem. — 17. *c'* [eis]. — 18. *c'* [maris]. — 19. *d h f' q* referamus. — 20. *e'* hanc. — 21. *d'* pelagi fluctus. — 22. *c'* navigantes. — 23. *r* tumore. — 24. *c' r* deferemus. — 25. *c'* Et cuncta necessaria tribuemus; *d' h* amministrabimur. — 26. *b e f g h i j k l m n r* ad iter; *s* ob id. — 27. *e' r* suam. — 28. *d f' q* commendans. — 29. *t* [pelagi]. — 30. *i a' b e f g* suis. — 31. *b c d etc.* insulae tandem. — 32. c ablustra; *a'* palustria.

humana [1] vestigia, saburrae [2] littoris impressa. Quae diligentius indagando sequentes, pervenerunt ad quandam cellulam, inter veprium densitatem sitam, propriusque irrumpentes, quendam humuncionem [3] cernunt [4] pro foribus legentem [5]. Verum Sanctus Aegidius illum esse Dei servum cognoscens, quantum temporis et quomodo illic deguisset [6], interrogavit. « Duodennem, inquit ille [7], jam hic [8] peregi [9] pœnitentiam, crudis herbarum tantum modo radicibus et aqua sustentatus ». Quem vir sanctus audiens cupitam sibi jam diu vitam ducere [10], paululum prius oravit, et post in ejus ruit amplexus, ac sic uterque sese utriusque [11] commendaverunt orationibus. Tribus autem diebus ibidem in Dei laudibus peractis, valedicto [12] invicem discesserunt.

§ 8. Navem vero ingressi, urbi [13] Massiliae triduo allabuntur [14]. Tunc itaque temporis pontifex bonae memoriae Caesarius Arelatensem regebat [15] ecclesiam; cujus sanctitatis praeconio Aegidius audito, Arelatem citus properavit, tanti [16] praesulis colloquio aedificationeque cupiens instrui. Hunc [17] autem Arelate vidua quaedam divitiis locuples [18], Teocrita nomine, officiocissime suscepit hospicio. Dum vero cœna preparetur [19], audiens sanctus infirmantis [20] planctus [21] in secretiori parte domus, interrogavit quid hoc esset. « Domini mi, inquit Teocrita, filia mea est, triennio jam febricitans, pro cujus salute plurimas [22] opes [23] frustra medicis erogando distraxi [24]. Tu vero, si quid medicinae [25] scires, vellem, ut ei, grandia recepturus praemia, subvenires. » At ille, nihil terrenae medicinae sese scire fassus [26], solito precum antidoto optatae restituit eam sospitati.

§ 9. Istius autem fama miraculi brevi divulgata ad Caesarii praesulis aures pervenit. Is quoque per Spiritum jam et adven-

1. *g* summa. — 2. *b c e f g h i j k l m n p r* sabulae. — 3. *b c d e j k m n p p s t v* hominem. — 4. *r* invenerunt. — 5. *h'* [sitam] ubi cernunt quamdam humuntionem pro foribus legentum. — 6. *e* degeret; *b c d etc.* degisset. — 7. *d'* istic. — 8. *c'* vitam huc peregi in pœnitentia; *h* hac. — 9. *e* perago. — 10. *b* agere. — 11. *d* [sese utriusque]; *c'* se se in unice orationibus. — 12. *e' r* valedicentes. — 13. *r* urbem. — 14. *c'* applicuerunt; *a'* allati sunt. — 15. *c'* gubernabat — 16. *r* tanto. — 17. *q* hoc. — 18. *c r* locuplex. — 19. *r q* praeparerentur; *c'* pararetur. — 20. *c* infirmitatis. — 21. *e'* planctum. — 22. *e'* plurima. — 23. *r* opes jam. — 24. *b* destruxi. — 25. *b* [medicinae]. — 26. *b e t a'* confessus; *c'* professus.

tum ejus [1] et vitam cognoverat. Mox igitur per archidiaconum nomine Aurelium, ad praesulem accersitus Aegidius, cum magna reverentia [2] suscipitur, atque biennio multis obsecrationibus ibidem detinetur. Sed vir Domini [3] transacto scilicet [4] biennio, soli Deo cupiens vacare, solitarius latenter inde secessit [5], transitoque Rodano, secus ripam Gardonis [6] fluvii aliquod latibulum *aptum* [7] suo proposito quaerens, divino directu [8] invenit quendam heremitam, Veredemium nomine, sanctitate et miraculis insignem. Is in cujusdam rupis concavo morabatur, quo saxorum asperis anfractibus satis erat difficilis ascensus [9]. Cujus vitam sanctus Aegidius videns esse divinam, aliquantum temporis cum eo aedificationis causa conversatus est. O nulli [10] enarrabilis divina dispositio, quae de tam longe remotis terrarum partibus, haec duo sidera in unum [11] congregasti, ut alterum ab altero perlustratum splendidius illuminarent [12] orbem [13]. Et quis umquam verbis explicare valeret [14], quot ibidem miraculorum insignibus ambo claruerint [15]. Nullus enim aeger, pro quo Dominum deprecarentur cupita salute [16] cassabatur. Sterilitatem etiam terrae fertur [17] orationibus suis tunc Sanctus Aegidius fugasse.

§ 10. Sed de multis unum succincte referamus, id circo maxime, quoniam virorum Dei corporalis [18] separationis causa fuit. Enim vero die quadam, absente Veredemio [19], quidam aegrotus, totius corporis valetudine [20] carens, Sancto Aegidio curatum [21] pensatus [22] est, delatoribus ejus obnixe jurantibus quod nullatenus eum inde prius referrent [23] donec, ut ceteros solebat, hunc quoque sanasset. At ille nitens [24] asserere [25], quod Veredemii meriti [26] fuisset, non sui, aliorum curatio, hunc etiam illi curandum hortatur offeri [27]. Verum illis hinc sententiae non acquies-

1. *b c d etc.* illius. — 2. *b c d etc.* veneratione. — 3. *e* sed post haec vir Domini soli Deo. — 4. *b* [scilicet]. — 5. *d e h i j k l m* discessit. — 6. *q* Gaiardonis. — 7. *a* actum. — 8. *d'* divino nutu directus. — 9. *x b' c'* accessus. — 10. *t* O mira et nulli ; *v* O inenarrabilis; *q* ulli inenarrabilis. — 11. *b c e f g h k l m n p q t v a' b'* uno. — 12. *h'* illustraret. — 13. *w* [orbem]. — 14. *d'* valeat. — 15. *i b h' c' a'* claruerunt. — 16. *l* cupitam sibi salutem. — 17. *e'* ferunt. — 18. *r* corporaliter. — 19. *d'* [absente Veredemio]. — 20. *d'* sospitate ; *h'* validitate. — 21. *c d e f g h i j k l m n o p s t v x z b'* curandus; *h* ad curandum. — 22. *b c etc.* praesentatus. — 23. *g q i' j i'* deferrent. — 24. *b'* nititur. — 25. *o* assentire. — 26. *r* merita fuissent ; *q* meritum. — 27. *e* offerre.

centibus, sed et insuper objicientibus [1] : « Tu, qui sterilitatem terrae nostrae pepulisti [2], bene potes, si vis, ut et hic sanetur [3] obtinere. » Victus tandem vir Domini, ut erat mansueti ingenii, peractis orationibus non sine [4] lacrimis, infirmum, omni corporis *invaletudine* [5] pulsa, incolumitati diu [6] desideratae reddidit.

§ 11. Timens igitur, ne hujus aliorumque miraculorum rumoribus [7] alicujus momenti [8] apud populos aestimatus, meritum suum aliqua [9] enormitate [10] mutilaret, neve sic praeceptoris sui reverentiae displiceret [11], secretiorem de integro [12] vitam expetens, et ut fugientem prosequens, interiorem heremum, relicto Veredemio, latenter penetravit [13]. Pervenit itaque Dei nutu ad quendam locum haut longe a Rodani fluvii cursu in mare cui Septimania vocabulum [14] est, frutectis [15] et arboribus obsitum [16], solisque ferarum lustris frequentatum. Ibi [17] quoddam antrum, reperiens juxta [18] cujus introitum fonticulus unda pura scatebat, ita laetus Deo gratias reddidit, acsi regii apparatus aulam repperisset. Triennio igitur ibidem pro salute populi totius orando [19] manens, solis herbis et aqua vixit, excepto quod [20] ei Dominus quemdam praeparaverat [21] cervam, satis habunde certis horis reficiendi alimoniam lactis [22] praebentem [23] sibi.

§ 12. Contigit ergo familiam regis [24] Flavii, qui tunc temporis Gothorum monarchiam tenebat, praedicti loci viciniam venandi gratia intrare. Videntes autem cervam, quae virum Dei lacte pascebat, omnibus aliis [25] corpore specieque praestantiorem, discopulatis canibus hanc [26], contemptis aliis feris, insecuntur. Quae dum huc illucque diffugiens, magis ac magis clamore latratuque [27] premeretur, jam vitae diffidens [28], ad alumni sui

1. *c'* adjicientibus ; *i* [sed objicientibus]. — 2. *b' c'* reppulisti. — 3. *e* et huic obtinere ut sanetur. — 4. *b' r* cum. — 5. *a* valetudine ; *q* in omni corporis valetudine pulsa ; *c'* infirmitate depulsa. — 6. *c'* [diu]. — 7. *c* (en marge) rumoribus gratia. — 8. *c'* aliquid magni a populis existimatus. — 9. *b* aliquanta. — 10. *d'* lesione. — 11. despiceret. — 12. *c' e x d'* [de integro]. — 13. *e* expetivit. — 14. *b s* nomen. — 15. *b* fructetis. — 16. *t* non longe a Rodani fluvio situm, solisque... ; *b'* [obsitum]; *h* insitum. — 17. *f'* [Ibi... laetus Deo]. — 18. *c'* [juxta] in introitu. — 19. *i* [orando] *b* orans ; *b c d h i j k l m p* orando vir domini. — 20. *q* quod ut ei. — 21. *c c'* praeparabat. — 22. *q* copiam. — 23. *l* praestans. — 24. *a'* [regis]. — 25. *c'* aliis feris. — 26. *c'* ac. — 27. *b c'* latratuque canum. — 28. *q* magis magisque diffideret ad alumpni sui ; *l* magis magisque diffidens ad alumni sui confugit asilium ; *x* jam vitae suae omnine ; *w* [clamore... vitae].

confugit *asylum* [1]. Appropinquans igitur introitui [2] speluncae querulis mugitibus coepit a sancto viro quasi praesidium properanter [3] flagitare. At ille admirans, quid praeter solitum ita mugiret, foras [4] egressus, canes deinde venatores [5] audivit. Ipsam quoque cervam [6] videns [7], linguam aperto ore trahentem, crebrisque singultibus ilia [8] pulsantem [9], cognita re [10], flexis [11] genibus Dominum [12] deprecatus est, ut quam sibi tribuerat nutricem conservaret. Et surgens [13] innuit cervae ut mugitibus [14] parceret. At illa, voce repressa, juxta illius pedes accubuit. Canum vero nullus infra lapidis unius jactum eo adproximavit [15], sed cum [16] ululatu longo contra venatores reversi sunt. Nox quoque superveniens, casso labore, fessos domum illos redire [17] compulit.

§ 13. Mane autem facto, omnis familia regis, praedictam cervam venaturi [18], in saltum properant. Quid plura [19] ? Eodem ordine, quo pridie, cassati redierunt [20]. Quod dum regi relatum est, rem [21] ut erat suspicatus, accito Nemausensis urbis, *ubi* [22] tunc forte erat, episcopo, cuncta per ordinem narravit. Tunc statuto consilio, proxima lucescente aurora, cum multitudine venatorum ac canum perrexerunt pariter rex et episcopus in saltum, praedictam rem probaturi. Motam igitur cervam insequentes, sicut heri nudiusque tertius, usque ad locum ubi [23] sanctus morabatur canibus retro, sicut solebant, ululando [24] redeuntibus, locum dumorum [25] ac veprium densitate inaccessibilem circumdederunt in gyrum [26]. Unus autem dirigens incaute sagittam, ut inde cervam expelleret, ante speluncae fores pro nutrice forte oranti viro Dei intulit grave vulnus.

1. *a* asillum (le mot qui termine la phrase est rayé et le mot *asillum* ajouté au-dessus de *confugit*); *d'* auxilium. — 2. *b'* introitu; *c* ad introitum. — 3. *c* [properanter]. — 4. *t* foris. — 5. *b'* latrantes. — 6. *c* [cervam]. — 7. *r* intuens. — 8. *b'* ina. — 9. *r* [crebisque... pulsantem]. — 10. *s c'* [cognita re]. — 11. *s c'* reflexis. — 12. *b c d etc.* Dominum breviter. — 13. *c' d'* exurgens. — 14. *c'* mugitatibus. — 15. *c d f g m o s v z* ei appropinquavit. — 16. *c' b e h* [cum]. — 17. *r b' h* ire. — 18. *h* venatores; *z* venatori. — 19. *e* [quid plura ?]. — 20. *j'* [Nox quoque... redierunt]. — 21. *b* rem divinam. — 22. *a* qui; *c d etc.* ubi; *b'* [ubi]; *e t* qui ibi; *b.* [ubi tunc forte erat] *s* qui tunc forte aderat. — 23. *b* in quo. — 24. *b* [ululando]. — 25. *h* nemorum; *r* locum propter veprium densitate; *b'* locum autem veprium quorum densitatem; *c'* [ac veprium]. — 26. *c'* gyro.

§ 14. Sed milites acrius [1] insistentes, atque etiam ferro semitas [2] aperientes [3], ad Dei servi tandem pervenere speluncam. Videntes [4] vero [5] senem habitu monachili vestitum [6], canitie autem et aetate venerabilem sedere, — debilitas enim vulneris adhuc cruore stillantis [7] eum interim orationi parcere compulerat, — cervam quoque admirantes [8] juxta illius jacere genua [9], solus rex cum episcopo eum pedites [10] adierunt, caeteris omnibus retro stare jussis [11]. Postquam autem illos prius salutatus humiliter resalutavit, viso cruore de corpore illius manente nimis ambo conterriti [12], quis et inde et cur tantam heremi solitudinem penetrasset, quisve illum tam graviter vulnerare praesumpsisset [13], percunctati sunt. At ille postquam nomen suum et patriam adventusque illius eo [14] causam, eventum quoque vulneris exposuit [15], illi pedibus ejus provoluti, tantae [16] molestiae veniam postulabant, medicos et impensas sanando vulneri [17] spondentes.

§ 15. Sed vir sanctus ut illis ignosceretur, flexis genibus oravit, et alicujus medecinae corporalis remedium se sibi [18] adhibiturum asseruit. Ipsi vero plurima sibi [19] donaria praesentaverunt, a quorum [20] respectu, nedum receptu, Aegidius abstinuit. Admirantes igitur tantae sanctitatis virum, ejus se [21] commendaverunt orationibus et mutuo valedicto [22] abscesserunt [23]. Interea sanctus confessor suum exteriorem hominem sentiens, inflicto vulnere aliquantisper affligi, reminiscens illius [24] caelicae responsionis [25], *virtus in infirmitate perficitur*, deprecatus est Dominum, ut, quamdiu [26] in hoc saeculo adviveret [27], pristinae sanitati nullatenus redderetur.

§ 16. Postea vero coepit praedictus rex frequenter eum aedificationis causa colloquiique voluptate revisere, et sanctis ejus

1. *c'* gravius. — 2. *b* semitam. — 3. *c'* cedentes. — 4. *q* cum vero cernerent. — 5. *b e r* autem. — 6. *r* vestitum canitieque venerabilem. — 7. *c* stillans. — 8. *c'* cernentes. — 9. *c* janua; *b* cervam quoque juxta illius jacere vestigia. — 10. *b'* cóm pedites. — 11. *c b'* jussit. — 12. *i a' j k l n q r b h f g h'* [viso cruore... conterriti]. — 13. *c'* [quisve..... praesumpsisset]. — 14. *c'* eis; *r* [eo]. — 15. *b* enarravit. — 16. *c'* tandem. — 17. *c'* vulneris. — 18. *b* minime. — 19. *h'* illi; *b* ei. — 20. *c'* a quorum omnino receptu abstinuit; *c* respectu receptuque Aegidius se abstinuit. — 21. *r* ejus se cuncti devote commendaverunt. — 22. *e* valedicentes. — 23. *b c d etc.* discesserunt. — 24. *g j a e h* illico; *f* [illius]. — 25. *c'* sententiae. — 26. *b c etc.* quoad; *h* quousque; *d* quanto. — 27. *b c etc.* viveret.

monitis erudiri. Cumque sibi renuenti saepius innumeras offeret gazas, tandem monuit eum vir Dei, ut inde aliquod cœnobium instrueret [1], in quo servos Dei congregaret, qui regulari monachorum professione die noctuque Domino famularentur [2]. « Faciam, inquit [3] rex, libenter quae hortaris si te patrem spiritualem eorum [4] rectoremque [5] spoponderis. » Quod honus [6] sanctus Aegidius diu multumque renuens, seseque huic negotio plurimorum assertionibus argumentorum, sicut vir theoricus [7], minime idoneum praemonstrare nitens, ad ultimum crebris [8] petitionibus regis, et [9] lacrymosis etiam supplicationibus victus, tandem volens nolens [10] praebuit assensum. Duas igitur rex laetus ibi, Aegidio locum atque quantitatem [11] praemonstrante, fabricavit ecclesias, unam in honorem Sancti Petri omniumque Apostolorum, alteram in honorem Sancti Prisci [12] martyris, juxta sancti speluncam in qua ipse solus quamdiu vixit, crebris intentus [13] vigiliis pernoctabat.

§ 17. Adunantur ibidem servi Dei directionis illius [14] normam sequendo [15], regulari monachorum professione Domino famulaturi, quorum usibus conceditur terra circumcirca monasterium, quinque miliariorum spatio porrecta [16], eo quod tantundem [17] spatii [18] sanctus Aegidius, a spelunca sua quadam vice digressus, occurrenti sibi Flavio regi collocuturus, ut fertur [19] obviavit. Interea vir Domini monachorum suorum creberrimo supplicique [20] precatu, totiusque regni primorum, necn on devotissimo assensu populorum, sacerdotii [21] diademate cum honore dignissimo vestitur. Cujus honoris, sed sibi, ut verius dicatur, in presentiarum honeris, apice [22] sublimatus, nocturnis vigiliis, diurnis jejuniis, assiduisque orationibus cœpit adeo corpus jamdiu satis abstinentia tenuatum [23] affligere, ut si cœptam illius

1. *b d e f h j l m n p q r s t v w x z c* construeret; *g h' i* constitueret. — 2. *c'* famulaturi essent. — 3. *c'* ait. — 4. *b c d etc.* illorum. — 5. *i* [rectoremque]. — 6. *e a'* [honus]. — 7. *i* rethoricus; *b* theodoricus; *c'* theodoricus [minime] *r* se minime. — 8. *c'* plurimis. — 9. *w* [et]. — 10. *b* etiam jussionibus victus volens. — 11. *c'* qualitatem; *f* qualitatem et quantitatem. — 12. *b c e f g h i j k n r s t v y z a' b' c' d' g' i'* Privati. — 13. *b c etc.* intentis. — 14. c[illius]. — 15. *b' r* sequentes. — 16. *b'* directa. — 17. *a'* tantum inde. — 18. *c* spatiis. — 19. *e h* [ut fertur]. — 20. *r* [supplicique]; *a'* precatu primorum necnon populorum devotissimo. — 21. *a'* [sacerdotii]. — 22. *b'* aspice; *r* [sed sibi... oneris]. — 23. *e* attenuatum; *c'* [tenuatum].

modo [1] vitam attenderes, transactam dixisses [2] voluptuosam fuisse [3].

§ 18. Subjectos quoque sibi tam discreta moderatione tractabat, ut licet eis crucem Domini cotidie bajulandam intimaret [4], amore potius quam timore reverendus omnibus haberetur [5]. Sed quis illius collegii stilo currente posset expedire fidei ardorem, spei constantiam, caritatisque latitudinem ? Igitur tantae religionis praeconium ad Karoli Franciae regis aures usque pervenit. Qui nimis eum videre atque illius colloquio relevari [6] cupiens, misit ei legatos, mandans et flagitans [7], ut se visitare non dedignaretur. Quibus acceptis vir Domini, in aliquo se illi profore credens, commodum duxit eum, sicut mandans precabatur visere [8]. Dispositis itaque fratribus, atque in itinere sumptis necessariis, ad regem pergens, Aurelianis hospitatus est.

§ 19. Dum [9] ergo in basilicam [10] sanctae Crucis causa orationis [11] intraret, cœpit in angulo templi nequam spiritus per energuminum [12] quendam voce terribili clamare : « Heu, heu, Aegidi, tanta [13] per te tolero tormenta ! quamque tua justitia meis [14] legibus est contraria ! Parce parumper [15], inquam [16] orationibus [17] ut hinc exeundi licentia mihi detur, hic [18] enim clausus per te crucior ». Quod servus Dei audiens, suae fronti [19] signo crucis impresso : « Humani generis, inquit, inimice, discede. » At ille dans immensum rugitum, quem diu graviterque vexaverat hominem reliquit incolumem. Quod miraculum circumquaque statim divulgatum, sanctum Aegidium, antea celebrem, multo magis [20] celebriorem fecit.

§ 20. Deinde [21] ad regem Karolum proficiscitur, a quo honorifice susceptus est. Videns autem rex rei exitum [22] verum esse, quicquid de illo, fama praeconante, acceperat [23], detinuit eum

1. *o* [modo]. — 2. *e* crederes. — 3. *c'* [fuisse]. — 4. *e* insinuaret. — 5. *f g h' c n i* habebatur. — 6. *z* revelari. — 7. *c'* supplicans; *a'* afflagitans; *b c etc.* efflagitans; *e* [et flagitans]. — 8. *o e t* invisere. — 9. *t* cum; *e* dumque. — 10. *r* basilica. — 11. *a' i j k l m n q r*, orationibus. — 12. *b c f g h' q* energumen. — 13. *i m l b c d e f g h k o p* quanta. — 14. *b* meis non est contraria legibus. — 15. *r* parce pasce. — 16. *x e* [inquam]. — 17. *r* orationibus tuis. — 18. *c'* hinc. — 19. *b* frontis. — 20. *e* [magis]. — 21. *b c d etc.* deinde vero. — 22. *b'* exitus; *q* exitu; — *c'* experientia magistra verum esse. — 23. *c'* perceperat; *b* audierat.

secum, multis petitionibus, per aliquot dies. Cumque frequenter invicem de mundi despectu [1], atque virtutum [2] appetitu, et hoc genus [3] sermocinarentur inter cetera forte salutis colloquia, rogavit eum rex suppliciter ut pro se dignaretur orare. Fecerat namque quoddam turpe facinus, quod nemini umquam, nec ipsi sancto fuerat ausus confiteri.

§ 21. Proxima namque [4] Dominica, dum vir sanctus missam de more celebrans, pro jam dicto rege Dominum in canone deprecaretur, apparuit ei angelus Domini, super altare scedulam ponens, in qua descriptum erat ordine et ipsum regis peccatum, et Aegidii precibus ei [5] dimissum, si poenitens tantum ab illo desisteret. Adjunctum quoque cernere [6] erat in fine, quod quisquis sanctum Aegidium pro quolibet commisso invocaret, si tantum ab illius perpretatione cessaret, *remissum* [7] esse sibi a Domino procul dubio [8] crederet. Quam videns Dei famulus, grates Domino reddidit, et officio peracto regi legendam tradidit [9]. Recognescens ergo rex scelus, quod fecerat, ad pedes illius procidit, flagitans ut apud Dominum suis [10] precibus patrocinaretur. Quem vir Domini, orationibus Deo commendavit, et ne illud commissum amplius [11] iteraret, interminando [12] benigne commonuit.

§ 22. Evolutis ergo aliquot dierum curriculis, vix impetrata a rege licentia, ad monasterium suum cum [13] maximo honore donariisque rediens plurimis, apud Nemausem urbem hospitatus; filium principis [14] qui tunc obierat, resuscitavit. Ad monasterium deinde reversus, et ibidem aliquantum [15] temporis conversatus, Spiritu sibi [16] prophetiae dictante, quibusdam spiritualibus indicavit fratribus monasterii sui ab hostibus [17] eversionem [18]

1. *c'* contemptu. — 2. *f g h' c* virtutem. — 3. *c' f g h'* [et hoc genus]; *e* inter reliqua; *p* hujusce modi. — 4. *q* vero; *r* igitur; *w z p* itaque; *h' b v* autem; *c d etc.* namque die. — 5. *b c etc.* precibus ei esse. — 6. *e w z tm* scedulae; *b' c'* [cernere]. — 7. *a* permissum; *b c f g i k m n p q r t v y z c' d' e' f' g' h' i* remissum; *x* dimissum; *o s w d b' h a' l* promissum. — 8. *e'* [procul dubio]. — 9. *b* [et officio... tradidit]. — 10. *l m* suis eum precibus; *a'* suis ipsi precibus. — 11. *c' r* [amplius]. — 12. *w z* in extimando. — 13. *a'* ad monasterium suum cum magno apparatu et honore.... — 14. *c'* [principis.] — 15. *r* aliquantulum. — 16. *b e* [sibi]. — 17. *w b'* [ab; hostibus]. — 18. *c'* subversionem.

haut longe post tempore futuram. Cautum itaque ratus *factum* [1] cum paucis fratribus [2] Romam perrexit, ut et suum prius adimplens desiderium, Petri et Pauli confessionem adiret [3], et monasterium suum Apostolico juri [4] manciparet [5], ne alicui [6] personae laicae, ecclesiasticae religionis ignarae, quandoque subderetur.

§ 23. Hujus etiam decreti ab Apostolico praefixum detulit secum privilegium. Duo quoque cypressina hostia [7] praelatorum [8] imagines apostolorum insculptae, quae petierat ad sui monasterii decus, in *pignus* [9] caritatis et amicitiae, dedit ei Apostolicus. Haec vir Domini, divinae gubernationi commendans, in Tyberim demitti praecepit, dicentibus omnibus qui aderant eum delirare. At ille, peractis itineris sui negotiis, Galliam revertitur [10]. Difficultate vero itineris fatigatus, apud *Cabilonem* [11] triduo moratus [12] est; ubi [13] cuidam contracto pristinum restituit [14] gradum [15].

§ 24. Dum vero ad monasterium suum pervenisset, mox a quibusdam relatum est, duo mirae sculpturae hostia in portu esse, sine aliquo regimine appulsa. Quod vir sanctus audiens, laetus efficitur atque Domino immensas grates retulit, qui illa, per tantum aequoris spatium, per tot undarum [16] vertigines, per tot scopulorum collisiones [17], per tot etiam portuum applicationes sibi illaesa [18] gubernare dignatus fuisset. Tunc illa deferri ad monasterium jussit, et in templi liminibus ad decus praesens et necessitatem et postmodum ad Romanae sedis pacti monumentum posteris erexit.

§ 25. Confirmatis ergo per aliquanti temporis spatium in Dei militia fratribus, monasteriique [19] rebus convenienter dispositis, volens Dominus emeritum jam militem pro labore certa-

1. *a* facturatus; *b c etc.* factum ratus; *a'* Cautum itaque futuratus; *b'* factaturus; *d'* factoratus. — 2. *d'* [fratribus]. — 3. *c'* limina visitaret. — 4. *b'* viro — 5. *h s* mancipasset; — 6. *e c d f g i j k m* alicujus. — 7. *b c etc.*, ostia in quibus prelatorum imagines apostolorum erant insulptae; *c'* hostia habentia ymagines apostolorum insculpta. — 8. *p* praefatorum; *c e f g h'*; praefatorum imaginibus. — 9. *a* pinnus. — 10. *b* [At ille... revertitur]. — 11. *a* Cabionem *e c' t d m* Cabilonem; *b c f g h k l n p q r s u v w x y z a' b' d' e' f' g' h' i'* Cabinonem. — 12. *b* commoratus. — 13. *c'* ibique. — 14. *b c etc.* reddidit. — 15. *b* gressum. — 16. *b c etc.* vadorum. — 17. *b b' e* [per tot... collisiones]. — 18. *c'* [per tot... illaesa]. — 19. *a'* et honestis rebus.

minum corona [1] redimire [2] praemiorum, innotuit ei per Spiritum, exitus sui diem imminere. Quod ille quibusdam spiritualibus fratribus indicavit, eos ut pro se orarent suppliciter deprecans [3]. O mirae humilitatis, castigataeque mediocritatis virum, quem nec terrena depresserunt ut non in caelis mente conversaretur [4], nec cœlestia erexerunt ut non ab infimis opitulationem peteret [5]. Media ergo Dominica nocte Kalendas Septembris migravit ad Dominum, corporis absentia maximam relinquens mundo moestitiam, sed felici illius in caelum receptu laetitiam. Adfuerunt enim illius transitui fideles, qui dicerent se choros audivisse angelorum sanctam illius animam in cœlum cum laudibus ferentium [6]. Succurrant ergo et auxilienter nobis, petimus, tua sancta merita, pater Aegidii, apud Dominum Jhesum [7] Redemptorem nostrum, qui *cum* [8] patre [9] suo et Spiritu Sancto vivit et regnat unus Deus per omnia [10] saecula saeculorum.

Amen.

1. *c'* coronare. — 2. *a'* redimiri. — 3. *c'* deprecatus est. O mirae virtutis et humilitatis virum. — 4. *l m i* conservaretur; *c'* ut non ab infimis orationum suffragia postularet sed celestibus concivibus gaudium generavit. — 5. *f'* quaeret. — 6. *b'* referentium; *c'* deferentium. — 7. *b c etc.* Deum [Redemptorem]. — 8. *a* [cum]. — 9. *b c etc.* filio. — 10. *b t w c'* per cuncta.

Appendice B.

Manuscrits de la rédaction *A*.

Nous connaissons, outre les deux manuscrits utilisés par les Néo-Bollandistes (*éd. cit.*) :

Paris,	Bibliothèque Mazarine, ms.	latin	n° 398
Tours,	Bibliothèque Publique		n° 1013
Troyes	»	»	n° 1171
Angers	»	»	n° 121 (113)

(celui-ci ne renferme que des *lectiones* tirées de cette rédaction.)

Appendice C.

Le manuscrit 11753 de la Bibliothèque Nationale (fonds latin) est décrit par le Père Poncelet dans son *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum Bibliothecae Nationalis Parisiensis* [1]. La *Vita Sancti Aegidii* en occupe les folios 218 r°-221 v°.

C'est l'exemplaire unique de cette rédaction. Nous transcrivons entre parenthèses les mots ou les lettres que nous croyons devoir supprimer, entre crochets en italiques ceux que nous essayons de rétablir. Nous ajoutons en marge les numéros des paragraphes de l'édition de la rédaction A. Notre texte étant un abrégé de celle-ci, les numéros ne correspondent pas toujours aux débuts de paragraphes, et quelquefois un paragraphe de A n'est pas représenté dans A^2.

La rédaction A^2.

§ 1 *Incipit vita sancti Egidii abbatis.* Beatus igitur Egidius, Atheniensi civitate exortus, cujus pater Theodorus, mater quoque Pelagia vocabatur. Atheniensium vero civitas, qualis vel quanta fuerit, qui scire voluerit, veterum legat hystoriam et inveniet. Nam haec civitas nobilior fuisse scribitur super omnes Graeciae civitates, genitrix regum et philosophorum, necnon et artium plurimarum inventrix fuisse comprobatur. Insuper etiam in Christi Jhesu Domini nostri fide et doctrina clarissimos et eloquentissimos viros genuit ; ex quorum numero primus extitit Dionisius, qui Ariopagita nuncupatur, quem beatus Apostolus docuit, et in eadem civitate episcopum constituit ; quique post passionem Apostolorum Romam veniens a beato Clemente papa Parisius missus est, ubi gloriosissime per martirium vitam finivit. Fuerunt et alii quamplurimi viri in eadem

1. T. III, p. 49.

civitate geniti inter quos Egidius, regali genere ortus, puerulus cepit Domino deservire, deinde litteris eruditus, magis magisque amor divinae religionis in eo succrescere cepit.

[§ 2] Denique, dum a scola quodam die rediret, ad ecclesiam orandi gratia pergeret, quidam pauper infirmus ei obviam fuit, petens victui necessaria, cujus clamoribus puer Domini compatiens, tunicam qua erat indutus exuit, eique pro benedictione dedit ;
[§ 3] quam ut tetigit, statim sanitatem simul cum veste recepit. Cui beatus Egidius interdixit ut hoc nemini diceret. Cumque domum redisset, interrogatus ubi vestem suam reliquisset, respondit ablatam sibi fuisse in itinere ab incognito homine. Sic ergo beatissimus quamplurimum a parentibus diligebatur, eo quod esset eis unicus; quorum obitum longe ante perscivit, revelante sibi Spiritu Sancto. Erant enim nimium locupletes in auro et argento et possessionibus multis. Cumque in pace quie-
[§ 4] vissent et honorifice sepulti essent beatus Egidius cepit omnia pauperibus distribuere et Christum heredem facere.

Cum haec gererentur, quodam tempore rediens ab oratione, quendam hominem a serpente percussum invenit in itinere, quem signo crucis edito curavit, et omnem dolorem fugavit, et innumeras gratias Christo Domino reddidit.

[§ 5] Igitur cum omnia sua infirmis et orphanis, pupillis et viduis distribueret, cepit de virtute in virtutem ire et infirmitates corporis et animae curare, et quasi rivulus dulcissimi fontis sicientes potare. Eratque benivolus et simplex circa omnes atque talentum sibi creditum curabat prudenter erogare, ut mereretur audire a Domino : *Euge, serve bone et fidelis, quia in pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam, intra in gaudium Domini tui.*

[§ 7] Interea dum quadam die dominica sacra celebrarentur misteria, immundus spiritus coram omni populo quendam arripuit hominem, eumque nimis vexare cepit in tantum ut ejus vocibus tota turbaretur ecclesia. Sanctissimus igitur Egidius ex more orationi incubuit et obviam se demoniaco dedit, atque diabolo ut de Dei plasmate egrederetur precepit, et infernum possessurus suo jure ingrederetur, qui obediens jussis ejus ejulans ac vociferans recessit. Quod videntes qui astabant, laudes dederunt Domino simulque sancto Egidio.

[§ 9] Alio autem tempore, adductus est ante eum quidam a nativitate mutus, cumque parentes illius genibus advolverentur,

rogantes ut ei manus imponeret, continuo vir sanctus oratorium adiit, ac sese in orationem dedit, atque vinculum linguae ipsius solvit, et sanum parentibus suis reddidit.

[§ 10] Interea, cum ista geruntur, cepit Dei famulus excogitare qualiter transmarinas adiret partes, cupiens sequi apostolo-
[§ 11] rum vestigia ; commendansque se Domino, marina adivit littora, expectans futura auxilia. Statimque vidit quosdam periclitari in mediis fluctibus, compatiensque fatigationi eorum preces fudit Domino quatinus eos eriperet a mortis periculo; quod et factum est. Nautae vero egressi invenerunt eum vaccantem orationi. Admirati interrogant quis vel unde esset, vel quo abiret, vel qua re portum maris expetisset. Atque ille inquit : « Atheniensis civis sum et Egidius vocor, Christique signo signatus, Romam ire cupio » ; et illi : Si Romam, inquiunt, ire desideras, nostram navem ingredere, ac nostro cibo utere. »

[§ 12] Continuo vir sanctissimus, sentiens suas preces exauditas, assensum praebuit, sumptoque cibo in nomine Domini, navale iter assumpsit, ac secunda die in quandam sunt insulam adducti. Cumque circumquaque respicerent, penitusque nullum viderent, tandem humana vestigia invenerunt littori impressa. Deinde studiosissime perquirentes, invenerunt quoddam tugurium hominemque legentem. Quem perquirentes quis esset, vel ob quam causam illic moraretur, respondit heremi se esse habitatorem. Quod cum audisset beatus Egidius ait : Ex quo tempore hunc locum habitare cepisti ? At ille : Duodecim, inquit, anni sunt, ex quo hic solitariam vitam duxi. Quibus auditis, vir sanctus amplexatus est eum, commendansque se ejus orationibus ad navem reversus est.

[§ 13] Navigantesque per triduum Massiliam venerunt. Quo tempore beatissimus Cesarius, Arelatensis episcopus, in praedicatione verbi Dei florebat. Cujus famam beatus Egidius audiens, ad eum ire disposuit.

[§ 14 Cumque ad Arelatensem urbem venisset, hospitium in domo cujusdam viduae accepit, quae Theocrita vocabatur, cujus filia per triennium febribus et paralisi dissoluta, ac si mortua jacebat. Cum ergo vir Dei in domum ingressus esset, continuo jussit sibi cibum parari; audiensque vocem aegrotantis puellae, interrogavit quid hoc esset. At mater omnia patefecit ex ordine, et ad ultimum subjunxit : « Domine pater, forsitan aliquid medi-

cinae nosti, succurre filiae meae, quia prope omnia mea jam consumpta videntur. » Cumque vir sanctus negasset se nichil scire, Theocrita, sanctitate viri cognita, ad pedes ipsius corruit, postulans misereri filiae suae. Tandem vir sanctus assensum praebuit, et orationi incubuit, et puellam sanam a lecto erexit.

[§ 15] Quo facto, continuo per totam urbem divulgatum est. Insuper etiam usque ad aures beati Cesarii multis referentibus hoc signum pervenit. Cui subsequenti nocte revelatum est [*quis*] vel quantus esset Egidius ; qui mittens archidiaconum nomine Aurelium, jussit eum perquiri, et ad se cum honore perduci. Quod et factum est. Quem cum Cesarius venientem vidisset, obviam exiit, et cum reverentia suscepit, ac secum triennium retinuit.

[§§ 16, 17] Sed, cum non posset sustinere advenientes turbas, aufugit, et transvadato Rodano, pervenit in quemdam locum juxta Gardonem fluvium, in quo quidam venerabilis heremita manebat, Veredemius nomine. Cui se beatus Egidius socians, studebat in Dei servitio diu noctuque cum ipso persistere, decantantes pariter illud Psalmistae : *Ecce quam bonum et quam jocundum habitare fratres in unum*. Deinde idem beatissimi viri cœperunt diversis langoribus et infirmitatibus medelam conferre in nomine Domini nostri Jhesu Christi.

[§ 18] Eodem namque tempore, quidam leprosus advenit, et dum dubitaret a quo peteret medelam, obvium habuit beatum Egidium, continuoque benedictionem quaesivit. Quem cum beatus vir benedixisset, statim sanitati restituit.

[§ 19] Alio quoque tempore, quidam rusticus, qui aquam de puteo afferebat, a diabolo arreptus, de vertice montis corruit, et confractis membris semivivus remansit. Quod beatus Egidius statim per Spiritum Sanctum agnovit, et beato Veredemio nuntiare studuit, venientesque ad locum cœperunt sese compellere, quis pro eo orationem funderet. Quid multa ? Tandem utrisque fusis precibus cum lacrimis dominica virtus affuit et qui confractus et dissolutus jacebat, sanus surrexit.

[§ 20] Sic etiam religiosissimus Egidius, rogatus a populo, saepius ariditatem terrae, in modum Heliae, uberrimis pluviis, suis sanctis precibus, irrigare solitus erat.

[§ 21] Subsequenti vero tempore quidam infirmus erat ; adductus est ante eum, qui dissolutus omnibus membris, quasi mortuus, a parentibus plangebatur. Cumque beatus vir obnixe postularetur

ut ejus infirmitati medelam afferret, jussit eum beato Veredemio deferri. Tunc illi instabant dicentes : « Tu magis, o beatissime pater, qui nuper siccum aerem irrigasti, huic adjutorium prestare non dedignare, quia credimus te id posse a Domino postulare. » Tandem commotus vir Dei, diutius orationi incubuit, et surgens ab oratione, sanum et incolumem parentibus reddidit.

§§ 22, 3, 24] Interea beatus Egidius, se a socio separans, desertum locum juxta mare elegit, ubi ferarum solummodo antea habitatio fuerat. In quo loco Dei famulus in quodam specu diutius mansit, cujusdam cervae usus amminiculo, quae illi lactis copiam exhibebat, cum manducandi tempus adesset. Hoc autem gestum est per plurima annorum curricula, nulloque alio cibo sustentatus est, nisi cervino lacte.

§ 26] Per idem tempus Gothorum, hoc est Hyspaniae, regnum Flavius nobiliter regebat, qui, die quadam ad venationem egressus, ad locum pervenit illum in quo vir Dei commanebat, [*non*] procul ab urbe Nemausum, ignotus omnibus. Igitur cum rex Flavius primo mane canes jussisset mittere in venalibus, continuo cervorum multitudo depascens apparuit ; inter quos quaedam cerva vastior omnibus videbatur, quam rex Flavius, relictis ceteris, insequi statuit. At illa fugiens insequentes, ad sanctum virum, ut consueverat, pervenit, quaerens, ut poterat, auxilium. Quam vir Dei blande consolatus, annuit ut nil timeret. At canes venientes post eam nullatenus ibi appropinquare valebant. Stupefacti venatores et ammirantes id quod acciderat, absque ulla venatione reversi sunt ad sua. Cumque dies altera illuxisset, precepit rex militibus ut ad venationem quamtotius properarent, veneruntque ad locum ubi multitudinem cervorum altera die viderant pascentem. Igitur cum appropinquassent, vident eos simul cum cerva huc illucque discurrere. Quos cum vidissent admissos, post eos canes insectare cœperunt. Cerva vero ut primitus fecerat, ad virum Dei se contulit ; canes autem insequentes eum, a longe stantes et latratus mittentes, appropinquare non audebant.

§ 27] Quod cum regi nuntiatum esset, stupefactus ait : « Forsitan aliquis vir Dei inhabitat, qui sua prece nostris conatibus resistit. » Jussitque advenire Nemausensem episcopum, cui cum retulisset omnia quae evenerant, constituerunt ut pariter adve-

nirent die altera. Quod et factum est. Cumque cervam ex more vidissent et canes post eam emisissent, illa ad consuetum locum confugit. Dum ergo canes stupefacti adstarent, unus militum accurrens velociter, tetendit arcum, et sagittam ejecit in incertum ac beatum Egidium graviter percussit. At ille omnipotenti Deo gratias agere cœpit. Rex vero, ignorans quod acciderat, usus consilio pontificis, jussit militibus ut repente locum irrumperent illum, ut si aliquid noxium repperissent, quantotius opprimerent. Erat autem locus ille vepribus circumvallatus undique, nulloque aditu adibilis, nisi uno tantum angusto calle, in quo loco vir Dei sese concludens ab omni strepitu remotus manebat. Cumque rex cum militibus irrupisset, vidit virum Dei simul cum cerva astare, intellexeruntque protinus virum esse sanctissimum, quem videbant monachili habitu vestitum, ac nimia abstinentia confectum.

[§ 28] Tunc rex jussit militibus ut in loco quo advenerant subsisterent. Ipse vero cum pontifice ad virum Dei festinanter perrexit, et salutantes eum pacifice receperunt et ipsi salutationis verba. Post haec, nomen et patriam requirentes ab eo, humiliter et nomen et patriam ut requisierant indicavit. Addidit quoque vir Dei dicens : « Quia ex quo hanc heremum inhabitavi, hanc cervam Dominus attribuit mihi, quae suo lacte alimoniam cotidie mihi conferre non cessavit, et ideo impetravi a Domino ut libera a periculis omnibus permaneret. Qua propter nunc letale vulnus a vestris militibus suscepi. » Quibus auditis rex nimium expavit, et requirens diligentius invenit hoc ignoranter contigisse. Tunc rex et pontifex in terram prostrati, veniam postulabant. Quos sanctus vir statim surgere jussit, dicens indultum eis esse a Domino. Cumque rogarent eum ut medicos ad se curandum venire permitteret, non permisit. Postmodum vero obtulerunt plurima dona, sed beatus vir cuncta rejiciens noluit suscipere. Sicque petita benedictione, agentes gratias omnipotenti Deo, reversi sunt ad propria. Interea vir Domini Dominum deprecatus est ut vulnus quod acceperat incuratum maneret, quatinus dignus esset per martyrii palmam migrare ad Dominum.

[§ 29] Non post multum tempus rediens, rex Flavius detulit secum maxima munera beato viro. Quae omnia sanctus vir reverenti animo suscipere recusavit, dicens magis se quaerere celestia, quam terrena munera. Rex vero ut vidit nihil eorum quae attu-

lerat eum velle suscipere, suadebat ut saltim gubernationem ecclesiasticam susciperet, quatinus accensa lucerna non in absconso sed in manifesto luceret in domo Domini. Sed beatus Egidius haec ut priora refutans ait : « Si vis Deo grata esse munera, sume omnia quae mihi attulisti, et exinde monasterium construere facito, quatinus culparum tuarum remedia impetrare possis a Domino. »

[§ 31] Respondensque rex ait : « Omnia quae jusseris mihi faciam, si te patrem monachorum inibi consistentium promiseris affuturam. » Ad haec sanctus : « Nequaquam mi, domine rex, mundum quem in juventute deservi, modo in senectute reppetere possum. » Et rex : « Et quis tam idoneus in his partibus poterit inveniri sicuti tu, beatissime pater ? » Tunc beatus vir respondit : « Heremitarum genus, o rex invictissime, sustentatur agminibus et aliis rebus vitae necessariis. Cenobitarum genus amplissima exquirit vitae commoda, quatinus a murmurationibus et curis saecularibus quieti permaneant. » Ad haec rex respondit : « Ecce totius terrae spatium coram te et elige utilem et aptum locum sicut hujus rei exposcit ratio. » Tandem vir Dei assensum praebuit, cui rex intulit : « Surge ergo crastina die, valde diluculo, et ad me usque proficiscere ; ego quoque in occursum tuum exeam et tantae tibi hereditatis spacium tradam quanto longius mihi exieris obviam. »

[§ 32] Cumque haec ita disposuisset, rex Flavius ad urbem Ne(u)mausum rediit et vir Dei in cella remansit ; surgensque diluculo, dictisque hymnis matutinalibus, perrexit obviam regi. Dum ergo duo miliaria ineundo consumasset, vidit a longe regem venientem sicut promiserat. Qui cum appropinquasset, festinus descendit de equo atque virum Dei humiliter salutare curavit, receptaque benedictione mox intulit : « Cur tam parvum spatium itineris assumpsisti, pater ? Exiguum valde nobis videtur hoc possessionis spatium. Quapropter si vestrae sanctitati placuerit, revertimini ad proprium habitaculum et die crastina maturius nobis curate occurrere. »

[§ 33] Factum est ut rex disposuerat. Nam vir Dei de nocte consurgens ante diei adventum miliaria quinque peregit in itinere, substititque paululum, expectans regis presentiam. Quem ut venientem vidit, humiliter alloqui cepit ammonens ut votum quod Domine voverat adimpleret. Quod et factum est. Nam statim

cartulam scribere jussit, suoque anulo insignire et in perpetuum possidendam designatam possessionem precepit. Sicque ad propria utrique cum gaudio remearunt.

[§ 34] Tunc vir Dei circumquaque respiciens, explorare cœpit ubi aptum locum construere posset. Invenitque in proximo suae speluncae congruentem locum, quod regi per quendam nuper sibi conjunctum nuntiare studuit, rogans ut [*imperatos*[1]] dirigeret, qui monasterii habitacula construerent. Quod rex libentissime annuit et adjutorium, ut opus erat, tribuit. Tunc itaque Dei famulus officinas monasterii quales potuit construere studuit. Duas etiam basilicas constituit, unam in honore beati Privati martiris, ubi ipse vir Dei psalmis et orationibus vaccabat, alteram vero basilicam in honore beati Petri apostoli, omniumque apostolorum construxit, ubi fratres divinum officium persolvebant. Quibus vir Domini hanc regulam constituit, ita ut nulli cuiquam aliud proprium habere liceret, sed erant illis omnia communia, et sicut in actibus Apostolorum legitur : *dividebatur*
[§ 35] *singulis prout cuique opus erat.* Cœperuntque hinc et inde plurimi concurrere semetipsos, sua omnia illi tradentes, quos ille benigne suscipiens studiosissime fovebat, ut gallina pulliculos.

Audiens autem Karolus, rex Francorum, famam tanti viri, direxit ad eum, rogans ut ad se venire dignaretur. Quod vir Domini adimplere curavit, properavitque ad eum ad urbem Aurelianensem. Qui cum ecclesiam Sanctae Crucis fuisset ingressus, statim per quendam hominem immundus spiritus cœpit clamare, dicens « Heu, Heu, Egidi, quanta par te sustineo tormenta, et quam contraria mihi efficitur tua justicia ! Desinat oro tua decantatio, quatinus mihi libera sit expulsio. » Tunc vir Domini, armata fronte signo Crucis, imperavit demoni ut exiret. Tunc diabolus ejulando et vociferando reliquit hominem quem tenebat.

[§ 36] Quod factum per plurima loca Franciae divulgatum est, continuo regi Karolo nuntiatum. Qui Karolus quandam commiserat culpam, quam nulli unquam patefecerat, detentus pudore iniquo. Cum ergo Dei famulum summa cum reverentia suscepisset, studuit se orationi ipsius commendare ; culpam tamen

1. Par conjecture ; *ms* imperatores. La rédaction *A* (§ 34) emploie le mot *imperiose* devant *dirigeret*.

veritus est propalare. Cumque per plurimos dies ibidem vir sanctus mansisset, et quadam die Dominica missam ex more cantaret, apparuit illi angelus Domini qui super altare deposuit cartulam parvam in qua descriptum erat regis maximum peccatum, quod nulli unquam manifestaverat. Quod videns vir Dei gratias egit Deo, expleta missarum sollempnia secreto in loco accessit ad regem, interrogavit quae culpa magis eum astringeret. Ipse vero nihil aliud dicebat nisi : « Ora pro me pater, quia homo peccator sum. » Tunc vir Dei agnoscens verecundiam ejus, ostendit ei cartulam quam angelus attulerat. Quam ut vidit stupefactus corruit ad pedes sancti viri, postulans ut pro eo preces funderet Domino. Sanctus vero Egidius assiduis precibus commendans eum Domino, ammonuit ne iterum rediret ad idem peccatum.

§ 37] Cumque regredi ad suum monasterium vellet, regis precibus victus aliquandiu ibi permansit ; deinde cum maximis donis ad suum remisit monasterium. Qui cum Nemausensem urbem hospitandi gratia intrasset, et cives alacri animo eum suscepissent, subito unicus filius cujusdam principis ejusdem civitatis, mortuus est. Dum ergo omnis civitas, omnisque vulgus turbatus voces in altum emitteret, vir Dei orationi diutissime incubuit et viventem puerum patri restituit. Quod videntes populi unanimiter glorificaverunt Dominum nostrum Jhesum Christum, qui per beatum Egidium suscitaverat principis filium.

§ 38] Vir autem Domini reversus est ad proprium locum. Cumque multorum annorum transissent curricula et multorum fratrum illic collectus esset numerus, revelatum est viro Dei, quod idem locus esset ab invasione hostium destruendus. Assumptis igitur secum paucis fratribus, Romam adiit, monasteriumque illud jure apostolico subdidit, censumque statuit ac privilegium sibi fieri rogavit, quatinus habitatores loci liberi et quieti manerent ab omni mundano imperio.

§ 39] Petiitque ob memoriam rei a domno papa duo preciosa hostia, cipressini generis, vario modo sculpta. Quae cum accepisset projecit in Tyberis fluenta, confidens illa portari divina gratia. Acceptaque itaque solatia apostolica, regressus est ad propria habitationis loca.

§ 40] Dum ergo quadam die oratio psalmorum consummata fuisset, nuntiatum est sancto viro, quod duo hostia advecta essent in portu. Quod vir Dei audiens, gratias Christo Domino reddidit innumeras, eo quod per tanta spacia aequoris adduxisset

praefata hostia. O mira Domni pietas, mira clementia, famulos moderno tempore qui per suos dignatur talia patrare miracula, antiquioribus absque dubio non dissimilia !

[§§ 40, 41] Igitur beatus Egidius, post plurima laborum certamina ac miraculorum insignia, confectus longo senio agnovit, revelante sibi Sancto Spiritu, diem obitus sui ; convocatisque fratribus praecepit ut attentius insisterent sanctis precibus in horam sui exitus. Quod et factum est. Nam media nocte quae Kalendarum Septembriarum praecedebat diem, sanctissima illa anima inter angelorum choros, sanctorumque omnium collegio obviam processit Domino.

[§ 42] Aderat tunc temporis frequens plurimorum fratrum turba plangentium et dolentium, deplorans amissa pignora et maxima solatia sancti Egidii quem nemo unquam tristem vidit, nemo maerentem, sed semper laetum et gaudentem, memorans illud Psalmistae : *Anima mea exultabit in Domino, et delectabitur super salutari suo.* Cui nos sedulis precibus commendare, et ab eo peccatorum nostrorum remissionem impetrare, qui ejus amore ducti, haec, jussu fratrum, inerti stilo, nisi sumus explicare. Quod ipse Salvator prestare dignetur, qui per cuncta saecula, cum Patre et Spiritu Sancto, vivit et regnat Deus. Amen.

Appendice D.

Le manuscrit 1409 de la Bibliothèque de la Ville de Reims est décrit par M. Loriquet au tome II, pp. 631-635 du Catalogue de cette Bibliothèque.

Nous n'avons pas trouvé d'autre manuscrit de la vie métrique de saint Gilles qu'il renferme et que nous publions donc d'après ce seul manuscrit. Elle en occupe les folia 61 v° à 64 v°. L'incipit, l'explicit et les initiales sont en lettres rouges. L'incipit indique que nous n'avons pas le manuscrit original. L'auteur ne se nomme pas.

Nous transcrivons entre parenthèses les mots ou les lettres que nous croyons devoir supprimer, entre crochets en italiques ceux que nous essayons de rétablir ou de corriger.

Incipit vita Beati Aegidii, a quodam versibus heroicis et elegiacis edita ; heroicis, qui virorum gesta fortium referunt, propetrea quia fuit fortis in fide ; elegiacis, qui miseriorum infortunia narrant, propterea quia ad evitandam fortitudinis jactantium sancti quasi miseri videntur, juxta illud miseri estote et lugete.

1 Cum Deus impendat quicquid bene possit haberi,
Hoc ad eum merito quemque referre decet ;
At tamen ingrati plures impendere vanis
Non metuunt rebus praestita dona sibi.
Sed quia rectorum pia sunt exempla sequenda,
Haec magis affecto per mea scripta sequi.
Unde sacri vitam plano sermone patentem
Egidii metro pingere mente sedet.
Si rebus species terrenis additur arte
10 Majori debent sacra nitore coli.
Dum sit ad hoc sensus mihi pauperi larga voluntas
Mentis, inest meriti pondus habendo sui.
Nunc igitur lector me noscat non nova quaedam
Scribere, sed sensu gesta priora sequi.
His tamen, ut metri staret compago decenter,
Addita sunt quaedam verba tenore brevi
Quae ratione juvant sensum metrumque decore,

Et dum sint alia non aliena tamen.
Oret scriptori cui sunt haec grata, salutem;
20 Cui non sunt, veniam conferat inde tamen.

Explicit prologus; incipit textus.

1 Editus est igitur praeclara stirpe parentum
Egidius Graecus, gente favente Deo,
Ortus ab Athenis; genitorque Theodorus illi
Extitit, insignis moribus atque fide,
Nec dispar meritis Pelagia nomine mater,
Qui de regalis germine stirpis erant.
Et dum sublimes generosis moribus essent,
Hos opibus claros praestitit esse Deus.
Namque Dei primum curabant quaerere regnum,
10 Et succedebant his bona cuncta satis.
Egidius vero, doctori traditus aevo
Tunc tener, ingenio claruit esse potens;
Tempore namque brevi, summis doctoribus omni
Arte parem Christi gratia fecit eum,
Quae docili puero non defuit omnino propinqua,
Insignem fecit moribus esse sacris.
Ergo puer sanctus animi virtute vigebat,
Ignis more cal[o]ris [1] totus amore Dei.
Quadam namque die, media vir in urbe jacebat
20 Aeger, qui tristi voce petebat opem.
Cujus vir Domini devota mente misertus,
Mox propriae vestis munere ditat eum.
Nam dum praeter eam nil quod dare posset haberet,
Ad tempus sit inops munere prompta manus,
Certabant pariter mens sancta timorque magistri;
Sed cessit, victus a pietate, timor.
Ex uno dono, duo pendent commoda, atque
Totus sanus homo, veste [*indutus*] [2] sacra.
Cumque domum sanctus nudatus veste redisset,
30 Eventus causam quaerit uterque parens:
« Hactenus ignotus » inquit, « mihi me spoliavit. »
Tunc facilis venia mox datur inde sibi,
Nam dilectus erat, quibus unicus esset superstes,

1. *Ms.* caleris.
2. Par conjecture; le ms. porte *intendo*.

Sperabatur opum qui sibi parcus erat.
Non multum post haec morab[u]ntur [1] utrique parentes,
Quod, monstrante Deo, noverat ante diem.
Hinc, ex possessis rebus de jure paterno
Heredem Christum censuit esse sibi;
Inde secutus Eum dum prorsus cuncta reliquit,
40 Jam bene celesti munere dives erat.
Namque die quadam quidam fuit obvius illi
Ictu serpentis lividus atque tumens,
Quem sanctus sanum, prece fusa, reddidit, atque
Jussit ei grates inde referre Deo.
Forte die solis veri mysteria sacra
Dum celebrantur, adest daemone plenus ibi (plenus),
Vocibus horrendis praesentes mente movebat.
Cui, prostratus humo, sanctus adesse parat.
Hinc se bachanti surgens opponit ac hostem
50 Virum detestans increpat. Ille fugit.
Vir prius insanus gaudet, jam liber ab hoste
Et sancti virtus fulsit ab inde procul.
Quapropter, notum pro signa, frequenter adibat
Sanctum certatim plurima turba virum,
Nec frustrabantur ope sancti speque salutis,
Quando sibi gratis hic data dona dabat.
Jam laudes ejus resonabat Graecia tota,
Nec poterat tanti fama latere boni.
Unde timens sanctus ne pelleret aura favoris
60 Virtutum flores, temptat inire fugam.
Ergo suam patriam, nullo noscente, reliquit,
Ut soli notus viveret ipse Deo.
Et mare transire disponens littus adivit,
Orans proposito mentis adesse Deum.
Hinc procul ecce videt navem quam saeva premebat
Cum nautis, unda flatibus acta ruens.
Pro quibus ut sanctus oravit, tota procella
Cessit, et ad portum, nave ferente, volant.
Hinc simul egressi salvi, sanctoque reperto,
70 Se prece salvatos illius esse sciunt.

1. *Ms*. morabantur.

Quem percunctantur quis sit, cur littus adisset.
Et Domini servum se fore sanctus ait,
Et si Christus ei faveat se pergere Romam
Velle refert illis, atque vacare Deo.
Hunc igitur socium sibi gaudent esse futurum
Et prosternuntur illius ante pedes,
Et dicunt : « Grates magnas nunc reddimus Illi
Qui nostrum comitem te dedit esse viae,
Qui nos instantis defendit forte pericli
80 Per te qui nobis, te duce, praesul erit.
Nam sumus, o serve Christi, de partibus illis :
Securus propera quo tibi, sancte, placet,
Excepto pretio te grata mente feremus,
Praestantes quae sunt usibus apta tuis. »
Tunc sanctus gaudens Christum benedixit, iterque
Dirigit, et properans aequoris alta petit.
Sic cum nocte diem quartum ducentibus illis
Quaedam non procul his insula visa patet,
In quam deducti descendunt, navis ad usum
90 Quaerere tractantes congrua quaeque sibi.
Tunc humana secus littus vestigia terrae
Cernunt impressa, moxque sequuntur ea.
Per quae dum sensim pergunt, apparet eisdem
Vepribus in densis abdita, cella brevis.
Ad quam, dum proprius accedunt, ecce legentem
Quandam perspiciunt eminus ante fores.
Quem Christi famulum cognoscens sanctus, ab illo
Perquirit, quantum tempus haberet ibi,
Quoque modo tanta vixisset tempore solus
100 Percunctatur eum. Vir sacer ille refert :
« Bissenos », inquit, hic mansi sancte per annos,
Decertans culpas pellere flendo meas.
Herbarum crudae radices hae michi solae
Saepe fuere dapes, lymphaque potus erat. »
Quem satis optatam sibi cernens ducere vitam
Egidius sacro fundit ab ore preces
Et signum pacis sibi dantes, fœdere sancto
Committunt precibus semet utrimque piis.
Post tres ergo dies, sanctum de more salutans,
110 Egidius repetit littora nota sibi.
Postea, cum sociis conscensa nave, quieti
Per ternos pelagi translegit alta dies.

Hinc ad Massiliam transvectus, devenit urbem
Quae fuit a Graecis condita, pulchra situ.
Tunc praesul meritis fulgens erat Arelatensis
Urbis Caesarius nomine dante Deo.
Cujus gustato sancti rumoris odore
Egidius tantum curat adire virum,
Quatinus exemplis ejus verbisque refectus,
120 Hinc, ut apis prudens, carperet apta sibi.
Hunc autem vidua quaedam suscepit in urbe
Praedicta, felix hospites facta sacro.
Haec, opibus dives et mente, Theocrita dicta,
Activae vitae prompta gerebat opus.
Cujus in hospicio sanctus, dum cœna paratur,
Infirmi planctus percipit aure sonum.
Cui perquirenti rem, femina pandit et inquit :
« Est mea, serve Dei, filia, fessa diu,
Passio quam febris possedit jam tribus annis,
130 Et miseram longa mortis imago premit.
Pro cujus sollers expendi multa salute
In medicis ; tamen huic hi valere nichil.
Quam tu sanare, si qualibet arte valeres,
Conferrem merito praemia magna tibi. »
Qui se terrenae dicens nil scire medelae,
Ad Dominum fusa mox prece, sanat eam.
Hoc fact[o] [1], facti rumor defertur ad aures
Praefati sacri praesulis, atque placet.
Hic sancti sanctam vitam noverat esse
140 Designante Deo, vel quod adesset ibi.
Tunc accersitus per praesulis officialem
Aurelium dictum, vir venerandus adest.
Suscipit hunc praesul ingenti jure favore,
In quo susceptum credidit esse Deum.
Praesulis ergo prece, binis permansit ibidem
Annis sanctus, et his mens erat una boni.
Post haec Egidius ut soli solus adhaerens
Christo serviret, inde latenter abit,
Et Rodanum primo transgressus, postea juxta
150 Gardonis fluvii littus agebat iter,
Optatumque sibi quaerebat quodlibet antrum,

1. *Ms.* facta.

Quatinus occultus degere posset ibi.
Qui tali lustrans indagine littora magnum
Invenit signis justitiaque virum
Qui dicebatur Veredemius, atque manebat
In quadam saeptus undique rupe cava,
Atque per anfractus saxorum non erat ulli
Accessu facilis. Hoc prohibente situ
Egidius, sanctum virtutum luce serenum
160 Perpendens, aliquo tempore mansit ibi
Et velut in speculo sibi notus moribus ejus
Disceret a celsis scandere celsa magis,
Ut similis similem sibi laudens, lite benigna
Cresceret, unde minor esset uterque sibi.
O nulli plane prudentia nota superna
Quae sensus hominum vincis ubique potens,
Quae de tam longis terrarum partibus, ista
Sidera junxisti lumine clara tuo,
Quatinus illustrans pariter se sidus utrumque,
170 Maiori mundo luce patere queant.
Quis valeat verbis unquam depromere dignis
Quae per eos Dominus signa patrabat ibi ?
Nam virtute pares hi pro quocumque petissent
Aegro mox aderat integra cuique salus.
Tunc fertur sterilis humus his in partibus ante
Fertilis Egidii facta fuisse prece.
Sed modo de signis referamus pluribus unum,
Quod disjunxit eos corpore, mente nihil :
Egidio quippe defertur vir nimis aeger,
180 Ut precibus fieret causa salutis ei.
Quem qui detulerant jurabant voce fideli
Se nisi sanatum nolle referre domi.
Casu praefatus erat absens tunc heremita,
Quem sanare virum posse fatetur eis ;
Hoc ejus meritis ascribens sanctus, et aegram
Huic offerre magis jure monebat eos
Quo jam sanati plures orante fuissent,
Cujus et hic sanus esse valeret ope.
[*Q*]ui[1] tamen instantes haec aegre dicta ferebant

1. *Ms.* Cui.

190 Egidii, quem sic ore fideque monent :
« Qui sterilem nostram sanasti jam prece terram,
Si velis huic aegro ferre valebis opem. »
His dictis tandem victus vir mitis ad omnes
Aegrum perfecte curat agente Deo.
Ergo timens ne se laus falleret improba plebis,
Neve suum meritum demeret, inde fugit
Secretamque magis disponit ducere vitam
Quam, quasi se fugeret, quaerere promptus erat.
Tali spe gaudens, heremum petit interiorem,
200 Sic socio sancto clam fugiendo latens,
Qui tandem venit ad quandam, se comitante
Nutu divino seque regente, locum.
Hic locus arbustis totus nemorosus opacis
Atque feris solis tunc satis aptus erat.
In quo perveniens invenit sacer antrum,
Quod prope de puro fonte ruebat aqua.
Hoc laetus velut hic aula regalis adesset
Copia sic grates reddidit inde Deo.
Ergo tribus sanctus annis ibi praestitit, orans
210 Pro mundi pace sive salute Deum ;
In quibus herbarum contentus praestitit esca,
Exclusitque sitim vir moderatus aqua.
Cui tamen addiderat celestis gratia cervam,
Cujus abundanter lactis haberet opem,
Quae certis horis, nutu bene docta superno,
Huic aderat, sancto prompta ministra viro.
Gothorum regno rex nomine Flavius illo
Sublimatus erat tempore sceptra tenens.
Venendi causa plures per lustra ferarum
220 Hujus de regis contigit ire domo.
Praedictique loci dum per confinia pergunt
Cerva decora sacri prosilit inde viri.
Ergo decore feras alias superare videntes,
Contemptis aliis, hanc statuere sequi.
Tunc clamore canum cursuque fugata sagaci
Praefatum repetit anxia cerva locum,
Et querulae vocis hortatu deforis antrum
Sancti poscit opem. Fessa labore citam
Quam stupet insolito sanctus clamore sonantem,

230 Egressusque foras comperit aure canes,
Et Christum, genibus flexis, ut liberet, orat
Hanc quam nutricem praebuit esse sibi.
Inde silere jubet cervam, quae, voce repressa
Protinus accubuit illius ante pedes.
Ex canibus vero lapidis nullus fuit infra
Jactum qui posset appropriare loco,
Sed contra dominos longe latrando regressi
Vim tanti ferre non valuere viri.
Noxque redire domum jam fessos atque labore
240 Frustatos fecit, atque quiete frui.
Qui simul in saltum redeunt in luce sequenti
Ut capiant cervam ; nec valet iste labor
Nam spe frustrati redeunt sicut prius, atque
Regi non tardant ista referre suo.
Adventus igitur rex prudens conjicit esse
Causam sicut erat atque probare parat.
Nemausensis erat praesens antistes ibidem ;
Quo rex accito talia narrat ei ;
Consilioque pari princeps cum praesule pergit
250 In saltum, solis sidere dante diem,
Ut jam speratam rem cerneret, atque preibat
Hunc venatorum turba cohorsque canum.
Ergo movent cervam sicut prius atque sequuntur
Ut capiant illam, nec potuere tamen.
Nempe canes solito redeuntes more retrorsum
Inferri clamant vim sibi voce sua ;
Quod venatores factum mirantur et illum
In gyrum cingunt undique stando locum.
Inde volens cervam depellere, dirigit unus
260 Telum nec certus, quo properaret idem.
Nam dum pro foribus antri pius orat alumnus
Pro cerva vulnus excipit ipse grave.
Sed magis instantes ill[i][1] praecidere vepres
Ferro decertant atque parare viam.
Et sic ad sancti tandem venere cavernam,
Cui talis magna galeria carcer erat.

1. *Ms.* ille.

Quem rex et praesul pedites adiere sequentes,
Se cunctos alios stare jubendo retro,
Atque senem canis ornatum floribus aevi
270 Et monachi saeptum veste, sedere vident,
— Nam cessare recens hunc fecerat a prece vulnus, —
Cujus erat pedibus proxima cerva jacens.
Qui prius a rege vel praesule vota salutis
Accipiens, humili voce rependit eis.
A quo perquirunt quis sit, cur solus, et unde,
Sive quis inflexit tam grave vulnus ei.
Quae dum narrasset, prostati gressibus ejus
Orant ut veniam conferat inde sibi,
280 Et medicos spondent qui vulneris ejus haberent
Curam, vel sumptus ex quibus esset opus.
Sed vir lenis eis indulgens nolle medelam
Ullam terrenam se sibi saevus ait.
A quibus oblata sunt illi plurima dona
Quórum nec tactu polluit ille manus.
Quem sanctis fultum sic actibus esse videntes,
Se precibus credunt illius ambo sacris.
Inde valedicto sancto rex atque sacerdos
Laeti discedunt in sua quisque loca.
290 Ergo suum cernens affligi vulnere corpus
Egidius placida mente ferebat onus,
Exemploque sciens Pauli perfectio quae sit
Virtutis rigidus robore mentis erat,
Ex Christum petiit ne toto tempore vitae
Pristina posset ei carnis adesse salus.
Postea cœpit eum praedictus adire frequenter
Rex cupiens ab eo discere verba Dei.
Cui dum nollet opes plures offerret ut inde
Ecclesiam Christo construat ille monet,
300 In qua collecti, quos regula stringeret arta,
Servirent monachi nocte dieque Deo.
Hoc se facturus laetus rex ipse fatetur,
Si se sanctus eis spondeat esse patrem.
Huic oneri sanctus multumque diuque renitens,
Se dignum prorsus hoc negat esse gradu.
Tandem consensit, vellet nolletque coactus,

His fieri rector, regis agente prece.
Ecclesias igitur binas rex struxit ibidem,
Egidio sibimet inde docente situm ;
310 Ad sancti Petri sociaeque cohortis honorem
Ex his ecclesiis conditur una sacra,
Altera sancta domus in Christi testis honore
Sacri Privati nomine structa fuit.
Et prope speluncam sancti qui mansit in illa
Et fuit oranti tunc quasi cella sibi.
Namque suae toto permansit tempore vitae
Solus in hac, precibus saepe vacando vigil.
Adveniunt plures illuc optando sub ejus
Doctrina semper esse Deumque sequi.
320 His rex jam dictus concessit praedia larga
Undique dum passus milia quinque tenent ;
Nam tanto spatio sanctus digressus ab illo
Regi factus erat obvius ipso loco.
Qui gregis hortatu populique favore sacerdos
Efficitur tandem, dignus honore sacro
Quo sublimatus, ingenti caede rigoris
Se castigabat, carne ferendo crucem.
Cujus cepta modo superabat vita priorem,
Ut veluti fuerit absque labore prior.
330 Ipse crucem Christi subjectis ferre perhortans
Aequa servabat lance tenendo modum.
Nam discretus erat tanto moderamine cunctis
Ut reverendus eis esset amore magis.
Quis sermone fidem, quis spem, quis cordis amorem
Illius ex omni parte referre queat ?
Karolus insignis Francorum sceptra regebat
Tunc, et eum regni jure decebat honor ;
Nam bonus atque potens nimium belloque fideque,
Gentibus externis undique terror erat.
340 Hujus praefati sancti pervenit ad aures
Insigni fraglans rumor odore procul.
Qui mittens ad eum, fame tanti tactus odoris,
Ad se devota mente venire rogat
Ut monitis ejus relevari mente valeret,
Sentiretque preces ejus adesse sibi.

Cui prodesse ratus, sanctus petit Aurelianis,
Quo sibi pergenti mansio nocte fuit.
Hoc Crucis in templo Sanctae fundente benigno
Corde preces aderat vir male sanus ibi.
350 Hic a secreta templi tunc parte fremebat,
Sic per eum validum daemone dante sonum :
« Heu michi, quanta fero per te tormenta crucesque
Egidi magni, serve beate Dei !
Quamque tuam constat Christo praestante rebellem
Justitiam falsis legibus esse meis !
Parce parum precibus ut abhinc emergere possim,
Nam per te crucior carcere clausus in hoc ! »
Tunc crucis impresso sibi signo, vir sacer inquit :
« Humani generis hinc inimice, fuge ! »
360 Qui nimium clamans hominem fugiendo reliquit
Sanum quem graviter laeserat atque diu.
Quod signum notum cito pluribus undique sanctum
Plus celebrem fecit quam prius esset ibi.
Hinc ad praedictum regem profectus, ab illo
Suscipitur digno sanctus honore sibi.
Rexque novo signo quicquid rumore volante
Comperit ex illo vera fuisse probat.
Quem precibus multis aliquanto tempore secum
Detinuit tanti plenus amore viri.
370 His versabatur mundi despectus mor[*um*] [1]
Et virtutis amor atque beata salus.
Inde, die quadam, rex inter cetera sanctum
Supplicat, ut pro se funderet ille preces ;
Nam facinus quoddam commiserat, hocque fateri
Nulli nec sancto, rex pius ausus erat.
Ergo die Domini missam celebravit ad aram,
Sanctus pro regis crimine dando preces.
Dumque preces fundens, cor sursum dirigit, illi
Angelus apparet dulcia scripta ferens.
380 Quae super imponens arae, discessit ab inde.
Expletisque sacris, vir sacer illa notat,
In quibus invenit regis scelus esse notatum,

1. *Ms.* more.

Dimissumque sua comperit esse prece;
Sic tamen inde dari veniam sibi sciret ut illud
Postea vitaret rex iterare scelus.
His erat adjunctum, sic solvi quemquem relicto
Crimine, si sancti posceret hujus opem.
His sanctus lectis, regi dat scripta, legitque
Rex sceleris quod jam fecerat ipse modum.
390 Inde pedes sancti prostrato corpore tangit,
Orans ut precibus semper adesset ei.
Quem prece committens Christo vitare monebat
Postea delictum quo fuit anter[*i*]us [1].
Post aliquod tempus sanctum vix passus abire
Munerat obsequiis rex et honore virum.
Hinc Nemausensem redeundo dum petit urbem,
Defuncto vitam mox reparavit ibi.
Filius hic fuerat praedictae principis urbis,
Cui tunc per sanctum reddita vita fuit.
400 Inde locum proprium repetit vir sanctus et illum
Tempore delendum praedicat esse brevi.
Hoc etenim rerum post exitus ipse probavit
Quod docuit sancto Spiritus ipse Dei.
Post haec perrexit Romam vir sanctus, adire
Ecclesiae summae limina sacra volens,
Ut Petri Paulique memor, quo passio sacris
Hoc fecit precibus, pervigil esset ibi;
Et sub Romanae firmaret nomine sedis
Ecclesiam cujus conditor ipse fuit,
410 Ne sub personae popularis jure maneret,
Immo felici libera forte foret.
Hujus decreti sumens a praesule scripta
Egidius secum detulit illa domi.
Cui duo Romanus praesul pro munere grato
Cypressina dedit hostia pulchra satis.
Haec Petri Paulique sacris insculpta figuris
Ad decus ecclesiae sumpsit ab urbe suae.
Quae jubet in Tyberis deponi flumine sanctus,
Et sic retrogradum pergere cepit iter.

1. *Ms.* ante reus.

420 Ex quo fessus apud Cabilonem forte resedit
Per tres fessa fovens membra quiete dies.
Illic contracto, Christi virtute, vigorem
Reddidit et sanum corpore fecit eum.
Ergo viae reliquum peragens est inde reversus,
Prospera cujus iter sunt comitata diu ;
Nam mox ut venit in portu comperit esse
Hostia delata bina regente Deo.
Ergo Deo grates immensas reddidit inde,
Qui Deus est solus, cuncta patrare potens,
430 Qui sine navigio per flumina, per maris undas
Integra perduxit hostia bina simul.
Haec statui sanctus in templi limine jussit,
Quatinus ornarent grata decore locum,
Et confirmati pacti monumenta referrent
Quod cum Romana sede fuisset ei.
Postea dum fratres verbo firmasset et actu,
Huic Dominus finis tempus adesse docet,
Et quia certaret miles certamine longo,
Emerito tandem praemia digna daret.
440 Quod sanctus sociis blando sermone revelat
Hortaturque sibi ferre salutis opem.
O qua mira Dei per sanctum gratia fulsit,
Qui pius et fortis mente gravisque fuit !
Non a divinis illum revocare valebant
Terrea quae juste nosset agenda foris,
Et licet in cunctis radiaret luce bonorum.
Non sibi mens humilis conscia laudis erat;
Qua propter pro se fratres orare monebat
Dum magnis meritis altior esset eis ;
450 Qui post certamen clarum cursumque laboris
Pro meritis petiit inclita regna poli.
Nam media carnis exit de carcere nocte,
Postquam lucescit ordine prima dies.
Sed tunc laetitia mors luctum miscuit ejus,
Qua se credebant dampna subire sui ;
Laetitiamque viri praestabat gloria tanti
Dum superis scirent hunc sociasse Deum.
Gestorum sancti primus sic textus habetur
Vitae vel finis signa beata ferens.

460 Plurima sed per eum Dominus miracula fecit,
Quae non in textu sunt recitata brevi ;
Quae dum sint alibi veraci scripta relatu
Plenius in libro sunt manifesta Dei.
Nullus enim liber vitae praesentis habetur
Qui sancti referat omnia signa viri.
Nam dum cotidie per eum miracula fiant
Succidui libri non tamen illa canunt,
Sed neglecta silent, scriptores temporis hujus
Quos ea quae norunt gesta referre piget ;
470 Dum non quae prosint animabus ludicra querant
Sed miserae carni quae male blanda sciunt.
In çroceis etenim nutriti stercora tangunt,
A quorum mea sis sanguine munda manus.
O pater Egidi ! caelestis regis amice,
Me prece custodi, qui tua gesta cano,
Ut me dum justus Judex advenerit orbis,
In dextra Christus parte locare velit,
Qui cum patre Deo, Deus, et cum Flamine Sacro,
479 Rex per cuncta manens saecula vivit. Amen.

Explicit Vita beati Egidi.

Appendice E.

La version française de la vie de saint Gilles, attribuée à Jean Beleth, est renfermée dans les manuscrits suivants :

XIIIe siècle,	London, British Museum, ms. *Royal*....	20. D. VI
	Paris, Bibliothèque Nationale, ms. français	412
	Paris, Bibliothèque Mazarine, ms. français	1716
	Paris, Bibliothèque nationale ms. français	23112
XIVe siècle,	Paris, Bibliothèque Nationale, ms. français	20330
	» » » »	183
	» » » »	185
	» » » »	411
	London, British Museum, ms. *Additional*	17275
	Cheltenham, ms. de Sir Thomas Philips,	3660
	Bruxelles, Bibliothèque Royale	3354

Nous reproduisons le texte du manuscrit *Royal* 20. D. VI. du British Museum.

C'est un beau manuscrit sur parchemin, mesurant 125×240 mm. et comptant 233 feuillets écrits à deux colonnes. Il est orné de miniatures et d'initiales en couleur. M. Paul Meyer [1] le date au plus tard de 1285. La vie de saint Gilles en occupe les folios 128 r°-131 v°. La miniature qui se trouve au début représente le saint assis à droite habillé de bleu, un livre ouvert entre les mains. Au devant, la biche s'appuie sur les genoux du saint. A gauche, un archer tient un arc d'où est partie une flèche qui perce le genou de saint Gilles.

Nous conservons la division en paragraphes du manuscrit La ponctuation, les accents et les majuscules sont de nous. Nous transcrivons entre parenthèses des mots ou des lettres que nous croyons devoir supprimer, entre crochets en italiques ceux que nous essayons de rétablir.

Nus crestïens n'est en terre qui Nostre Segneur velle servir ne amer qui volentiers n'entende et oie cels qui racontent et dient les ovres des seinz homes et les vies qu'il menerent por Nostre Segneur avoir et por aquerre vie parmenable. A cels qui volentiers entendent et qui cuers ont de retenir, ce est qui en Nostre

1. *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIII, p. 411.

Segneur croient, voel je raconter la vie d'un seint home qui seint Giles a non, que mentes genz requerent de pluseurs contrees loigteignes la ou son cors gist en Provence, por avoir de leur pechiez remission. Seinz Giles fu nez d'Athenes la cité de la contree de Grece. Ses peres ot non Theodorus et sa mere Pelagie et andui furent nez de la roial lignie. Et encore fussent il de haut parage, il crurent en Nostre Segneur et servirent et amerent. Il n'avoi[*en*]t plus d'enfanz que celui seul dont je vos ai comencié. Si le mistrent a escole ; et li enfes fu de si grant science et de tel maniere qu'il sermonta toz ses mestres par clergie ; et si ne li falli mie grace que Nostre Sire ne l'aornast de totes bones meurs ensemble o sa grant science. Defors apparoient ses bones oevres par ce qu'il les fesoit. Dedenz lui estoit la charité qui de bien fere le semonoit.

Un jor avint que li boens enfes aloit a l'eglise ; si trova un malade home en mi la cité gesant en une place, si requeroit les aumosnes a cels qui par iluec trespassoient. Quant li seinz enfes oï la voiz del malade il en out pitié et misericorde. Si trest sa cote qu'il avoit vestue, si li dona, quar il n'avoit autre chose qu'il doner li peüst. Tantost com li malades l'out receüe il la vesti ; si en fu durement liez et joieus, quar il fu meintenant sanez de sa maladie. Li enfes repera en son ostel, et l'en li demanda que sa cote estoit devenue. Il respondi que uns qu'il mie ne quenoissoit li avoit tolue. Ses peres et sa mere qui molt l'amoient tendrement, quar il n'avoient plus d'enfanz, li pardonerent cest meffet legierement. Aprés ce ne demore mie molt lonc tens que son pere (*sic*) et sa mere morurent ; et devant ce qu'il morussent sôut il l'eure qu'il devoient morir, par le Seint Esperit qui li anonça. Et il, que fist ? Il prist tot son patremoine, qui granz li estoit remés, si en fist Nostre Segneur oir ; si le departi por l'amor Nostre Segneur Jhesu Crist et dona tot as povres besoigneus. Et ce estoit une merveille, qu'il enrichissoit en apoveriant ; voire parce qu'il donoit les choses temporels por les parmenables aquere.

Aprés ce avint un jor qu'il repera de l'eglise ; si encontra un home de cheitive semblance, quar uns serpenz l'avait point et envenimé, si qu'il en estoit enflez outre mesure. Quant li seinz home le vit, il fist a Nostre Segneur s'oroison por celui, et lors li fu santé rendue. Et dont li comanda seinz Giles li benoiz jovenceals qu'il en rendist graces a Nostre Segneur Deu par cui pitié et par cui misericorde il estoit curez [*et*] gueriz.

Par un diemanche aprés ce, avint que uns desvèz estoit en l'eglise, qui li deables estoit entré el cors, qui le demenoit si cruelment qu'il le faisoit crier a si haute voiz que tuit cil de l'eglise en estoient troublez. Mes seinz Giles, qui la estoit, se coucha a terre por fere s'oroison, si com il avoit acostumé. Et quant il fu relevez, il vint devant celui, si comanda au maligne esperit qu'il eissist de son cors devant toz ceuls qui la estoient. Li deables n'osa trespasser le comandement del seint hom, einz deguerpi celui qu'il molt orriblement avoit envaï, si s'en parti tot criant et muiant, et cil remest gueriz de sa male aventure. Tres ce jor en avant ne pout la vertu del seint home estre celee, einz venoient a lui tuit cil qui enfermetez avoient, et li requeroient conseil et eide, et il leur eidoit a toz de leur granz enfermetez et secoroit par la grant vertu que Dex li avoit donee.

Puis que la loenge de ses granz fez fu seüe et esparse par totes les parties de Grece, il cremi que sa merite n'en fust amenuisiee en aucune maniere par la loenge c'on li fesoit; si se porpensa qu'il deguerpiroit sa terre et sa contree et trespasseroit la mer en aucune region et menroit vie solitaire, et por servir Nostre Segneur plus franchement. Dont s'en ala au rivage de la mer; si fist ses oroisons a Nostre Segneur qu'il li eidast a aemplir son proposement. Il n'ot mie longuement la esté, quant il vit une nef loing en la mer qui [1] si grant tampeste avoit acollie que dedenz n'avoit si sage marinier qui conseil seüst de sa vie, einz estoient tuit desperez, ne autre chose n'atendoient que mort procheine. Quant li seinz hom les vit en tel doleur et en tele angoisse, il fist a Nostre Segneur s'oroison por els, qu'il les delivrast de cele doleur ou il estoient, par sa grant misericorde. Lors fu apesiee la tempeste, et cil vindrent à port qui grant joie demenoient por ce qu'il estoient de la grant male aventure eschapé et delivré. Quant il virent le seint home qui encore estoit en oroisons seur le rivage, il se pens(er)erent que par ses proieres estoient il eschapez des granz periz ou il furent. Quant il li orent demandé qui il estoit et por quel achoison il estoit venuz au port de la mer, li seinz hom leur respondi qu'il estoit crestïens et qu'il voloit aler a Rome, se Dex l'en voloit donner vertu et pooir. Lor se lessierent tuit li marinier chaoir a ses

1. *Ms.* cui.

piez et si distrent : « Nos rendons graces a Nostre Seigneur qu'il nos degne doner tel compagnie, qui nos a delivré del grant peril ou nos estions, et qui nous deffendra des granz tempestes de la mer que nos devons trespasser. Et bien sachiez que nos somes de vers Rome et se vos i volez venir, nos vos passerons volentiers ensemble o nos, sanz nul loier que nos en demandomes. Et ensemble o tot ce, vos dorrons nos a oes votre cors et amenisterrons tot ce dont vos averoiz besoing ». Quant li seinz hom oï ce, si fu molt liez, et beneï Nostre Segneur, et rendi graces, et a lui comanda son cors et ses compegnons. Et lors entra liez et hetiez en la nef ; si tendirent leur voiles et li venz i feri boens et droituriers, qui tost les out partiz de la terre et mis a la voie.

Einsint corurent .iiij. jors et .iiij. nuiz a boen vent et a pleines voiles tendues. Tant qu'il arriverent a une isle. La eissirent li notonier por prendre eve douce et autres choses qui boenes leur fussent, s'il les i trovassent. Et quant il furent seur la terre, il virent pas d'ome el sablon apparoir seur le rivage. Dont suivirent il tant cele trace des pas qu'il vindrent a une celle qui dedenz un espes buisson estoit fete, et quant il aproismierent de pres, il virent un home qui lisoit en un livre. Meintenant sot bien seinz Giles qu'il estoit sers Notre Segneur, si li demanda combien il avoit illec esté, et quel vie il i menoit. Cil respondi qu'il i avoit .xij. anz fete sa peneance et vescu d'eve et d'erbes et de racines et nïent d'autres choses. Quant li seinz hom l'oï, il covoita a mener tel vie, et puis si fist s'oroison a Nostre Segneur et aprés l'acola et l'enbraça. Einsint proia li uns l'autre qu'il proiast por lui. Einsint furent .iij. jorz la et puis si pristrent congié au seint home qui la manoit, si s'en partirent. Quant il furent rentré en leur nef, il lessierent corre leur voiles tendues au vent, et alerent tant qu'il vindrent au tierz jor a la cité de Marseille.

Adont estoit evesques d'Arle Cesaires, qui molt estoit preudom, et menoit seinte vie. Et quant seint Giles oï le renon de lui, il se hasta molt d'aler a Arle por parler au seintisme home et por estre doctrinez de sa seintisme parole. Et tantost com il vint en la cité, une veve dame qui molt estoit riche, Teocrite estoit apelee par non, le reçut en sa meson et herberja molt lieement. Dementiers que l'en appareilloit le mengier, si oï li seinz hom le pleint d'un malade, en un angle de la meson,

si demanda que ce estoit. Theocrite li respondi : « Sire, ce est ma fille qui .nj. anz a menees les fievres ; si en ai meintes richoises as mires departies et donees, qui riens ne m'ont valu ne rien ne li eidierent. Et se tu savoies aucune chose dont tu li peüsses aidier, je voldroie que tu la secoruses, por avoir plus grant don que tuit li autre ». Seinz Giles li respondi qu'il ne savoit noient de tote terrïene medecine, einz fist s'oroison a Nostre Segneur. Et meintenant qu'il l'out finee, fu la damoisele guerie de s'enfermeté et sanee. La renomee de cest miracle fu par tote la cité espandue, et tant que Cesaires le sout, qui estoit evesques, et il meïsmes li evesques savoit ja par le Seint Esperit que li seinz hom estoit venuz en la cité, et si conoissoit tote sa vie. Tantost li manda par son arcediaquré, qui Aurelius avoit non, qu'il venist a lui. Et seinz Giles i ala, qui fu receüz a grant veneracion. Et li seinz evesques le retint ensemble o lui .ij. ans par molt granz proieres. Quant li dui an furent passé, seinz Giles qui covoitoit Nostre Segneur a servir en vie solitaire, se departi tot coiement del seintisme evesque. Et quant il out trespassé le Rone, il comença a querre aucune repostaille joste la riviere de Gardone, ou il peüst tel vie mener com il avoit covoitiee. Si com il aloit ce querant toz seuls, il trova par la volenté Nostre Segneur un seint home qui Veredemius avoit non, por cui Nostre Segneur avoit fet meint bel miracle. Cil hom demoroit en une chevee roche ou il avoit molt grief entree par entre granz pierres qui bruisiees estoient. Quant seinz Giles vit sa seinte vie, il demora un poi de tens ensemble o lui por vooir sa maniere et por querre la environ leu covenable por demorer.

Molt fu Nostre Sire pius et misericors, qui de si longues parties mist ensemble ces .ij. estoiles, que li uns enluminast l'autre por mielz enluminer le siecle ; ce est par les boenes oevres que li uns veïst l'autre fere, et par seinte vie mener. Et qui est cil qui peüst raconter ne dire totes les miracles que Nostre Sire fist por els .ij. en ce leu meïsmes. Ce ne seroit nus hom, si com je cuit, quar nus malades ne venoit a els dont il proiassent Nostre Segneur, qu'il ne fust gueriz de sa maladie. La terre qui estoit barhainne en cel tempoire devint feconde et bien portanz par la proiere seint Gile. Mes or lessons tot ce ester : si contons un autre miracle par quoi li dui seint home se departirent.

Un jor avint que Veredem[*i*]us estoit departiz de son habitacle

et alez en ne sai quele seue besoigne. Adont aporterent il ne sé quant, un malade qui perdue avoit tote la force de ses menbres, si le presenterent a seint Gile por guerir. Li seinz hom leur respondi qu'il atendissent Veredemium tant qu'il revenist. Et cil comencierent a jurer que ja le malade n'en reporteroient si [*ne*] l'auroit sané ausint com il soloit fere les autres. Et seinz Giles dist que nus n'en estoit sanez ne curez se par la deserte Veredemium non le seint home. Cil comencierent à dire : « Tu qui la barheinneté chaças et hostas fors de nostre terre et qui la feïs de pluseurs biens planteïve, puez bien, se tu velz, a cestui santé rendre. » A la parfin fu veincuz li seinz hom, quar il estoit molt dolz et molt pius. Si fist s'oroison a Nostre Segneur, tot en plorant, et tant que cil out santé receüe, qui molt l'ot desierree. Dont cremi li seinz hom que la novele de cest miracle et de pluseurs autres ne despleüst a Nostre Seigneur, por ce que trop fust espandue. Si se pensa qu'il iroit en autre leu por plus en pes fere les oevres par quoi il peüst parvenir a vie parmenable. Lors se departi il tot coiement de Veredemium son compegnnon. Si s'en ala par la desertine querant leu ou il peüst demorer. Adont parvint il par la volenté Nostre Segneur a un leu molt savage et si n'estoit mie loig de la ou li Rosne chaoit en la mer. La trova il une fosse en une roche naïve, que nature avoit fete ; et devant l'entree avoit une fontenele dont l'onde estoit clere et pure. Quant li seinz hom la vit il fu molt liez et rendi graces à Nostre Segneur ausint com s'il eüst trové une sale roial apareillie et atornee de totes choses qu'il covenist a cors d'ome. La demora il .uj. ans, si estoit adés en oroisons por tot le pueple. Ne ne vivoit d'autre creature se d'erbes non et de cele eve de cele fontenele tant seulement ; fors que Nostre [*Segneur*] li avoit appareillie une cerve, dont il avoit let totes les heures qu'il voloit a grant plenté.

Adont avint par aventure que la mesniee le roi Flavii qui dont estoit rois de la contree vindrent la endroit por chacier. Et meintenant virent la cerve qui de son let pessoit le seint home. Quant il la virent plus crasse et plus bele de totes les autres, si descouplerent leur chiens et comencierent a corre a la cerve et ele prist a fuir d'une part et d'autre. Et quant li chien la comencierent a apresser et le cri des veneors, ele s'en vint afuiant la ou seinz Giles fesoit ses oroisons. Tantost

com ele aprocha l'entree de la fosse, si comença a muire ausint com se ele requeïst molt isnelement eide au seint home. Quant il l'oï muire il s'esmerveilla molt por ce qu'ele ne soloit mie avoir ce en ceste costume. Et lors eissi fors, si oï les chiens et les veneurs et si vit la cerve qui tenoit la boche tote overte et la langue trete fors ; si soffloit et gemissoit de poor et de la sete. Quant seint Giles conut la chose il fist s'oroison a Nostre Segneur et si li proia qu'il li gardast la norrice qu'il li avoit donee. Lors se leva si fist signe a la cerve qu'ele s'apesast ; et si ne fust plus espoorie. Et ele ala gesir devant les piez del preudome si come ele estoit acostumee. Et tuit li chien qui la suivoient retornerent, toz uslanz encontre les veneors et ne l'oserent aproismier, puis qu'ele fu venue a sa garantie, de la montance d'une getee de pierre. La nuiz, qui fu venue, constreinst les veneors, qui lassé estoient, de reperier arriere. Mes por ce qu'il n'avoient la cerve prise ne ateinte estoient il molt dolenz. Si deviserent qu'il revendroient l'endemain chacier la matinee.

Quant la nuiz fu trespassee et la matinee revenue, tote la mesnie le roi s'esmut por aler chacier la biche qu'il ne pourent prendre le jor devant ne ateindre. Quant il s'en furent reperié arriere il le conterent au roi et distrent. Quant li rois oï tel chose, si se pensa que ce estoit devine oevre, si com ce estoit. Lors trest a l'evesque de la cité de Nemausense, si li conta cest afere tot par ordre si com li veneor li avoient retrete. Dont pristrent conseil li rois et li evesque que l'endemain a l'enjornee iroient en la forest ensemble o granz torbes de veneors et de brachez et de chiens por prover et por savoir ceste chose. Si com il le distrent, einsint le firent. Quar l'endemain a la matinee furent il moltempre en la forest, si com il avoient devisé. Si esmurent la cerve si com il soloient fere, et ele s'en revint fuiant au leu ou li seinz hom estoit, si come ele avoit acostumé. Li chien reperierent arriere tuit (tuit) esbahi qu'il ne l'osoient suivre ne aproismier, et bien sachiez qu'il ne pooient. Li chevalier et li veneor et li archier avironerent la fosse del seint home a la ronde, quar ele estoit reposte et aombree d'espes bois et de buissons. Por ce si cuidoient qu'il n'i eüst autre chose que la cerve qui s'i fust reposte. Lors trest li uns des archiers une saiete por ce qu'il cuidoit chacier la biche fors del buisson. Mes il feri le seint home

en la cuisse, qui devant l'entree estoit en oroisons, si le plaia molt dolereusement. Et li chevalier, qui environ estoient, comencierent tant a suivre et a aproismier qu'il vindrent au serf Nostre Segneur qui toz sanglenz et plaiez fesoit encore ses oroisons et ses proieres ; mes auques l'en destorboit la doleur de la plaie. Si virent qu'il estoit uns vielz hom chenuz de grant biauté et en habit de moine, si s'estoit assis por la doleur del sanc qui de sa plaie decoroit. Si s'esmerveillierent que la cerve gesoit devant lui a ses genoulz. Li rois et li evesques vindrent a lui a pie tant seulement, si comanderent toz les autres a trere arriere. Quant il l'orent salué et il leur out respondu molt benignement, il li demanderent qui il estoit et de quel contree et por quoi il estoit entrez en si sotein hermitage, et qui cil estoit qui tant griement l'avoit plaié et navré. Et quant li seinz hom leur out dit son non, et le non de sa contree et l'achoison por quoi il estoit la venuz et coment il avoit receüe la plaie, li rois et li evesque li cheïrent as piez et si li proierent pardon de cel meffet, et si li distrent qu'il li envoieroient mires et despenses por guerir sa plaie. Li seinz hom s'agenoilla a terre por proier Nostre Segneur qu'il leur pardonast, et si leur dist qu'il ne voloit ne ne requeroit avoir nule corporel medecine de nul home terrïen se de Nostre Segneur non. Quant li rois et li evesque l'oïrent il s'esmerveillierent molt de sa grant seinteé ; si li promistrent pluseurs dons, mes seinz Giles n'en voult nul reçoivre.

Quant il orent assez a lui parlé de pluseurs choses, il se mistrent en ses oroisons et aprés s'en partirent. Quant il s'en furent partiz, li seinz hom senti qu'il estoit molt afebloiez par la doleur de sa plaie. Si proia a Nostre Segneur que jamés en cest siecle ne li fust plus grant santé rendue tant com il vesquist. Et li rois venoit molt sovent aprés ce a lui por lui visiter et por oïr ses seintes paroles. Et si li offroit et voloit doner granz avoirs et granz richeces ; mes li seinz hom n'en voloit nule reçoivre. Einz li dist qu'il feïst aucune eglise ou il meïst preudesomes qui desoz regle vesquissent, et qui Nostre Segneur servissent nuit et jor. Li rois li respondi qu'il le feroit volentiers s'il en voloit estre prestres et governierres. Seinz Giles refusa molt ceste chose en pluseurs manieres. Mes tant le menerent par diz et par paroles et par essemples qu'il li mostrerent, volsist ou ne volsist leur otroia leur volenté. Dont fist li rois, qui molt liez en fu,

fere .ij. molt beles eglises, si com seinz Giles leur ensegna les leus ou l'en les devoit fere ; l'une en l'eneur seint Pere l'Apostre et l'autre en l'eneur seint Priv (*sic*) le martyr. Cele fu establie joste la fosse del seint home et la fu(i) il toz les jors de sa vie en jeunes et en veilles et en oroisons et en proieres. La s'asemblerent ensemble o lui preudome et seint home por Nostre Segneur servir seulonc la reugle de moiniage. Et li rois Flavius leur dona la terre. v. lieues environ els, avoes leur usages, por ce qu'il avint une foiz qu'il volt parler a seint Gile et li seinz hom vint encontre lui. v. liues de terre, et por ce li otroia li rois et dona tote, si com pluseurs le racontent.

Aprés ce fu seinz Giles ordenez a prestres par la proiere de ses moines et de toz les hauz barons del reigné et meesmement de tot le pueple. Dont primes començа son cors a amegrir par jeunes et par veilles et par assidueles oroisons. Et se vos eüssiez[1] veü la vie qu'il menoit et qu'il avoit comencié a mener et mena puis tote sa vie, vos deïssiez que cele qu'il avoit devant menee estoit envers ceste mult delicieuse. Et cels qu'il avoit desoz lui comenciez a garder, menoit il si doucement et par si douce maniere, qu'il le doutoient plus et honoroient par la grant amor qu'il avoient a lui que par la poor dont il le cremissent. E qui porroit dire ne escrire la grant foi, ne la grant cherité que Nostre Sire avoit en lui mise ? Tant ala la renomee de lui et la loenge de sa religion qu'ele parvint as oreilles Charlemeine qui adont estoit rois de France. Quant li rois oï parler de seint Gile qui si estoit preudom, et si seinte vie menoit, il desierra molt a parler a lui. Si li tramist ses messages et manda par molt douce maniere qu'il ne lessast mie qu'il ne venist visiter le. Quant li seinz hom oï les messages que li rois le mandoit en tel maniere, il atorna ses choses et tant ala qu'il vint a Orliens. La herberja il une nuit. Mes tantost com il vint en la cité, ala il au mostier de Seinte Croiz, por fere ses oroisons, et meintenant qu'il fu entrez en l'eglise uns desvez qui estoit fors del sens, començа en un angle del mostier à crier molt orriblement par le deable qu'il avoit el cors, et si dist : « Heu, heu, Giles, come je sueffre par toi granz tormenz ! Encore ne soit ta jostice contraire a mes lois ! Lesse un poi tes oroisons a fere, tant que je aie

1. *Ms.* eussiez se vos.

congié d'en partir et de tenir ma voie ; quar la ou je sui ici enclos si sui je par toi tormentez molti griement. »

Quant li serf Nostre Segneur oï einsint parler le deable, il fist le signe de la seinte veraie Croiz enmi son front si dist : « Enemis d'umeine lignie, depar toi de ci, si va ta voie ! » Dont geta li deables un grant bret, si deguerpi l'ome, tot sein et hetié, qu'il avoit molt durement traveillié. Ceste miracle fu tost partot raconte(e)z, si fist seint Gile, qui devant estoit de grant non par la terre de France, de plus grant non, et de plus grant renomee. De la s'en ala il a Charlemeine, qui le reçut a grant heneur, si com il fere devoit. Quant li rois vit que la chose estoit veraie de la bone renomee que l'en li avoit del seint home dite, il fu molt liez : si le tint ensemble o lui par ne sai quanz jorz par molt granz proieres. Si parlerent entre els de pluseurs choses et de meintes miracles et del monde que l'en devoit despire. Entre ces choses proia molt doucement li rois le seint home qu'il degnast proier a Nostre Segneur por lui, quar il avoit fet un vilein pechié qu'il n'avoit onques a nul home dit, ne au seint home ne l'osoit il dire. Quant vint au diemanche et il chantoit messe, il proia a Nostre Segneur por le roi. Si com il estoit el canon, li apparut li angres Nostre Segneur, qui mist seur l'autel une chartre en quoi li pechiez le roi estoit escrit, si come il l'avoit fet ; et qu'il li estoit pardonez par la proiere seint Gile, s'il s'en repentoit tant seulement, et le deguerpissoit. Et au darrien estoit escrit en la chartre que quiconques apeleroit seint Gile por aucun pechié, s'il l'avoit fet, s'il le voloit deguerpir, Nostre Sire li pardonroit sanz dotance.

Li seinz hom, quant il vit la chartre en rendi graces a Nostre Segneur, si conta au roi ceste chose, et le pechié qu'il ne li osoit dire. Li rois reconut son pechié qu'il avoit fet, si li cheï as piez et si li proia qu'il li eidast envers Nostre Segneur par ses proieres ; et li seinz hom li comanda qu'il plus ne le feïst. Aprés ce ne sé je quanz jorz prist il congié au roi, qui a granz peines o li dona. Si s'en rala à grant heneur en s'abeie, si enporta granz dons que li rois li avoit donez. Et la nuit qu'il jut a Nemausense trova il mort le fil le prince que Nostre Sire suscita par sa proiere. Et quant il fu revenuz a s'abbeïe, et il i ot esté ne sai combien de tens, il dist a ses freres que s'abeïe seroit destruite par maus homes, qui viendroient dedenz brief terme, et ceste chose li fu par le Seint Esperit demostree. Dont

s'en ala li seinz hom a Rome, ensemble o petit de ses freres, por visiter le cors de seint Pere et de seint Pol, les benooiz apostres, et por metre s'eglise en la mein l'apostoile, si que autre persone ne clamast droiture el tems de donc ne el tens qui estoit a venir. De ce raporta li seinz hom ensemble o lui, boen previlege de l'apostoile et si li dona li apostoiles .ij. huis de cyprés ou les .ij. ymages des apostres estoient entalliez, por metre a l'entrée de l'eglise, por ce qu'ele fust plus beles. Li seinz hom l'en rendi graces, et si les comanda a metre el Toivre et puis les comanda a Nostre Segneur por governer. Cil qui ce virent distrent que ce estoit folie, quar il seroient perduz s'il aval cel eve s'en aloient.

Seinz Giles se departi de Rome et si tint sa voie tant qu'il revint en France. Et por la grieté et por le travail de la voie, fu il si alassez qu'il demora .iij. jors a Cabinone. La rendi il a un contret santé. Et quant il fu venuz a s'abeïe l'en li conta et dist que .ij. merveilleuses entailleüres estoient au port arrivees sanz nul governement d'ome. Quant li seinz hom l'oï si en fu molt liez, si en rendi graces a Nostre Segneur, qui par tant grant espace de mer et qui par tanz tormenz d'eves et par tantes roches et par tanz porz les avoit governees sanz froissier et sanz bleceüre. Lors les comanda à aporter a l'abeïe et metre as huisseüres del mostier, por beauté et por besoigne. Quant il out ses freres confermez en bien et en veraie foi et en veraie cherité par l'espace d'un brief tens, et il out les choses de s'abeïe molt bien confermees et ordenees, Nostre Sire qui li vout rendre la deserte de son travail, li lessa savoir par le Saint Esperit le jor de sa fin. Et il le demostra et dist a chascun de ses freres esperitex, et si leur proia molt doucement qu'il proiassent por lui. Et si avint que le diemanche à mienuit, se parti l'ame de son cors et ala a Nostre Segneur Jhesu Crist et deguerpi la tristece de cest dolent siecle, et reçut la joie et la leece des ciels. Et ce fu es Kalandes de Setembre. La furent seint home qui distrent qu'il oïrent es compeignies des angres qui tot chantant enporterent l'ame del seint home a granz loenges.

Or te proions nos et requerons, beax sire seinz Giles, boens peres, que tes seintes merites nos puissent aidier et secorre a Nostre Seigneur Jhesu Christ, qui, ensemble o son Pere le Tot Puissant et le Saint Esperit, vit et regne uns seuls Dex, par toz les siecles des siecles, parmenablement sanz fin.

Appendice F.

Nous avons relevé un nombre considérable de miniatures représentant saint Gilles. Nous en décrivons quelques-unes qui serviront d'illustration à des remarques faites au cours de notre étude.

Cambridge. Fitz William Museum, ms. n° 118, livre d'heures français, f° 185 v°. Le saint habillé en noir est représenté avec sa main appuyée sur le cou de la biche. Une flèche perce sa main et le cou de la bête.

Cambridge. Fitz William Museum, Collection Me Clean, ms. n° 89, livre d'heures flamand, f° 19 r°. Le saint est représenté habillé en noir, avec sa biche. Le saint est blessé par une flèche à la poitrine.

Cambridge. Fitz William Museum, ms. n° 120, livre d'heures français, f° 9 r°. Le saint est habillé en noir. Sa main est appuyée sur le cou de la biche. Sa main est percée d'une flèche.

Cambridge. Fitz William Museum, ms. n° 25, vie du Christ en hollandais, f° 129 r°. Miniature de saint Gilles, habillé en noir, portant un livre à la main. Sa poitrine est percée d'une flèche. Une tête de biche à gauche.

Bruxelles. Bibliothèque Royale, ms. français, n° 3422, légende dorée de Jean de Vignay, f° 231 v°. Saint Gilles est représenté habillé en noir. Sa main droite est posée sur la tête de la biche. Celle-ci est blessée par une flèche que le saint retire avec la main gauche.

Bruxelles. Bibliothèque Royale, ms. français, n° 3420, légende dorée de Jean de Vignay, f° 215. Saint Gilles est représenté habillé en noir, avec la crosse. Sa main droite est appuyée sur la tête de la biche. Ni lui ni la biche ne sont blessés.

Bruxelles. Bibliothèque royale, ms. français, n° 3354, Vies de saints de Jean Beleth, f° 114 v°. Saint

Gilles est habillé en noir. Il est assis et reçoit la biche entre ses bras. Celle-ci est percée d'une flèche. On voit des archers à cheval et des chiens.

Bruxelles. Bibliothèque Royale, ms. n° 10389, livre de prières de la maison de Savoie, en latin, f° 120 r°. Saint Gilles est assis devant l'entrée d'une sorte de cabane. Il tient entre ses mains la tête d'un animal. Deux chiens sont près de lui et un chasseur portant un cor et une lance.

Paris. Bibliothèque Nationale, ms. français, n° 20330, vies de saints en français, f° 230 r°. Saint Gilles en habit de moine, tient la tête de la biche entre ses mains. Un archer est en train de tirer une flèche.

Paris. Bibliothèque Nationale, ms. français, n° 412, vies de saints de Jean Beleth, f° 128 v°. Saint Gilles en habit noir. Près de lui une biche blanche qui saute. Un archer tire une flèche qui se dirige vers la jambe du saint.

London. British Museum, ms. *Additional* n° 17275, vies de saints de Jean Beleth, f° 220 v°. La biche se refugie aux pieds de saint Gilles. Elle est blessée par un homme qui porte une espèce de lance.

London. British Museum, ms. *Royal* 19, B. XVII, f° 242 r°, légende dorée de Jean de Vignay. Saint Gilles debout pose sa main droite sur la tête de la biche. De la main gauche il tient une flèche. Ni le saint ni la biche n'est blessé.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

I. Les diverses rédactions de la *Vita Sancti Aegidii*.. 1

II. Analyse de la *Vita Sancti Aegidii*..... 10

III. Date et auteur de la *Vita Sancti Aegidii*..... 18

IV. La légende..... 36
Le roi Flavius..... 36
Charlemagne..... 38
Saint Vérédème..... 45
L'origine grecque..... 47
La vie érémitique; la biche..... 48
Les miracles..... 49
La fête du 1er septembre..... 54
Saint Césaire d'Arles..... 57
Le nom Aegidius..... 58
Conclusions..... 60

V. La vie poétique de saint Gilles..... 62
Traductions en langue vulgaire de la *Vita*. 62
Saint Gilles dans la littérature épique et romantique..... 71
La *geste de Saint-Gilles*..... 72
Les comtes de Toulouse et la ville de Saint-Gilles..... 74

Appendices..... 95
A : La rédaction *P*..... 98
B : Manuscrits de la rédaction *A*..... 112

C : La rédaction A^2 113
D : La rédaction *R* 123
E : La version française de la vie de saint Gilles attribuée à Jean Beleth 137
F : Liste de miniatures représentant saint Gilles 148

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

G.E.STECHERT
NEW YORK

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 062298275